

Rapport Final d'Opération



11 rue des Chartreux

Parcelle AP 137

Claire Auburtin

avec la collaboration de :

Céline Huguet

Aline Lacombe

Émilie Rey

Caroline Zielinsky-Ticarro

Code Insee : 13001

Code opération ville : 604

Code patriarche : 14128 / n°2021-210 et 2022-252

N° d'arrêté de prescription : 1855

N° d'arrêté de désignation du
responsable scientifique : n°1658 et 2413



AIX-EN-PROVENCE

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION

DIAGNOSTIC
du 16 mars au 6 mai 2022

11, RUE DES CHARTREUX

Claire Auburtin

avec la collaboration de
Céline Huguet, Aline Lacombe, Émilie Rey, Caroline Zielinsky-Ticarro

N° de prescription : 1855
N° d'autorisation de diagnostic : 1658 et 2413
Référence Patriarche : 14128 n°2021-210 et 2022-252
Code opération Ville : 604

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

AVIS AU LECTEUR

Le présent rapport présente les résultats d'une opération de fouille préventive.

Les rapports constituent des documents administratifs communicables au public, après remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les dispositions de la loi modifiée n° 78-753 du 17 juillet 1978, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, prise pour application, ils pourront donc être consultés en respect des droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et des contraintes qui en résultent. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes du ou des auteur(s) et de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).

Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

SOMMAIRE

PREMIÈRE SECTION.....	5
DONNÉES ADMINISTRATIVES	5
DEUXIÈME SECTION.....	17
DONNÉES SCIENTIFIQUES	17
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	19
1.1. Le site et le projet	19
1.2. Contexte archéologique et problématiques (C. Zielinski-Ticarro)	20
1.3. Moyens mis en œuvre.....	25
1.4. Stratégie d'intervention	25
2. SYNTHÈSE.....	29
2.1. Le substrat	29
2.2. L'Antiquité	29
2.3. L'Époque moderne	30
2.4. L'Époque contemporaine	35
3. CONCLUSIONS.....	35
3.1. Pour l'Antiquité	35
3.2. Pour le couvent des chartreux	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37
LÉGENDES DES ILLUSTRATIONS	39
TROISIÈME SECTION	41
ANNEXES & INVENTAIRES.....	41
Annexe 1	43
Annexe 2	49

Annexe 3	53
Annexe 4	123
Inventaire du mobilier.....	131
Inventaire de la céramique	133
Inventaire des US	139
Inventaire des faits	145
Inventaire des minutes	151
Inventaire des photographies	155
Inventaire des points topographiques	191

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

PREMIÈRE SECTION

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITÉ DU SITE

N° de site : Commune : AIX-EN-PROVENCE
 Lieu-dit ou adresse : 11 rue des Chartreux, Aix-en-Provence
 Cadastre : DGFIP Année : 2016
 Section et parcelles : AP 137
 Altitude moyenne : 189,70 m NGF
 Propriétaire du terrain : Monsieur ZAPPITELLI, NSC 11 rue des Chartreux
 Protection juridique : Aucune

OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

Tranche 1 : Autorisation n° 2022/150 valable du 16 au 25 mars 2022
 Tranche 2 : Autorisation n° 2022/252 valable du 2 au 6 mai 2022

Titulaire : Claire Auburtin
 Organisme de rattachement : COLL

Opérateur : Direction Archéologie et Muséum de la Ville d'Aix-en-Provence
 Raison de l'enquête : Construction d'un immeuble d'habitations avec garages sur dalle de répartition
 Maître d'Ouvrage des travaux : SNC 11 rue des Chartreux représentée par M. ZAPPITELLI, PDG de la SAS Provence Habitat
 Emprise de la parcelle : 1158 m²
 Disponible au diagnostic : - 453 m² de surface bâtie (terrasse bâtie comprise)
 - 640 m² de jardin (surfaces bâties comprises)
 Emprise au sol du projet : 770 m²
 Bâti, surface murale diagnostiquée : 9 m² sur 600 m² des surfaces murales accessibles soit 1,5 % de la surface disponible
 Sédimentaire, surface diagnostiquée : 56,25 m² sur 662,50 m² de surface accessible (terrasse bâtie non comprise) soit 8,50 % de la surface disponible

COORDINATION ET PARTENARIAT ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le Service Régional de l'Archéologie
 Le dossier administratif a été suivi par Bruno Bizot, que nous remercions ici pour ses conseils et sa collaboration.

La ville d'Aix-en-Provence, Direction Archéologie et muséum, Direction Adjointe des Services Techniques - Bâtiments & Grands Equipements
 Núria NIN : Conservateur en chef du Patrimoine, Directeur

Aménageur : M. ZAPPITELLI, SNC 11 rue des Chartreux

Entreprise intervenante : tranche 2 Société AMOURDEDIEU, Campagne Beauvais, 84240 Ansouis

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Phase de terrain : Tranche 1 : du 16 mars au 25 mars 2022 ; **Tranche 2** : du 02 au 06 mai 2022

Responsable scientifique : Claire Auburtin
Topographie : Marc Panneau
Dessinateurs : Claire Auburtin, Léia Dubois, Émilie Rey
Photographes : Claire Auburtin
Techniciens de fouille : Cédric Tomatis, Émilie Rey
Stagiaires : Tessa Fortas (M1 Archéologie et Histoire des Mondes anciens),
 Manon Groisillier (M2 Histoire, civilisations et Patrimoine).
Conservation préventive et gestion du mobilier : Lisandre Nanthavongdouangsy.
 Voir l'inventaire général indiquant les différentes catégories de mobilier

Gestion de la documentation : Hélène Vigouroux

Phase de post-fouille et rédaction du rapport final d'opération

Elle s'est déroulée dans les locaux de la Direction archéologie et Muséum, du 23 mai au 20 juin 2022

Direction scientifique :
Analyse des données : Claire Auburtin
Étude des mobiliers :
 - **céramique** : Céline Huguet, Aline Lacombe
 - **lapidaire** : Émilie Rey

Dessin du mobilier : Céline Huguet, Aline Lacombe
DAO du mobilier : Céline Huguet, Aline Lacombe
Base de données des points topographiques : Marc Panneau
DAO des relevés de fouille : Marc Panneau, Stéphan Ranchin, Éliisa Marchessou-Dundek (CAP SDG Signalétique et Décors Graphiques)

Saisie des inventaires : Claire Auburtin, Maryline Surel
 Mise en page des illustrations : Stéphane Ranchin
 Relecture du rapport : Sandrine Claude

RÉCAPITULATIF DES MOYENS EN ETP MIS EN ŒUVRE PAR LA VILLE				
	Mise en place	Terrain	Post-fouille	Total ETP
Coordination	0,5			0,5
Secrétariat / comptabilité	1			1
RO	0,5	13	17	30,5
RS				
Topographe		1	0,5	1,5
Technicien		8	0,75	8,75
Céramologue			2	2
Relecture RFO			1	1
Spécialiste autre			0,5	0,5
Infographe			2,5	2,5
PAO			4	4
Gestion documentation/saisie inventaire			1	1
Gestion des collections	0,5			0,5
Autre	0,5	8		8,5
TOTAL ETP	3	30	29,25	62,25

À CHARGE DE LA VILLE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS TECHNIQUES		PRESTATIONS EXTÉRIEURES		
Nature / descriptif	Quantité	Nature / descriptif	Quantité	Prestataire
Pelle mécanique 2,5 t avec chauffeur	5 jours			

COÛT EN € TTC DE L'OPÉRATION	
ETP VILLE	7785,72 €
Moyens techniques généraux	3114 €
Impression rapport	50 €
TOTAL TTC	10949,72 €

DOCUMENT FINAL DE SYNTHÈSE			
Nombre de volumes : 1			
Nombre de pages : 197		Nombre d'illustrations : 150	
Photos	107	Coupes	2
Cartes / plans anciens	8	Élévations	1
Plans	23	Dessins de mobilier	9

CONSERVATION	
État de conservation des vestiges : Ré enfouis	
Lieu de conservation du mobilier : Direction Archéologie et Muséum de la Ville d'Aix-en-Provence	
Céramique :	
Verre :	
Objets lithiques :	
Enduits :	
Lieu de conservation des archives de fouilles : Direction Archéologie et Muséum de la Ville d'Aix-en-Provence	

RÉSULTATS

CHRONOLOGIE	
<input type="checkbox"/> Paléolithique	<input type="checkbox"/> Age du fer
<input type="checkbox"/> Paléolithique inférieur	<input type="checkbox"/> Hallstatt ou premier âge du Fer
<input type="checkbox"/> Paléolithique moyen	<input type="checkbox"/> La Tène ou deuxième âge du Fer
<input type="checkbox"/> Paléolithique supérieur	<input type="checkbox"/> Antiquité romaine (Gallo-romain)
<input type="checkbox"/> Mésolithique et Epipaléolithique	<input type="checkbox"/> République romaine
<input type="checkbox"/> Néolithique	<input checked="" type="checkbox"/> Empire romain
<input type="checkbox"/> Néolithique ancien	<input checked="" type="checkbox"/> Haut Empire (jusqu'en 284)
<input type="checkbox"/> Néolithique moyen	<input type="checkbox"/> Bas Empire (de 285 à 476)
<input type="checkbox"/> Néolithique récent	<input type="checkbox"/> Époque médiévale
<input type="checkbox"/> Néolithique / Chalcolithique	<input type="checkbox"/> Haut Moyen Age
<input type="checkbox"/> Protohistoire	<input type="checkbox"/> Moyen Age
<input type="checkbox"/> Age du Bronze	<input type="checkbox"/> Bas Moyen Age
<input type="checkbox"/> Bronze ancien	<input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes
<input type="checkbox"/> Bronze moyen	<input type="checkbox"/> Ère industrielle
<input type="checkbox"/> Bronze récent	<input type="checkbox"/> Époque contemporaine

SUJETS ET THÈMES		
<input type="checkbox"/> Édifice public	<input checked="" type="checkbox"/> Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/> Foyer
<input type="checkbox"/> Édifice religieux	<input checked="" type="checkbox"/> Maison	<input checked="" type="checkbox"/> Fosse
<input type="checkbox"/> Édifice militaire	<input type="checkbox"/> Structure urbaine	<input type="checkbox"/> Sépulture
<input type="checkbox"/> Bâtiment commercial		<input type="checkbox"/> Grotte
<input type="checkbox"/> Structure funéraire		<input type="checkbox"/> Abri
<input type="checkbox"/> Voirie		<input type="checkbox"/> Mégalithe
<input checked="" type="checkbox"/> Hydraulique		<input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire
<input type="checkbox"/> Habitat rural		<input type="checkbox"/> Argile : atelier
<input type="checkbox"/> Villa		<input type="checkbox"/> Atelier métallurgique
<input type="checkbox"/> Bâtiment agricole		<input type="checkbox"/> Artisanat
<input type="checkbox"/> Structure agraire		<input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> Mosaïque	
	<input checked="" type="checkbox"/> Peinture	
	<input type="checkbox"/> Sculpture	
	<input type="checkbox"/> Inscription	
	<input type="checkbox"/> Autre	
<i>Mobilier</i>		<i>Études annexes</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Industrie lithique		<input type="checkbox"/> Géologie / pédologie
<input type="checkbox"/> Industrie osseuse		<input type="checkbox"/> Datation
<input checked="" type="checkbox"/> Céramique		<input type="checkbox"/> Anthropologie
<input type="checkbox"/> Restes végétaux		<input type="checkbox"/> Paléontologie
<input type="checkbox"/> Faune		<input type="checkbox"/> Zoologie
<input type="checkbox"/> Flore		<input type="checkbox"/> Botanique
<input type="checkbox"/> Objet métallique		<input type="checkbox"/> Palynologie
<input type="checkbox"/> Arme		<input type="checkbox"/> Macrorestes malacofaune
<input type="checkbox"/> Outil		<input type="checkbox"/> Analyse de céramiques
<input type="checkbox"/> Parure		<input type="checkbox"/> Analyse de métaux
<input type="checkbox"/> Habillement		<input type="checkbox"/> Acquisition des données
<input type="checkbox"/> Trésor		<input type="checkbox"/> Numismatique
<input type="checkbox"/> Monnaie		<input type="checkbox"/> Conservation / restauration
<input checked="" type="checkbox"/> Verre		<input type="checkbox"/> Autre

NOTICE SCIENTIFIQUE

La parcelle AP 137 prescrite, sise au n° 11 de la rue des Chartreux, est située en périphérie immédiate du secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, dans un quartier délimité au sud par le boulevard de la République et au nord par la rue Célony.

Cette parcelle de 1158 m², dont 453 m² sont occupés au nord par un bâtiment, fait l'objet d'un projet de construction d'un immeuble d'habitat collectif sur près de 700 m² de la parcelle, incluant l'emprise du bâtiment occupant le nord de la parcelle qui sera démoli. Ce projet a motivé la prescription d'un diagnostic réalisé en deux temps : une étude du bâti afin d'évaluer la conservation ainsi que le développement en élévation des éléments d'architecture pouvant appartenir au couvent des chartreux dont la présence et les aménagements avaient été démontrés en 1987 par les travaux anciens du service de l'Inventaire général dans le bâtiment occupant le nord de la parcelle (cellules, galerie nord du grand cloître) ; l'ouverture dans le jardin de sondages sédimentaires afin de reconnaître l'extension des habitations à vocation résidentielle appréhendées au nord sur une parcelle voisine, ainsi que d'éventuels aménagements en lien avec l'implantation du couvent des chartreux.

Durant l'Antiquité, le site est situé intra-muros, dans la partie sud-ouest de la ville antique. Le diagnostic archéologique a montré des aménagements liés à une aire ouverte comme un jardin attaché à une habitation qui reste à localiser. Malgré une absence de sédimentation antique en place dans la partie centrale de la parcelle (sondages 31 et 33), l'anthropisation du secteur est marquée par des creusements reconnus dans le substrat ; le socle sédimentaire est recouvert dans la seule partie sud de la parcelle d'une terre argilo-limoneuse très fine et très homogène que l'on associe à un niveau de jardin (sondage 32). C'est à partir de ce niveau que sont amorcés plusieurs creusements de même orientation nord-nord-est/sud-sud-est liés à l'exploitation des sols à la période antique : la canalisation CA 26 associée à la tranchée TR 21, aux autres fosses FO 25, FO 27 interprétées comme des fosses de plantation établies à partir de l'époque flavienne.

La nature des aménagements, l'absence d'éléments structurants liés au parcellaire antique interrogent sur la nature de l'occupation de la moitié méridionale de la parcelle. Si les aménagements reconnus en limite est et sud de la parcelle correspondent à des espaces ouverts de jardin, les limites parcellaires d'une nouvelle unité d'habitation dont les limites s'affranchissent du découpage des deux habitations I et II reconnues immédiatement au nord et s'inscrivent plutôt dans la configuration de la *domus* III - positionnée au nord des deux précédentes - qui occupe, pour ce qui en a été dégagé, une largeur équivalente à celle du jardin de la parcelle AP 137.

Les données relatives à la période du Moyen Age sont absentes à l'échelle du diagnostic, ne livrant aucun aménagement ni mobilier relatif à une potentielle occupation du site durant cette période.

Le site retourne à l'état rural aux périodes suivantes. À partir du XVII^e siècle, le développement du faubourg des Cordeliers autour de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et la construction du couvent des chartreux densifient l'occupation du quartier.

Les différents éléments composant l'aile nord du grand cloître du couvent des Chartreux sont apparus très bien conservés sur la totalité de l'emprise du bâtiment. Il s'agit des cellules monastiques attenantes au nord et de leur jardin (espaces 104, 105 et 106), de la grande galerie nord qui occupe la moitié sud du rez-de-chaussée (espace 101), de l'étroit couloir distribuant les différentes cellules (espace 103), de la galerie d'axe nord-sud qui lui est perpendiculaire qui menait aux autres espaces du cloître (espace 102). Tous ont conservé leur couverture (8-10 travées de voûtes surbaissées à arêtes nervurées des galeries 101 et 102, les planchers à solives de l'étage des cellules 104 et 106).

Les volumes en ont été circonscrits au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage où ont pu être mis en évidence, dans la frange septentrionale du corps de bâtiment, les deux niveaux de cellule jusqu'à l'amorce de la toiture actuelle.

Des questions restent en suspens malgré tout. Il s'agit des circulations entre la galerie du cloître et le couloir desservant les cellules d'une part, de l'accessibilité de l'étage des cellules d'autre part. Les dispositions initiales de la couverture des différentes galeries restent aussi à établir. La chronologie de la mise en place de la terrasse sur les voûtes de la galerie du cloître n'est pas définitivement fixée et apparaît certainement plus ancienne que le laissent apparaître les seuls matériaux visibles. L'occupation funéraire est aussi à documenter.

Les réaménagements qui ont suivi la vente de l'établissement au titre des biens nationaux en 1792 et les percements de la rue et de l'impasse des Chartreux au centre de l'établissement conventuel ont essentiellement amené à un cloisonnement des volumes de l'aile nord du couvent et les cellules associées qui ont été refondus en plusieurs appartements indépendants.

Ces transformations ont généré un percement dans le jardin de la cellule 104 d'un nouvel axe correspondant à l'actuelle rue des Chartreux. Au nord, les façades des cellules, espaces de jardin et galerie sont unifiées dans un même alignement, le long de la nouvelle impasse des Chartreux dont la mise en place reste à dater. À l'intérieur, de nouveaux cloisonnements sont montés fermant la circulation de la galerie nord du cloître et créant de nouveaux espaces de vie dont certains volumes conservent de très beaux morceaux de décor (espaces 203-204) (leur présence sur de minces cloisons invite à une certaine vigilance quant à l'élimination de l'ensemble des cloisonnements du bâtiment nord qui ne relèvent pas tous d'une même restructuration très récente des volumes matérialisés par l'usage de la brique creuse).

Le redécoupage des volumes du cloître se poursuit à l'extérieur avec l'édification des limites de propriété qui viennent circonscrire une parcelle de jardin. L'aménagement d'un puits partagé entre deux propriétés s'inscrit dans la même campagne de travaux.

**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie
Bâtiment Austerlitz –
21 Allée Claude Forbin
CS 80783
13625 Aix-en-Provence Cedex 1

Téléphone : 04.42.99.10.11

MAIRIE AIX EN PROVENCE
SERVICE COURRIER
N° MAARCH :

ARRIVE LE **29 MARS 2021**

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT

N° 1 8 5 5

**PATRIARCHE
Dossier 14128
N° 2021-210**

DIRECTION ARCHEOLOGIQUE ET MUSIUM	
N° enregistrement :	J35
Date :	30 MARS 2021

ARRÊTÉ

Portant prescription de diagnostic archéologique

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 01/02/2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE, Directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 01/03/2021 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale de DRAC PACA, à Monsieur Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'archéologie ;

VU le dossier de permis de construire, déposé à la Mairie de Aix-en-Provence, le 02/03/2021, sous le n°13001 21J0074 par SNC 11 rue des Chartreux repr. par Monsieur ZAPITELLI Carmelo pour le terrain sis à 11 rue des Chartreux, cadastré AP 137 ; reçu le 18/03/2021, Fiche 35389 ;

CONSIDERANT que, en raison de leur nature et leur localisation les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique en particulier des vestiges de domus antiques comparables à ceux exhumés en 1987-1988 parcelle AP205.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

région : Provence Alpes Côte d'Azur

commune : Aix-en-Provence

lieu-dit : 11 rue des Chartreux

cadastre : AP 137

propriétaire : SNC 11 rue des Chartreux repr. par Monsieur ZAPITELLI Carmelo

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou par la mission archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou par la mission archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence, sur la base des prescriptions suivantes :

emprise : la totalité du terrain soit 1158m²

principes méthodologiques : 10 % minimum de la surface à construire devra être explorée jusqu'au substratum par tranchées continues ou sondages ponctuels. Lorsque des vestiges sont repérés il est indispensable de les qualifier en extension et stratigraphie grâce à des décapages ponctuels et des sondages stratigraphiques exécutés jusqu'au substrat.

La position des sondages sera reportée sur un plan cadastral. Le rapport d'opération devra comporter plans, coupes, descriptions stratigraphiques ainsi que l'argumentation chronologique et une appréciation de l'état de conservation des vestiges en vue d'éventuelles prescriptions ultérieures. Les niveaux seront portés en NGF. La documentation s'attachera à détailler pour chaque emprise explorée : les surfaces d'extension des vestiges archéologiques constatées, la hauteur moyenne des dépôts archéologiques par locus; la hauteur moyenne des stériles et, pour les sites non stratifiés, la densité des structures.

objectifs : le projet est situé dans une zone archéologique sensible. Le diagnostic aura pour but de déterminer la présence éventuelle de vestiges archéologiques dans l'emprise du projet.

Article 3 : Le mobilier archéologique provenant des opérations d'archéologie préventive est confié, sous le contrôle des services de l'Etat, à l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à la rédaction du rapport d'opération. Ce délai ne peut excéder deux ans. Il est ensuite fait application des dispositions des articles L 541 – 4 et L 541-5.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

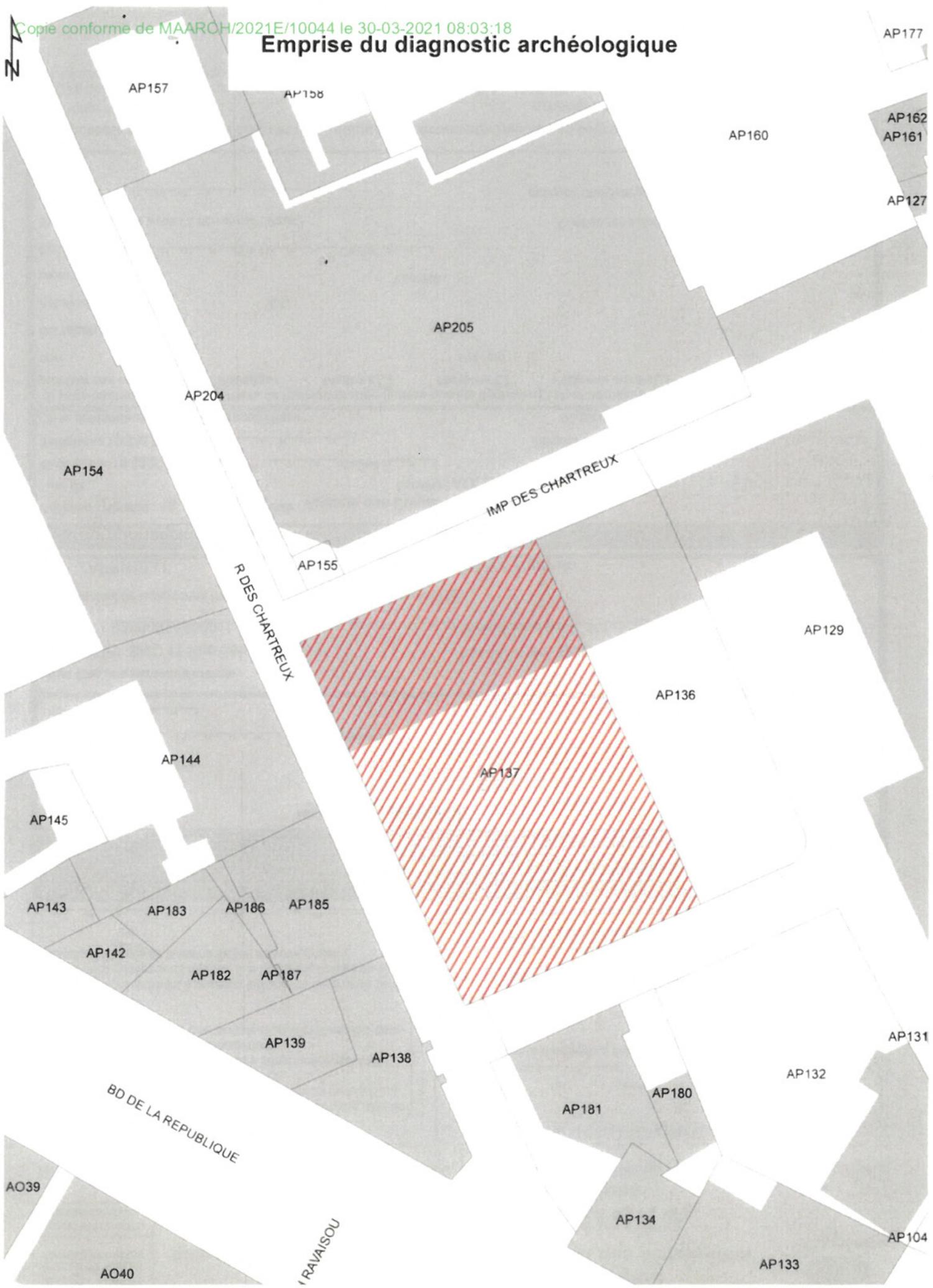
Article 4 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à la mission archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence, à SNC 11 rue des Chartreux repr. par Monsieur ZAPITELLI Carmelo.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 MARS 2021

Pour la Directrice Régionale des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Emprise du diagnostic archéologique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service régional de l'archéologie
Bâtiment Austerlitz –
21 Allée Claude Forbin
CS 80783
13625 Aix-en-Provence Cedex 1
Téléphone : 04.42.99.10.11

Direction régionale
des affaires culturelles

AIX EN PROVENCE
PROVENCE COURRIER
N° MAARCH :
ARRIVE LE
17 MARS 2022
457991
ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT
N° 1658

DIRECTION ARCHEOLOGIQUE ET MUSÉUM
N° enregistrement : 173
Date : 28 MARS 2022

**PATRIARCHE
Dossier 14128
N°2022-150**

Décision n°1855 du 25/03/2021 - Patriarche 14128 n°2021-210
Portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le préfet ;

- VU** le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;
- VU** l'arrêté du 07/02/2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 22/06/2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE Directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24/02/2022 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale de DRAC PACA, à Monsieur Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'archéologie ;
- VU** l'arrêté n°1855 du 25/03/2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
- VU** le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par le Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence - reçu le 10/12/2021, approuvé le 14/12/2021 ;
- VU** la proposition de responsable d'opération présentée par le Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence ;

Considérant que le responsable scientifique d'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction.

ARRETE

Article 1 – Madame Claire AUBURTIN est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté susvisé du 16/03/2022 au 25/03/2022.

Département : Bouches du Rhône
Commune : AIX EN PROVENCE
le site de : 11 rue des Chartreux – PC 1300121J0074

Article 2 – La Directrice Régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence, à la SNC 11 rue des Chartreux représentée par Monsieur ZAPPITELLI et à la mairie d'Aix en Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le

14 MARS 2022

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

DGSTA
Bâtiments & Grands Equipements
Courrier arrive
Date : 18-03-22.
N° 22183



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE COURRIER

N° MAARCH :

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRIVE LE **28 AVR. 2022**

ENREGISTRE INFORMATIQUEMENT

464863

Service régional de l'archéologie
Bâtiment Austerlitz -
21 Allée Claude Forbin
CS 80783
13625 Aix-en-Provence Cedex 1
Téléphone : 04.42.99.10.11

Archéologie
N° 2413
Service d'Archéologie et Muséum
N° d'enregistrement : **225**
03 MAI 2022

DGSTA
Bâtiment & Grands Equipements
Courrier arrivé
Date : **02 MAI 2022**
N° **12/295**

**PATRIARCHE
Dossier 14128
N°2022-252**

Décision n°1855 du 25/03/2021 - Patriarche 14128 n°2021-210

Portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le préfet ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

VU l'arrêté du 07/02/2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22/06/2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE Directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24/02/2022 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale de DRAC PACA, à Monsieur Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'archéologie ;

VU l'arrêté n°1855 du 25/03/2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

VU le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par le Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence - reçu le 10/12/2021, approuvé le 14/12/2021 ;

VU la proposition de responsable d'opération présentée par le Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence ;

Considérant que le responsable scientifique d'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction.

ARRETE

Article 1 – Madame Claire AUBURTIN est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté susvisé du 02/05/2022 au 06/05/2022.

Département : Bouches du Rhône
Commune : AIX EN PROVENCE
le site de : 11 rue des Chartreux – Tranche 2 – PC 1300121J0074

Article 2 – La Directrice Régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Service d'Archéologie de la Ville d'Aix en Provence, à la SNC 11 rue des Chartreux représentée par M ZAPPITELLI et à la mairie Aix en Provence – urbanisme.

Fait à Aix-en-Provence, le 25/04/2022 Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie

et par autorisation

Bruno BIZOT

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

DEUXIÈME SECTION

DONNÉES SCIENTIFIQUES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

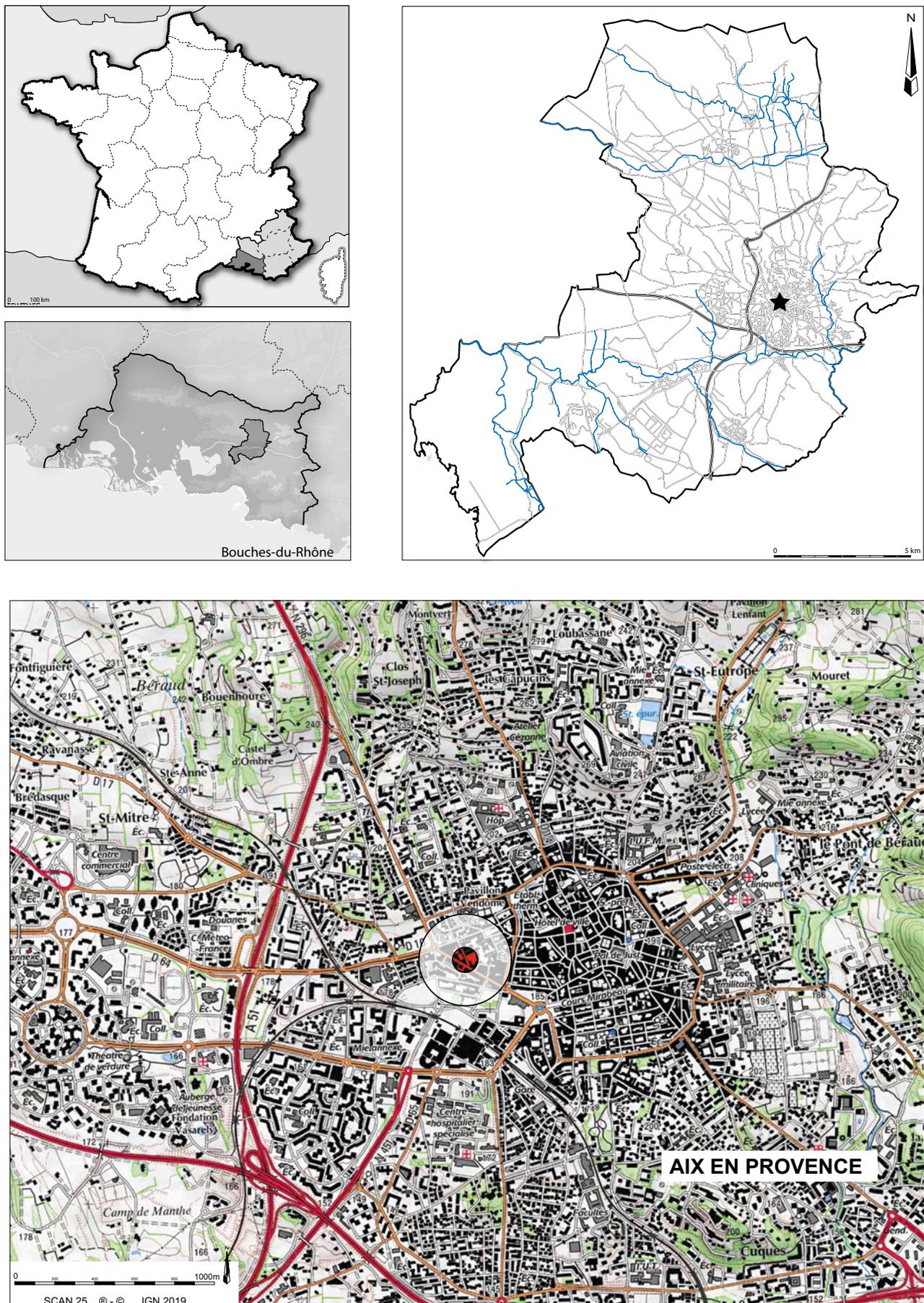


Fig. 1 : Localisation de l'opération dans la commune d'Aix-en-Provence (DAO M. Panneau).

1. Présentation de l'opération

1.1. Le site et le projet

La parcelle AP 137, sise au n° 11 de la rue des Chartreux, est localisée en périphérie immédiate du secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, dans un quartier délimité au sud par le boulevard de la République et au nord par la rue Célony (**fig. 1**). Elle est située intra-muros, dans la partie sud-ouest de la ville antique, puis retourne à l'état rural aux périodes suivantes. À partir du XVII^e siècle, le développement du faubourg des Cordeliers autour de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et la construction du couvent des Chartreux densifient l'occupation du quartier. L'opération de diagnostic a été prescrite par le Service Régional de l'Archéologie préalablement à la construction d'un immeuble collectif pour lequel le corps d'habitation qui occupe le nord de la parcelle sera démoli (**fig. 2 et 3**).

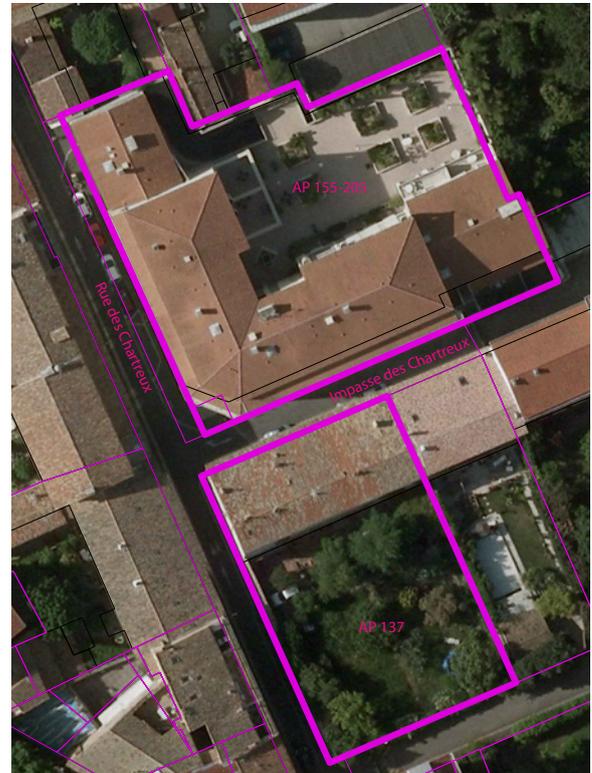


Fig. 2 : Vue de la parcelle AP 137 sur ortho-photographie.

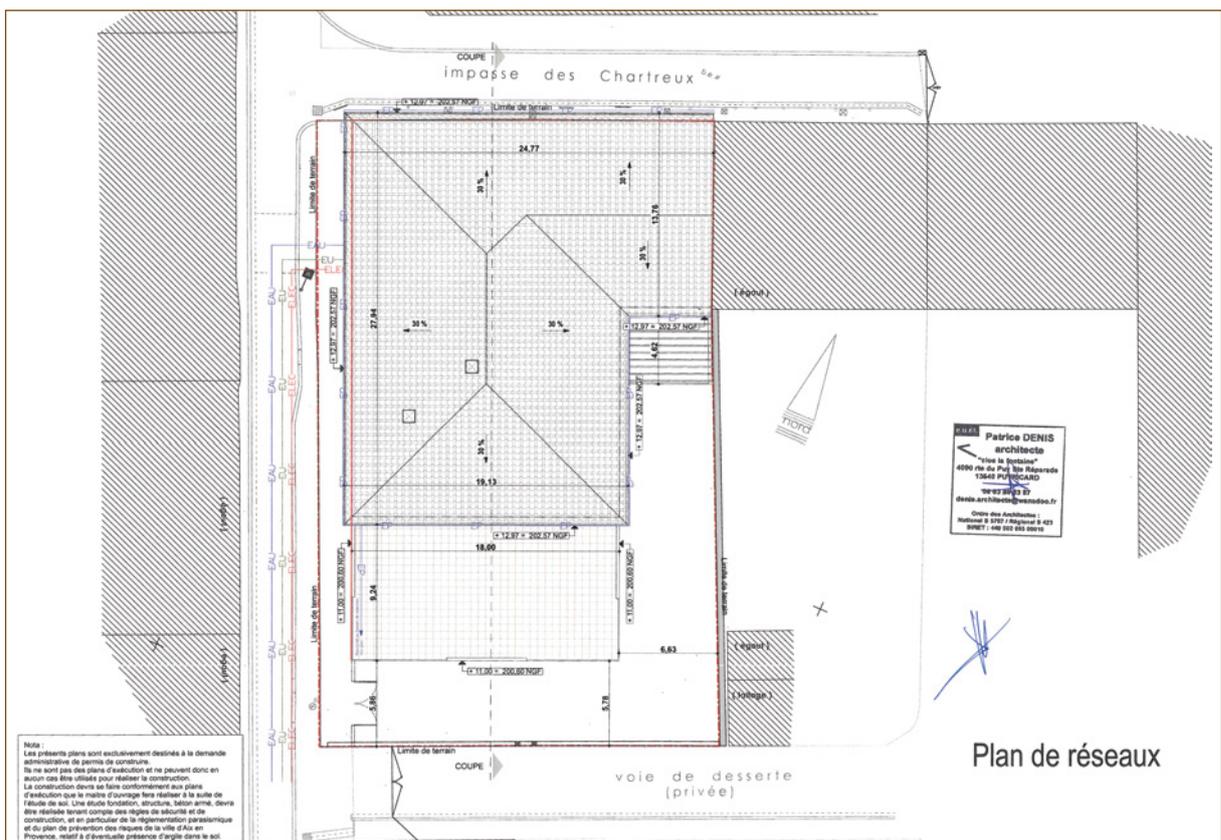


Fig. 3 : Projet de construction sur la parcelle AP 137 (extrait du Permis de Construire de mars 2021, 8).

1.2. Contexte archéologique et problématiques (C. Zielinski-Ticarro)

1.2.1. La période antique : un secteur intra-muros à vocation résidentielle

L'environnement immédiat du site, au nord, est bien connu grâce à une fouille de sauvetage menée en 1988 aux 3-5, rue des Chartreux, à l'angle nord de l'impasse des Chartreux, qui a mis en évidence sur près de 2 000 m² de l'habitat résidentiel (fig. 4 et 5).

L'urbanisation de ce quartier à l'Époque antique est organisée selon un plan orthonormé autour d'une rue (*cardo* 9) d'axe nord-nord-ouest/sud-sud-est, large de 3,50 m et reconnue sur 38 m de long, qui débouchait au nord, à quelques 35 m, sur le tracé projeté du *decumanus maximus*. Ce dernier n'a livré aucun de ses sols de circulation, arasés à l'Époque moderne, et seul le collecteur public, construit sous son emprise, subsiste.

Cinq maisons étagées sur deux terrasses sud/nord, rattachées à trois *insulae* bordant une ruelle qui dessert le *cardo* 9, attestent d'un lotissement progressif

du quartier, qui s'échelonne de l'époque augustéenne à l'époque flavienne (fig. 6). Aucune d'entre elles n'a été fouillée intégralement.

1.2.1.1. L'îlot occidental sud

Construite dans les deux dernières décennies avant J.-C., la *domus* sud-ouest située le plus à l'ouest est occupée pendant au moins un siècle et demi et a connu trois états marqués par des travaux d'embellissement. Seul son angle nord-est, formé de deux corps de logis, est connu. Le logis oriental (140 m² de superficie) a livré six salles aux sols en terre battue et aux murs bâtis avec un appareil irrégulier lié à la terre, qui s'organisent autour d'un espace central, de type cour ou jardin.

Vers 70-90 ap. J.-C., les pièces connaissent des remaniements internes et une réfection de leurs sols. Certaines d'entre elles sont dotées de mosaïques polychromes remarquables par leur qualité et d'enduits peints muraux rehaussés de stucs, qui traduisent leur fonction de pièces de réception et la vocation résidentielle du corps de logis (fig. 7).

Dans l'espace compris entre le *cardo* et la maison augustéenne, est construite après le premier quart du I^{er} siècle, une maison dont la partie nord a été fouillée, sur 280 m². Autour d'un jardin agrémenté d'un bassin

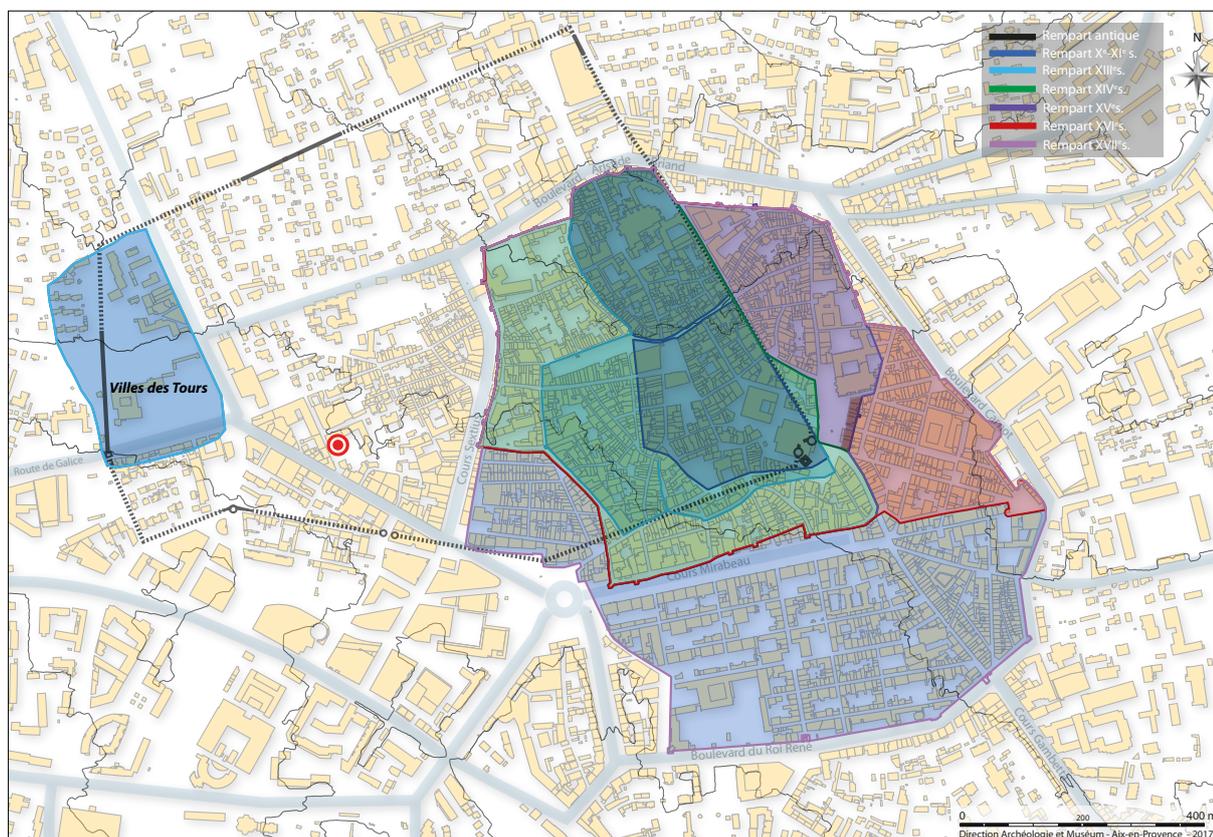


Fig. 4 : Évolution urbaine d'Aix-en-Provence depuis l'Antiquité à nos jours (DAO M. Panneau).



Fig. 5 : Vue aérienne des vestiges reconnus au n°5 de la rue des Chartreux en 1987-1988. À droite de la photo, la parcelle AP 137, cadre du diagnostic.



Fig. 6 : Plan des cinq corps d'habitations à vocation résidentielle reconnus en 1988 sur près de 2 000 m² à l'emplacement de l'ensemble hôtelier Adagio confrontant au nord la parcelle AP 137 (document extrait Bérard, de Luca, Landuré 1990, 8-9).



Fig. 7 : Mosaïque à l'Amour contrit et à la volière, *in situ*, mise en place dans le cadre d'un luxueux programme de réfection des sols à l'époque claudienne de la *domus* de la mosaïque de Darès et Entelle.

bilobé de 7 m de long, s'articulent des bâtiments disposés en L : à l'ouest, un portique large de 2 m, doté d'un puits ; au nord trois petites pièces au sol en terre battue bordées d'un autre portique ; de l'aile orientale, ont été observées deux de ses trois pièces. La *domus* connaît des remaniements au niveau de ses sols et du bassin au début du II^e siècle.

Les vestiges sont apparus entre 1,20 m (murs) et 1,50 m (sols) de profondeur par rapport au niveau actuel de l'impasse des Chartreux, soit entre les cotes 187,00 et 188,00 m NGF.

1.2.1.2. L'îlot occidental nord

Construite à la fin du I^{er} siècle à l'angle du *cardo* et de la ruelle, cette *domus*, fouillée sur 540 m², a livré deux ailes de bâtiments organisées autour d'un jardin bordé au nord par un portique. L'aile nord est dévolue à la partie résidentielle et l'aile orientale aux communs. Deux états sont attestés, dont un dans le deuxième quart du II^e siècle, avec notamment la réfection des sols, la construction d'un portique oriental et le déplacement de la clôture méridionale vers le nord, qui contribue à l'élargissement de la ruelle qui atteint alors 2 m de large et devient carrossable. Les remaniements du deuxième état, dans la partie sud de l'aile orientale, annexent un court tronçon du *cardo* pour construire une luxueuse pièce chauffée par hypocauste. La fermeture du *cardo* interdit désormais l'accès aux *domus* méridionales depuis le nord. Ces dernières ne sont plus desservies que par le sud, ou par l'ouest, par la ruelle.

La partie résidentielle des bâtiments est utilisée en l'état, au moins jusqu'au début du III^e siècle.

1.2.1.3. L'îlot oriental

Les deux maisons de l'îlot oriental ont été à peine entrevues.

De la *domus* qui s'étendait au nord-est, ont été aperçus en coupe trois pavements de mosaïque. Aucune organisation n'a pu être dégagée des vestiges trop dégradés.

La maison construite au sud-est, vraisemblablement à l'époque augustéenne, a livré un jardin bordé à l'ouest par un portique et agrémenté par un vaste bassin. Ce dernier est alimenté en eau courante par un raccordement effectué dans la deuxième décennie du I^{er} siècle.

Sur le terrain concerné par la présente prescription de diagnostic, les recherches étaient susceptibles de révéler la partie méridionale des maisons sises au sud-ouest du *cardo*, voire une nouvelle maison, et la frange ouest de ce *cardo*, restitué le long de la limite orientale de la parcelle.

1.2.2. Les périodes médiévales et modernes

Éloigné de la ville intra-muros aux périodes médiévales et modernes, le site s'inscrit dans la zone des clos, espaces de jardins fermés par des murs dont l'existence est attestée au bas Moyen Âge. Un grand puits découvert au 3-5, rue des Chartreux, vraisemblablement destiné à l'arrosage des cultures, témoigne de ce paysage retourné à l'état rural après le V^e siècle, date à laquelle le site ne livre plus aucune trace archéologique d'occupation (**fig. 4**).

Sous l'Ancien Régime, les archives municipales témoignent dans les années 1562-1565 du creusement, autour de l'agglomération, de fossés défensifs lors des guerres de Religions. L'hypothèse a été envisagée pour les excavations larges et profondes, et rapidement rebouchées, mises au jour à l'emplacement de l'actuel parking Pasteur, au 16, boulevard de la République, ainsi que pour le fossé reconnu sur le site des Chartreux lors de la fouille de 1988, à quelques dizaines de mètres de la parcelle à diagnostiquer.

Il faut attendre le XVII^e siècle pour que ce secteur proche du faubourg des Cordeliers sorte de l'ombre avec la construction d'une communauté de chartreux (**fig. 8 et 9**), d'abord établie sur la route de Berre, dans la bastide d'Aigoux située au quartier de Petite Chartreuse (DEPAVF 1994, 102), qui fonde finalement leur couvent à proximité de la ville. Connu à travers une succession d'actes passés à partir de 1634 (achats des terrains, commande de la première construction...), publiés par Jean Boyer (1972 : 295-300), et figuré sur plusieurs plans de la ville (Cundier, 1666 ; Devoux, 1753) (**fig. 10 et 11**), ainsi que sur un dessin représentant la cour principale et la façade de l'église au XVIII^e siècle (**fig. 12**). Ce couvent a fait l'objet, pour la première fois en 1988, d'un état des lieux complet qui débouche sur une recension et l'étude liminaire de l'ensemble des vestiges conservés en élévation, par François Fray (Service Régional de l'Inventaire Général) (**fig. 13**).

Sur la parcelle concernée par la présente prescription de diagnostic, dans le corps de bâtiment sis au nord, le long de l'impasse des Chartreux, ont été ainsi identifiées deux cellules monastiques, adossées à la galerie nord du grand cloître. La mieux conservée occupe une surface de 8,50 x 5,80 m qui comprend, au rez-de-chaussée, une entrée et une pièce d'habitation qui débouchait, au nord, à l'emplacement de l'actuelle impasse des Chartreux, sur un jardin privatif. Les élévations de la seconde cellule n'ont été que partiellement observées en 1988, mais sont conservées au moins en partie sous les reprises des bâtiments récents. Au sud de ces constructions, le jardin actuel se développe sur l'emprise de la galerie nord et du



Fig. 8 : Plan de localisation des établissements religieux à Aix-en-Provence au XVII^e siècle (DAO M. Panneau).



Fig. 9 : Représentation de la chartreuse d'Aix. Peinture sur toile attribuée à Jean-Claude Cundier, dite « Carte des maisons de l'ordre à travers l'Europe » pour la Grande Chartreuse.1686 (extrait de DAA 5, 59, fig. 91).

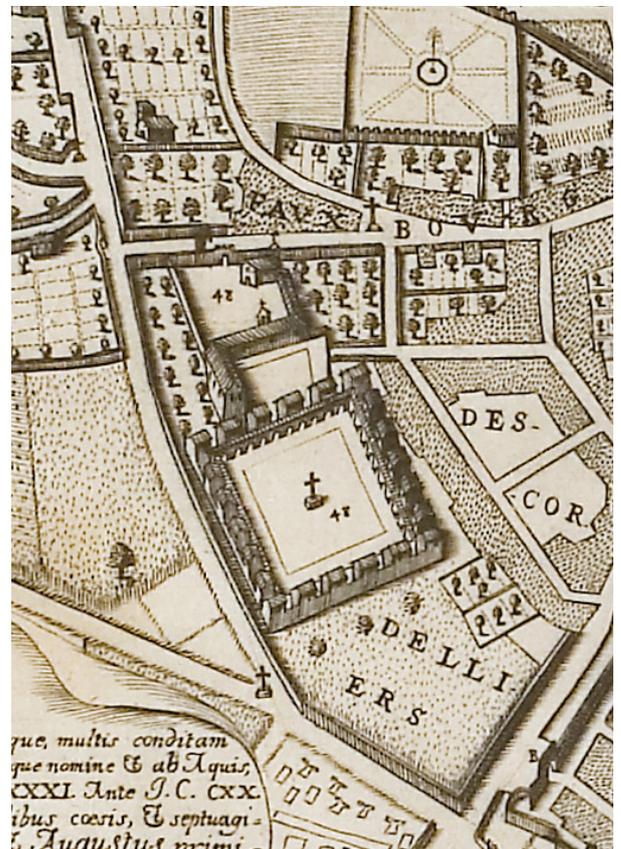


Fig. 10 : Le couvent des chartreux représenté sur l'extrait du « Plan géométrique de la ville d'Aix capitale de la Provence ». 1666. Gravure de L. Cundier pour l'ouvrage de J. S. Pitton (Bibliothèque Méjanes).

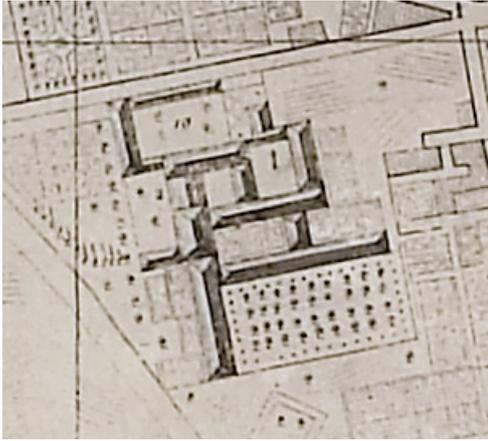


Fig. 11 : Le couvent des chartreux représenté sur l'extrait du plan d'Aix-en-Provence dressé par Esprit Devoux en 1753 et gravée par H. Coussin (Musée du Vieil Aix).

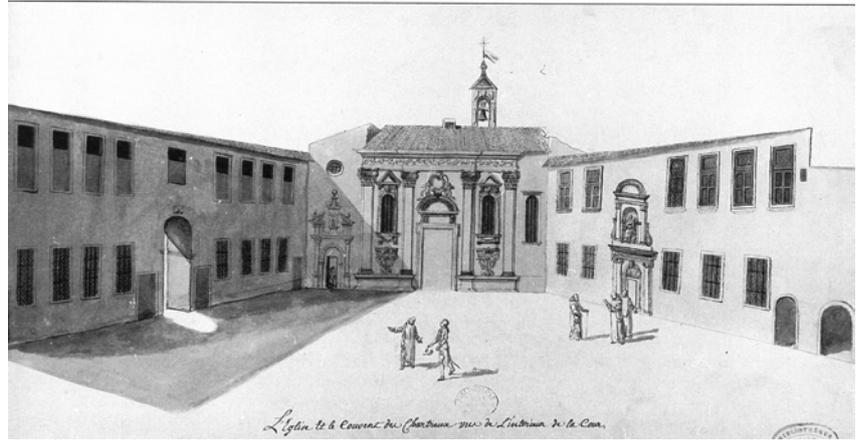


Fig. 12 : « L'église et le couvent des Chartreux vus de l'intérieur de la cour ». Plume et lavis réalisé au milieu du XVIII^e siècle (Bibliothèque Méjanes est. A 48).

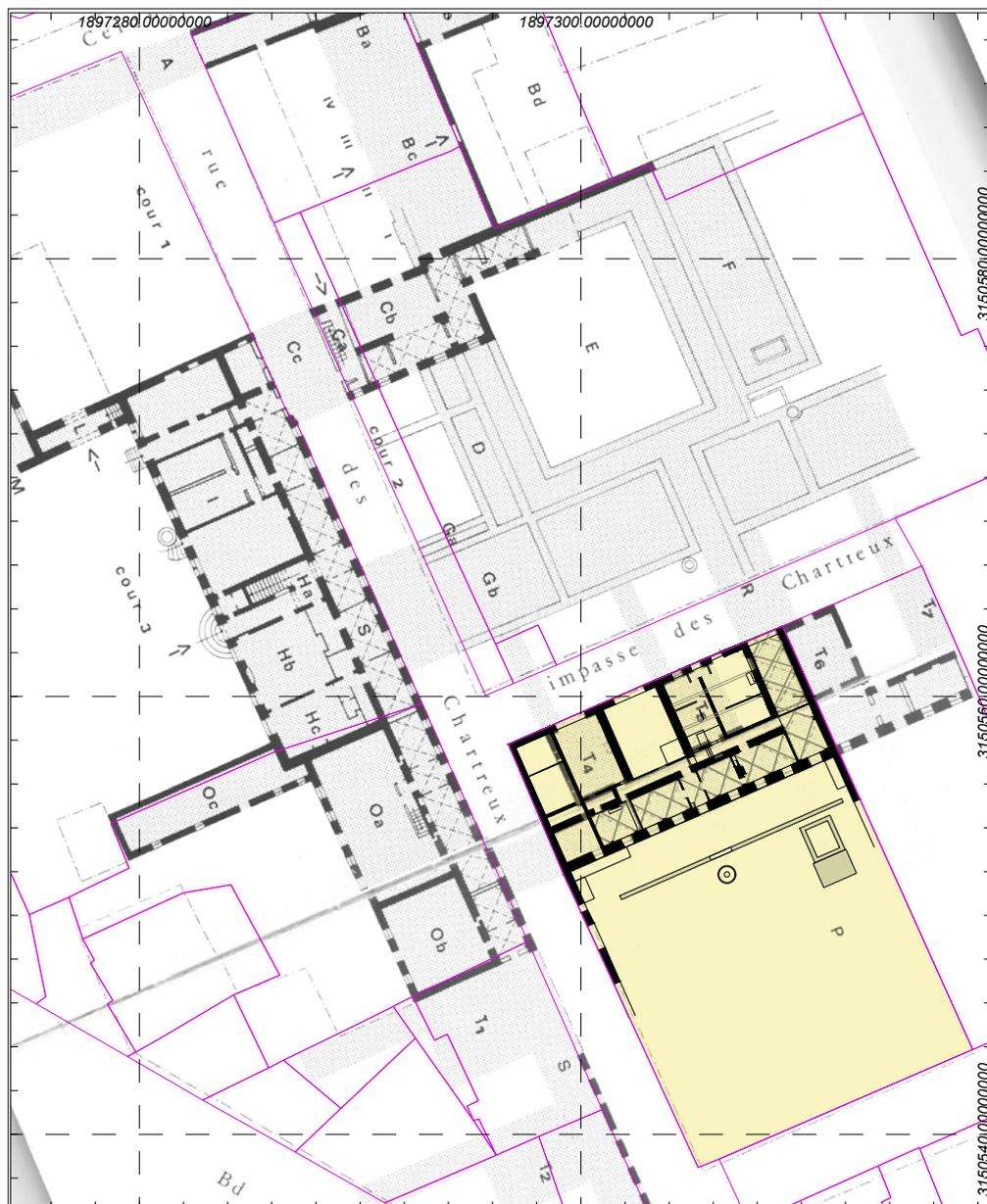


Fig. 13 : Relevé et état des lieux complet réalisés par François Fray en 1988 de l'ensemble des vestiges conservés en élévation du couvent des chartreux (Service Régional de l'Inventaire Général), (extrait de DAA 5, p. 56-57, fig. 90).

préau de l'ancien cloître du couvent.

Outre une possible mise en exploitation des sols antérieure au XVII^e siècle, la partie sud du jardin à diagnostiquer était susceptible de livrer des aménagements (dépotoirs, citerne...) et/ou niveaux d'occupation relatifs au grand cloître du couvent des Chartreux (sols, remblais...).

1.2.3. Les périodes révolutionnaires et contemporaines

Les périodes les plus récentes de l'histoire du quartier marquent la disparition progressive du paysage urbain de l'établissement conventuel et de son enclos : d'abord par leur morcellement à la Révolution, puis par les percements de la rue et de l'impasse des Chartreux au début du XIX^e siècle, qui traversent respectivement du nord au sud et d'est en ouest le couvent (fig. 14), et pour finir par l'édification, dans les dernières décennies, d'ensembles immobiliers qui ont totalement remodelé le quartier (planche L2 du cadastre napoléonien) (fig. 15).



Fig. 14 : Le quartier de l'ancien couvent des chartreux. Extrait du « Plan d'alignement général de la ville d'Aix... ». 1819. Plan géométral, projet d'alignement de la ville. Estampe. Certifié exact par A. Besson, architecte de la ville et L.-E.-du-Bourguet, maire (Musée du Pavillon Vendôme).



Fig. 15 : Extrait du cadastre napoléonien, feuille L 2.

1.3. Moyens mis en œuvre

Compte-tenu du contexte archéologique et architectural établi à la fois par les investigations archéologiques réalisées antérieurement dans l'environnement immédiat du site et de son emprise sur le couvent des chartreux, le diagnostic s'est déroulé en deux temps, sur une durée totale de 13 jours ouvrés répartis, entre le 16 et le 25 mars pour la tranche 1, et du 02 au 06 mai 2022 pour la tranche 2 (fig. 16).

Il a mobilisé un responsable d'opération, spécialisé en archéologie du bâti. Une dessinatrice assurait les relevés d'architecture. Le chantier a enfin accueilli deux stagiaires universitaires de Master 1 et Master 2. Le suivi topographique a été assuré par le topographe de la DAMVA.

Le post-fouille s'est déroulé dans les locaux de la Direction Archéologie et Muséum du 23 mai au 20 juin 2022. Il a mobilisé un agent sur toute la durée d'étude et trois autres sur une partie seulement.

1.4. Stratégie d'intervention

Conformément au cahier des charges de la prescription de l'État, le diagnostic archéologique a porté, d'une part, sur les élévations des bâtiments existants au nord et, d'autre part, sur le sol du jardin au sud (fig. 16). Il a consisté en :

- la réalisation de trente sondages archéologiques muraux sur les deux niveaux du bâtiment nord (annexes 2 et 3),
- une évaluation du potentiel dendrologique par l'inventaire des pièces de bois mises au jour dans les



Fig. 16 : Localisation des deux tranches de travaux (DAO S. Ranchin).

sondages et planchers du même habitat (annexe 4).
- l'ouverture de trois sondages archéologiques sédimentaires dans le jardin (annexes 2 et 3),

L'ensemble des sondages, leur implantation et leurs caractéristiques techniques sont consignés dans l'annexe 1.

Lors de la tranche 1 du diagnostic, l'aile nord du grand cloître a fait l'objet d'une couverture photographique par le Service de l'Inventaire général du Patrimoine culturel¹ afin de compléter la campagne de prises de vue réalisée en 1988 par Gérard Roucaute dans le cadre de l'étude de l'ensemble des vestiges conservés en élévation de l'ancien couvent des chartreux.

1.4.1. Le diagnostic des élévations

La première tranche des travaux (du 16 au 25 mars 2022) a concerné le corps de bâtiment situé au nord de la parcelle AP 137, positionné le long de l'impasse des Chartreux.

Son diagnostic s'est attaché à identifier les éléments d'architecture pouvant appartenir au couvent

(cellules, galerie nord, grand cloître) et à en évaluer leur développement en élévation (fig. 10). La conservation au niveau du rez-de-chaussée des anciennes cellules des chartreux dans le bâtiment à démolir ayant été démontrée par les travaux anciens du service de l'Inventaire général, l'objectif du diagnostic a consisté à identifier, sur ce niveau, les maçonneries anciennes relevant de l'établissement conventuel à partir des éléments architecturaux visibles ou, si nécessaire, de sondages muraux ponctuels.

À l'étage, les élévations enduites ayant perdu tout caractère susceptible de les rattacher au bâti ancien, des saignées verticales d'environ 0,20 m de large ont été réalisées depuis de sol, dans la continuité des maçonneries reconnues au rez-de-chaussée, afin d'établir leur état de conservation et leur développement en hauteur. Des extensions horizontales ont pu être ouvertes dans certains sondages afin de localiser de potentielles ruptures dans la mise en œuvre des maçonneries.

Les sondages muraux ont été réalisés par décapage des revêtements de surface au marteau-burin électrique en des points opportuns, notamment au niveau de certains angles de pièces (vérification des chronologies relatives). Certaines surfaces ont fait l'objet de décapages ponctuels afin de vérifier la présence éventuelle de décors (gypseries, enduits peints).

Ce sont en tout trente sondages qui ont été réalisés sur les élévations couvrant une surface de 9,20 m² auxquels ont été adjointes des observations directes des constructions.

1.4.2. Les sondages sédimentaires

La seconde partie des investigations archéologiques a consisté en un diagnostic sédimentaire du jardin se développant au sud du corps de bâtiment. Ces travaux se sont déroulés du 02 au 06 mai 2022

Trois tranchées de sondages ont été réalisées par une pelle mécanique de 2,5 T munie d'un godet de curage de 1,20 m de large. La contrainte fixée par le portail, des dimensions de 2,20 m de haut et 2,34 m de largeur, ne permettait pas de faire entrer un engin de plus gros tonnage.

Afin de répondre aux exigences de l'État qui imposait l'exploration du sous-sol jusqu'au substrat, deux tranchées profondes ont été réalisées aux extrémités sud et est de la parcelle. Ces tranchées ont été rebouchées à l'issue du diagnostic, sans remise en état des sols. Au centre de la parcelle, une troisième tranchée a été ouverte afin de préciser la nature des occupations antiques.

¹ Service Patrimoine, Traditions et Inventaire de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Intervenants Laurent Del Rosso et Jean-Pierre Garuffly.

La numérotation des trois sondages ouverts dans le jardin n'a donc pas été dissociée de celle de l'ensemble des sondages muraux et s'inscrit donc dans la continuité de la numérotation de l'ensemble des sondages ouverts lors de cette opération.

1.4.3. Localisation des espaces et des sondages

Afin de faciliter la localisation des secteurs d'intervention, le jardin ainsi que les différents volumes du corps de bâtiment nord ont fait l'objet d'une sectorisation associée à une numérotation continue - de 100 à 106 pour les espaces du rez-de-chaussée - de 200 à 204 pour les espaces à l'étage. Ce découpage s'est affranchi des cloisonnements récents des différents espaces au profit des volumes de l'établissement conventuel restitués à partir des données de terrain et des représentations iconographiques (cloître, cellules, jardin...). Il se répartit de la manière suivante :

La parcelle présentant un axe nord-nord-est/sud-sud-ouest, le parti-pris adopté a été de simplifier la désignation des orientations dans les descriptifs. Les orientations nord-nord-est, est-nord-est, sud-sud-ouest et ouest-sud-ouest ont été rapprochées des orientations nord, ouest, sud et est.

1.4.4. L'enregistrement

Les vestiges mis au jour ainsi que les éléments d'architecture visibles, non masqués par des enduits récents, ont été enregistrés selon les principes généraux et les procédures de la méthode Syslat (Py 1997 et 2005). La numérotation des faits est continue sur l'ensemble du chantier.

Pour le bâti, le parti-pris a été d'enregistrer les différentes élévations, les aménagements et

réaménagements divers sous forme de fait, permettant d'appréhender son évolution de manière simplifiée. Les différentes ouvertures, fort nombreuses, n'ont pas fait l'objet du même enregistrement en raison du temps limité imparti à l'étude du bâti. Portes et fenêtres restent cependant tout à fait localisables par la mention de leur position par rapport aux différentes élévations.

Seules les couches sédimentaires reconnues dans les trois sondages ouverts dans le jardin ont été enregistrées sous la forme d'US.

Les façades du corps de bâtiment ont été relevés à l'aide d'un théodolite à laser. En l'absence d'un plan de topographe, le bâtiment a fait l'objet d'un premier levé manuel réalisé à l'échelle 1/50^e pour servir de support à la localisation des vestiges mais qui devra être complété par un relevé réalisé au théodolite à laser.

Dans le jardin, les vestiges, les sondages ainsi que les coupes ont été positionnées à l'aide d'un théodolite à laser, dont les données et les points ont été intégrés à la base de données topographique du service.

Les aménagements dégagés dans les sondages ouverts dans le jardin ont été relevés à l'échelle 1/20^e selon les méthodes traditionnelles dont les données ont été géoréférencées.

La couverture photographique a été réalisée à l'aide d'un appareil numérique.

Ces données ont été informatisées et, en partie, reversées sur le SIG archéologique de la Ville (inventaires des US, des faits, des minutes, des prises de vue), pour alimenter les bases de données générales.

1.4.5. Le traitement du mobilier

Le matériel archéologique a été prélevé et conservé par unité stratigraphique. Il a été classé par catégories et sous-catégories suivant les procédures

Niveau	Espace	Localisation	N° de sondage
RDC	100	Extérieurs du bâtiment, jardin	Observations directes, sondages sédimentaires 31, 32, 33
	101	Frange méridionale du bâtiment, galerie du cloître	10, 11, 12, 13, 17, 24, 26, 30
	102	Frange orientale du bâtiment, galerie d'axe nord-sud	17, 27
	103	Partie médiane du bâtiment, couloir longeant les différentes cellules	14, 15, 28, 29
	104	Frange septentrionale du bâtiment, cellule	Observations directes, 16
	105	Frange septentrionale du bâtiment, jardin	Observations directes
	106	Frange septentrionale du bâtiment, cellule	18, 19, 20, 21, 22, 23, 25
Étage	200	Frange méridionale du bâtiment, terrasse couverte	6
	201	Frange septentrionale, partie occidentale du bâtiment	1, 2, 3, 4, 5
	202	Frange septentrionale, partie médiane du bâtiment	7, 8, 9
	203	Partie orientale du bâtiment	Observations directes
	204	Partie orientale du bâtiment	Observations directes

de conservation préventive en usage à la Direction Archéologie et Muséum où il est déposé. L'ensemble du mobilier céramique a été lavé et a fait l'objet d'un conditionnement et d'un inventaire général qui a été informatisé. Numéro de collection : B 359.

Matériaux	Sous-catégories	N° de bac ou de boîte
Céramique	Vaisselle / conteneur	4190
Peinture murale		665
Lapidaire		28

Dans les tableaux d'inventaire céramique fournis en annexe, le détail de la composition du mobilier est précédé d'une série de rubriques :

- références administratives (numéro(s) de parcelle(s) concernée(s), numéro d'opération au sein de la DAMVA).
- références liées à la conservation préventive (numéro de la collection et des boîtes dans lesquelles sont conservés les fragments).
- données chronologiques : période chronologique générale, phase et état au sein du site, et enfin datation de l'unité stratigraphique d'après sa position stratigraphique et le mobilier datant.
- informations sur le contexte de découverte et qui peuvent avoir une incidence sur l'étude du mobilier (numéro de fait ou ensemble auquel l'unité stratigraphique appartient, nature du contexte, unités stratigraphiques en relation).
- observations générales indiquant ce qui pourrait avoir des conséquences sur l'état de conservation, le taux de fragmentation, les risques de mélange ou d'intrusion...

Les formes et les références typologiques ont été indiquées lorsqu'elles ont pu être déterminées. Pour la période antique, les dénominations et typologies utilisées correspondent principalement à la classification du Dicocer (Py 1993). Des références supplémentaires se rapportent aux appellations et classifications des productions locales et régionales : céramiques communes brunes de Provence occidentale (COM-BR-PRO-OCC : Nin 2001 ; Huguet et al. 2012a) et céramiques à pâte calcaire brute et engobée (COM-CALC et CALC-ENG : Nin 1997 ; Nin et al. 2003 ; Huguet et al. 2012 b ; Pasqualini 2009 ;

Schmitt et al. 2009). En raison de leur répertoire morphologique, en partie inspiré de la vaisselle sigillée, nous rattachons ces productions engobées à la vaisselle de table.

Les objets isolés et dessinés sont indiqués par des numéros d'inventaire et de dessin (numérotation interne à la DAMVA). La présence éventuelle de marques (estampille, grafitto), de décor, l'état de conservation spécifique d'un tesson, les collages entre unités stratigraphiques, etc., sont indiqués dans la rubrique « observations spécifiques ». Enfin, aussi souvent que cela était possible, nous avons précisé la datation des différentes productions et types identifiés.

1.4.6. Le rapport final d'opération et la documentation

Le document final de synthèse se conforme aux dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 « portant définition des normes du contenu et de présentation des rapports ».

Les données sont restituées sous la forme :

- d'une synthèse architecturale et historique incluant un état des lieux de la recherche et des connaissances sur le site ainsi qu'une présentation synthétique des résultats par période,
- un tableau récapitulatif accompagné d'un plan de localisation des espaces et des sondages par niveau (annexe 1),
- de plans chronologiques par niveau (annexe 2),
- une annexe documentaire composée de fiches descriptives présentant et analysant, par espace et par structure, les éléments architecturaux et données sédimentaires mis au jour (annexe 3),
- un diagnostic sur le potentiel dendrochronologique (annexe 4),

Les inventaires des US, faits, minutes, photographies sont réunis en fin de volume.

Ce parti-pris a été choisi afin de fournir un outil présentant l'ensemble des découvertes et d'en faciliter l'exploitation.

En plus du rapport, une copie informatique de la documentation archéologique de terrain a été remise au Service régional de l'Archéologie.

2. Synthèse

2.1. Le substrat

La base de la séquence stratigraphique des trois sondages sédimentaires ouverts dans le jardin correspond au niveau d'apparition du substrat de couleur jaune de texture limono-argileuse relativement compact présent dans la partie médiane de la parcelle (sondages 31 et 33) à la cote 188,60 m NGF, soit 1,15 m sous le niveau de jardin, jusqu'à la cote 188,75 m NGF à la profondeur de 1,80 m dans la partie sud du jardin. Des passes plus indurées, de texture gréseuse, ont été reconnues dans des zones de terrassement de plus grande profondeur ouvertes aux extrémités nord et est des sondages 31 et 33 aux cotes successives de 188,50 m et de 187,67 m NGF, relativement proches du niveau d'apparition du substrat évoqué au-dessus.

Malgré l'absence d'informations relatives à aux cotes d'installation des vestiges antiques reconnus en 1989 sur la parcelle AP 155-205, l'analyse des données photographiques les restitue en moyenne entre 1,20 et 1,50 m de profondeur sous la voirie, entre 187,70 et 188 m NGF pour les vestiges dans la partie sud-ouest. On situe donc sensiblement au niveau de ces cotes, le niveau d'apparition du substrat au nord de l'actuelle zone étudiée. Ces constatations réalisées entre ces deux opérations indiquent l'absence de pendage du substrat entre les deux parcelles.

2.2. L'Antiquité

Situé au cœur de la ville antique, dans un secteur intra-muros à vocation résidentielle, la parcelle AP 137 était susceptible de conserver dans son emprise, le prolongement ainsi que les axes d'un habitat résidentiel dense immédiatement au nord, à savoir cinq corps d'habitation reconnus le long d'une ruelle sur une emprise de terrain de 2000 m², établis entre l'époque augustéenne et l'époque flavienne.

Le site est marqué par une quasi absence de sédimentation antique en place dans la partie centrale de la parcelle (sondage 33). Les investigations menées dans la partie est (sondage 31) ont montré la disparition du socle argileux compact et homogène reconnu plus au sud, ne conservant pour cette période, qu'une épaisseur réduite correspondant à un épandage de mobilier antique au contact du substrat. L'anthropisation se révèle cependant par des

creusements visibles à partir du substrat dont témoigne, dans le sondage 33, ouvert au centre du jardin, une profonde et large tranchée TR 24 d'orientation ouest-nord-ouest/est-sud.

Dans la seule partie sud de la parcelle (sondage 32) est conservée une épaisseur de terre argilo-limoneuse très fine et homogène, épaisse de 0,55 à 0,60 m, à partir de laquelle sont amorcés à la cote 188,55 m NGF plusieurs creusements de même orientation nord-nord-est/sud-sud-est ; la canalisation CA 26 associée à la tranchée TR 21, les fosses FO 25 et FO 27.

Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité du parcellaire antique appréhendé sur la parcelle voisine, au nord du site. Cependant l'absence d'éléments structurants interrogent toujours et de nombreux éléments relatifs à cette phase d'occupation antique restent encore à documenter (fig. 17).

Ces conduites et les fosses peuvent être restituées au sein d'un espace ouvert de type jardin d'agrément en raison de l'absence de tracé d'orientation nord-nord-ouest/sud-sud-ouest prolongeant la séparation entre les *domus* I et II. Cela correspondent à un



Fig. 17 : Position des vestiges antiques reconnus sur la parcelle AP 137 par rapport à ceux appréhendés plus au nord (DAO S. Ranchin)

nouveau découpage d'une unique parcelle, à l'image des dispositions de la *domus* III située au nord des deux précédentes et qui occupe, pour ce qui en a été dégagée, une largeur au moins équivalente à celle du jardin de la parcelle AP 137.

Ces grands espaces de jardin ne sont pas absents au sein de l'aire remparée antique. De telles dispositions ont été appréhendées à l'occasion des fouilles du Parking Pasteur situé à l'extrémité nord-est de la cité où l'une des grandes *domus* était dotée d'une vaste aire quadrangulaire, d'environ 23 m de côté, seulement agrémentée de deux grands bassins.

Si les aménagements reconnus en limite est et sud de la parcelle correspondent à des espaces de jardin, les contours d'une nouvelle unité d'habitation devant leur être associée restent encore à appréhender.

Malgré la proximité d'une zone vouée à des activités agricoles sous la forme de vastes entrepôts sur une surface de 1000 m² aménagée en terrasse, reconnue à 80 m de distance au sud lors des investigations menées en 1986 au n° 16 du boulevard de la République, l'aménagement d'une surface à vocation vivrière ou d'une aire à proximité d'entrepôt n'est pas à exclure, mais n'est pas l'hypothèse ici privilégiée.

Malgré sa position à l'extrémité est de la parcelle, le sondage 31 n'a pas permis de circonscrire le tracé du *cardo* d'axe nord-nord-ouest/sud-sud-est reconnu à travers les négatifs de ses aménagements souterrains et semble se poursuivre au-delà de cette limite sur la parcelle voisine AP 136 (fig. 18).

Les données relatives à la période du Moyen Age sont restées absentes à l'échelle du diagnostic, ne livrant aucun aménagement ni mobilier relatif à une potentielle occupation du site durant cette période.

2.3. L'Époque moderne

2.3.1. Le couvent des chartreux

Les horizons de circulation du jardin du grand cloître contemporains du premier état du couvent des chartreux n'ont pas été retrouvés dans les sondages du jardin. On peut cependant les restituer à la cote maximale de 189,70 m NGF correspondant au niveau de circulation actuel de la galerie intérieure du cloître.

L'essentiel du gros-œuvre composant l'aile nord du grand cloître du couvent des chartreux est apparu très bien conservé dans le bâtiment occupant le nord de la parcelle AP 137 jusqu'aux cotes 195,32 m et 195,97 m NGF soit entre 5,47 et 6,12 m, hauteurs correspondant sensiblement à l'amorce de la toiture actuelle. Il constitue les élévations de la grande galerie



Fig. 18 : Prise de vue des fouilles réalisées en 1987. Le tracé discontinu correspond au *cardo* dont le prolongement positionne son axe sur la parcelle AP 136.

nord du cloître (espace 101), de la galerie d'axe nord-sud qui lui est perpendiculaire (espace 102) ainsi que des cellules monastiques attenantes au nord et de leur jardin (espaces 103, 104, 105 et 106) (fig. 19 et 20).

La majorité des dégagements liés aux structures du couvent a révélé une maçonnerie de moellons non assisés et non équarris liée par un mortier sableux et friable de couleur rosé. La pierre de taille est utilisée pour l'encadrement de certaines ouvertures, au niveau des baies éclairant au sud la galerie nord du cloître, et sur une partie des cellules.

- La galerie nord du cloître (espace 101)

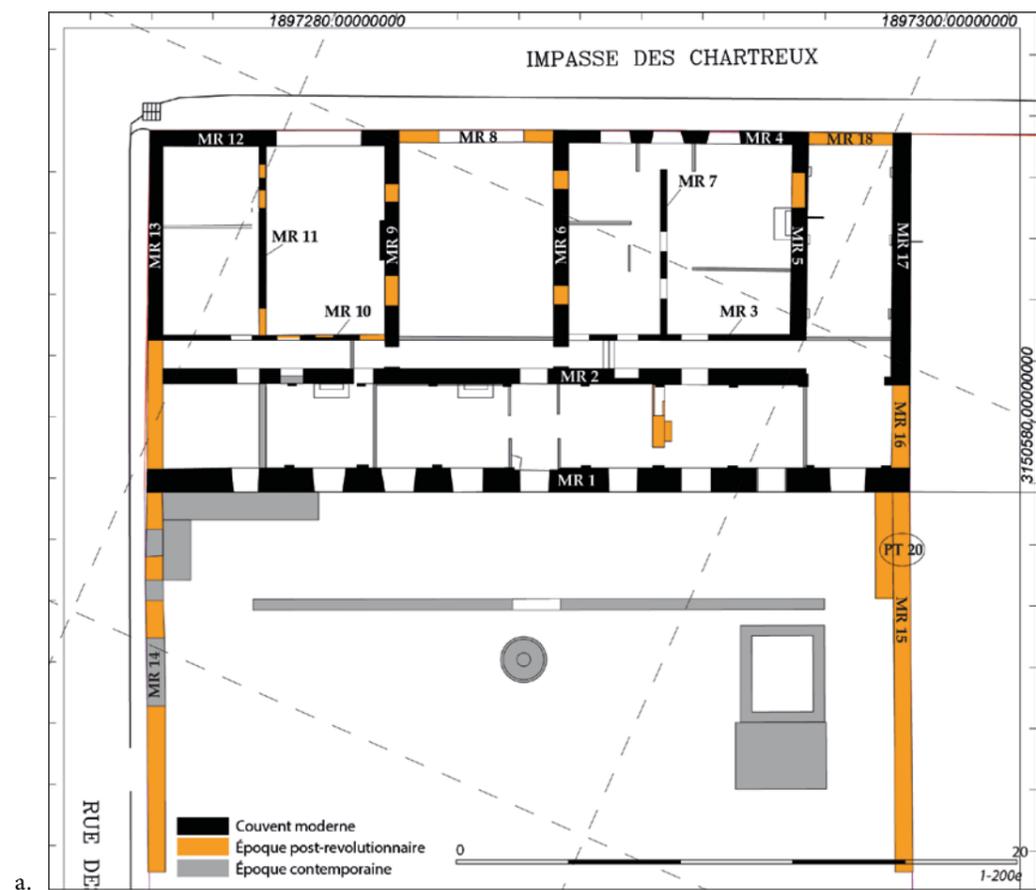
Au rez-de-chaussée, les élévations MR 1 et MR 2 délimitent au sud et au nord, un segment de 22,40 m de long et 2,80 m de large de la galerie nord du cloître (espace 101). Ces maçonneries massives supportent huit travées visibles du grand cloître, deux supplémentaires étant dissimulées sur une longueur de 3,40 m dans des plafonds de l'appartement situé à l'extrémité ouest du corps de bâtiment. Chaque travée est éclairée au sud par de hautes et étroites ouvertures cintrées aux tailloirs moulurés. La partie basse de ces ouvertures reste à caractériser par la présence, ou non, d'un mur-bahut.

La totalité de la couverture de la galerie est conservée, qui culmine à 3,50 m du sol. Constituée de voûtes d'arête surbaissées, elle est habillée d'un décor de gypseries retombant sur des supports en pierre de taille.

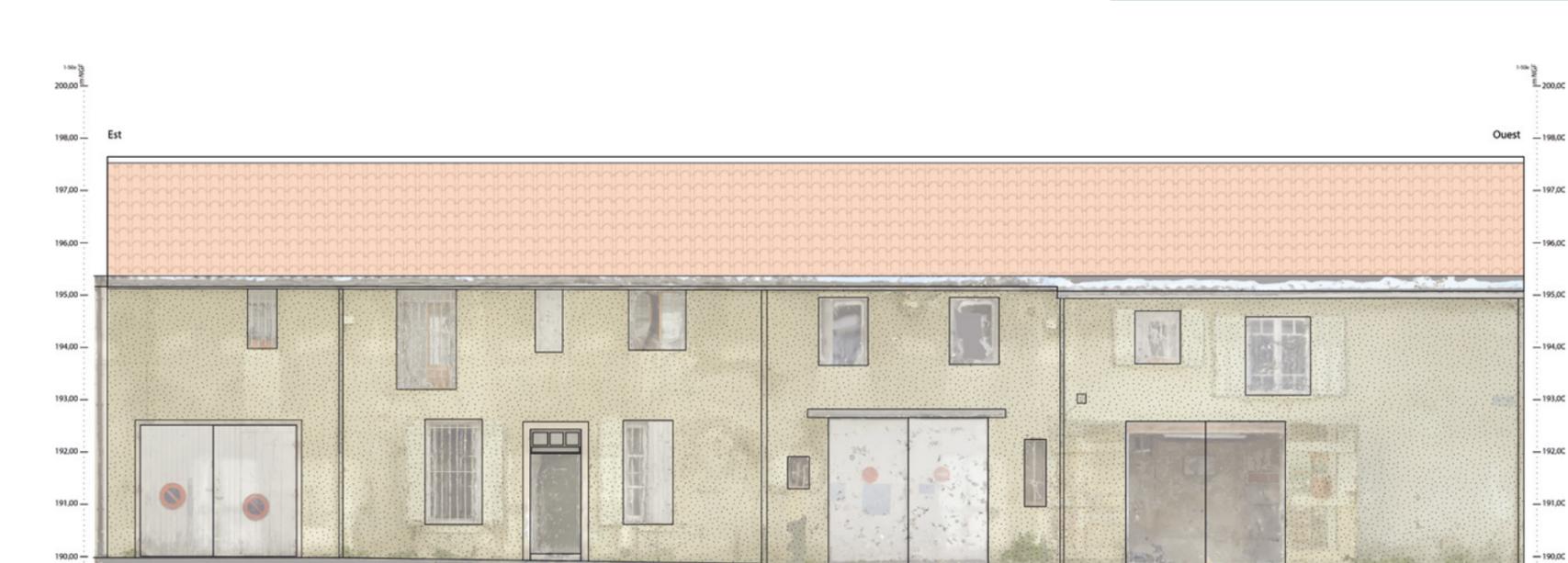
Au nord, le mur MR 2 est percé de nombreuses communications qui n'apparaissent pas toutes liées aux dispositions initiales du couvent. Leur phasage reste à renseigner.

- La galerie secondaire d'axe nord-sud (espace 102)

L'extrémité est du bâtiment diagnostiqué conserve, dans sa largeur de 11,85 m, quatre des travées de la



a.



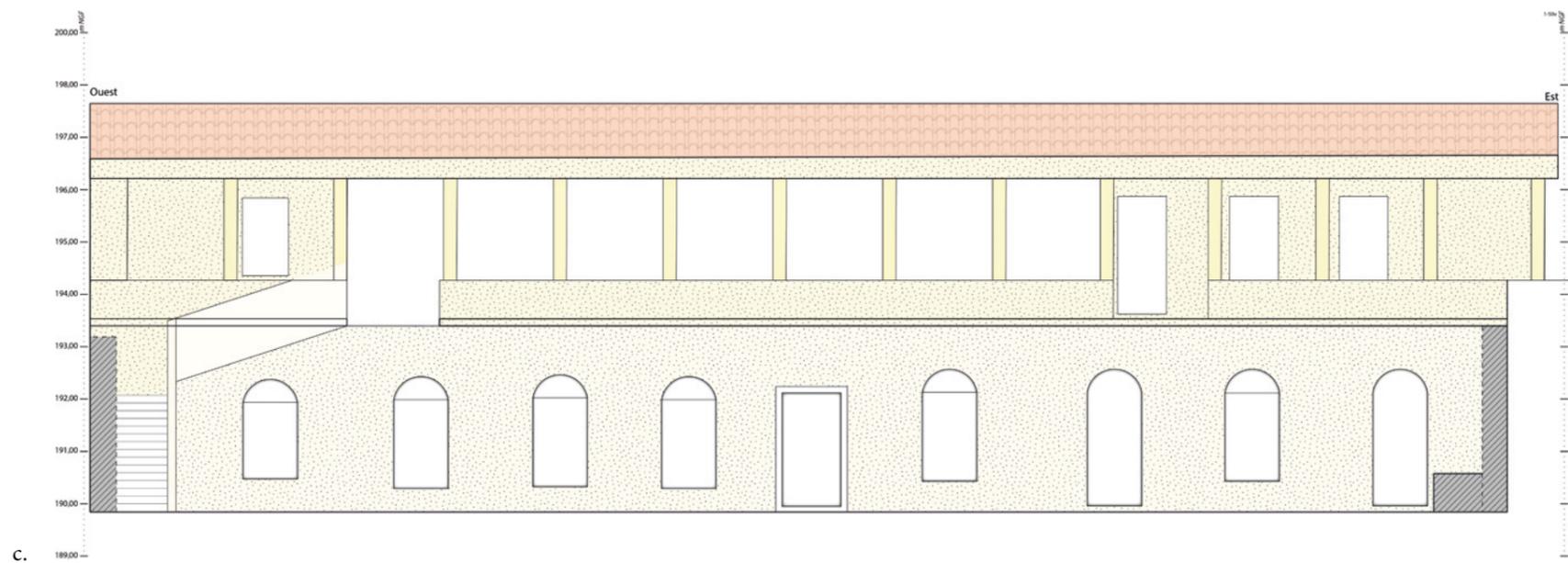
a.



b.



b.



c.

Fig. 19 : Couvent des chartreux. Phasage chronologique (DAO S. Ranchin, É. Marchessou-Dundek).
 Fig. 19 a : Rez-de-chaussée
 Fig. 19 b : Étage

Fig. 20 : Levé des trois façades du bâtiment nord du 11 rue des Chartreux. a. : Façade nord le long de l'impasse des Chartreux ;
 b. : Élévation ouest en bordure de la rue des Chartreux ; c. : Façade sud sur le jardin (Levé et DAO M. Panneau)

galerie secondaire 102 d'axe nord-sud, qui opérait la jonction des grands ensembles collectifs situés au nord du couvent et le grand cloître. Cette galerie est couverte d'une même voûte d'arête retombant sur des consoles. La jonction avec la galerie nord du cloître est assurée par un pilastre d'angle en pierre de taille.

- L'étroit couloir 103 de 0,85 m de large, longeant au nord la galerie du cloître, distribue l'ensemble des cellules des chartreux. Il a été reconnu sur une longueur de 25,80 m, jusqu'à sa jonction avec la galerie 102 à l'est, et la façade bordée par la rue des Chartreux à l'ouest. Il est borné au sud par le mur MR 2 qui supporte à l'étage la façade des habitations, et au nord par des murs de moindre épaisseur, MR 3 et MR 10 qui délimitent au sud les cellules 104 et 106 et leur jardin conservés dans la frange septentrionale du corps de bâtiment. C'est encore au niveau de l'étroit couloir 103 que se prolongent les murs d'axe nord-sud des cellules qui s'ancrent dans le mur de façade MR 2 ; le mur MR 9 de la cellule 104 et le mur MR 6 de la cellule 106.

Le couloir est couvert de planchers à solives correspondant au prolongement jusqu'au mur de façade MR 2 du sol d'étage des cellules dont les modalités d'accès sont encore inconnues. Cependant, le plafond de l'espace 103 est marqué par de nombreuses ruptures qu'il reste à documenter. La différence de niveau de circulation de près de 0,20 m entre la moitié est et ouest du couloir 103, la présence d'un massif maçonné entre les deux décrochés et le faux-plafond sont autant d'éléments qui n'ont pu être investigués et qu'il reste à documenter.

- Les habitations des chartreux (espaces 104, 105, 106, 201, 203)

Deux cellules sont conservées dans la frange septentrionale du corps de bâtiment qui avaient déjà été identifiées en 1987 par le Service de l'Inventaire (fig. 21). Les éléments visibles avaient alors amené à restituer des unités composées d'une cellule à pièce unique de moins de 30 m² au rez-de-chaussée associée à un jardin formant un L positionné au nord-est de l'habitation. La limite est de la cellule 106 n'était pas localisée et la question de la présence d'un étage se posait encore.

Les investigations récentes au niveau de la cellule 104 ont amené à reconsidérer ses dispositions en associant la pièce de l'appartement (6,70 x 3,15 m) situé

immédiatement à l'ouest à cet espace unique connu, peu remanié (présence du plafond à solives, ses ouvertures, portes et fenêtres, des niches murales ainsi qu'une cheminée à décor de mortier moulé conservée en partie haute). Les deux ouvertures présentes dans le mur-de-refend menaient à deux pièces supplémentaires situées en rez-de-chaussée. L'espace de la cellule se poursuit à l'étage sur cette emprise élargie jusqu'aux cotes de 195,32 et 195,97 soit 5,47 à 6,12 m au dessus du niveau de circulation de l'impasse des Chartreux correspondant aux hauteurs d'étage du bâti actuel.

On restitue la surface disponible de rez-de-chaussée de la cellule 104 à 53,60 m² (8 x 6,70 m). Les 64 m² de surface d'étage de la cellule 104 à (8 x 8 m), correspondent eux à la totalité de l'emprise du rez-de-chaussée à laquelle doit être ajoutée l'espace gagné sur le couloir 103. Ces éléments constituent les volumes d'un véritable espace de vie, doté d'au moins une ouverture ou fenêtre au nord dont les dispositions présentent une certaine similitude avec les ouvertures situées au dessus du petit cloître et conservées dans la rue des Chartreux. Le traitement des sols de l'étage est très mal documenté. Une surface de mortier a

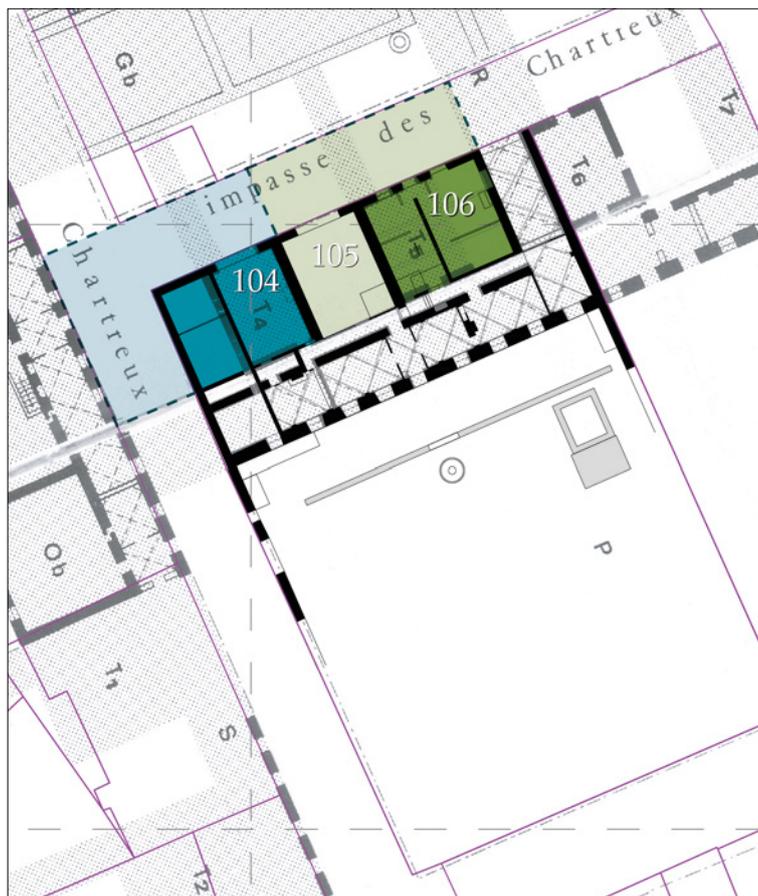


Fig. 21 : Proposition de restitution de l'emprise des cellules en rez-de-chaussée (fond de plan initial, service de l'Inventaire, complété par M. Panneau, S. Ranchin)

été mise en évidence sur une petite surface (espace 201), à l'aplomb de l'espace 104. L'extension de ces investigations à l'ensemble de l'étage devrait permettre de reconnaître les ancrages au sol de cloisons et les divisions de l'étage de la cellule.

Ces dispositions nouvelles de la cellule 104 et son agrandissement vers l'ouest amènent aussi à reconsidérer l'emplacement du jardin initialement placé sur l'emprise de l'espace 105, au nord-est du carré formé par la cellule, pour finalement positionner son emprise en L au nord-ouest de la cellule. Ces données archéologiques sont un élément supplémentaire venant contrarier l'image idéale et incomplète de la *Représentation de la chartreuse d'Aix* peinte en 1686.

La seconde cellule (espace 106) est bordée à l'est par la galerie d'axe nord-sud 102, au nord (impasse des Chartreux) et à l'ouest (espace 105), par sa parcelle de jardin. Deux grandes ouvertures à encadrement en pierre de taille ont été reconnues en limite ouest, dans le mur MR 6 ouvrant sur son jardin (espace 105). Une troisième grande ouverture donnant sur la galerie 102 a été appréhendée à l'opposée est, dans le mur MR 5. L'espace intérieur de même surface que l'espace 104 était divisé en rez-de-chaussée de la même manière, par le mur-de-refend MR 7 d'axe nord-sud percé d'au moins une ouverture. Chaque espace ainsi circonscrit conserve à 3 m de hauteur, dissimulé par un lattis de bois et placage de plâtre récents, un plafond dit « à la française », en tout point similaire à celui reconnu dans l'espace 104. La mise en évidence d'aplats de couleur différents au niveau du plafond de part et d'autre du mur-de-refend confirme cette division de l'espace. On restitue la surface disponible à l'étage de la cellule 106 dans des volumes et des hauteurs tout à fait similaires à celles de l'espace 104.

Le bâti diagnostiqué correspond ainsi, dans ses volumes aux anciennes cellules du XVII^e siècle dont on restitue traditionnellement chez les chartreux, en rez-de-chaussée, de deux pièces servant au stockage des bûches et faisant office d'atelier, l'étage divisé de même manière, comprenant un oratoire et la chambre ou *cubiculum* (Amargier et al 1988, 94). Une telle division et spécialisation des espaces des cellules est encore à confirmer pour la Chartreuse d'Aix-en-Provence.

Un document de 1790² partiellement retranscrit dans la publication des *Chartreuses de Provence* vient éclairer de manière encore anecdotique les aménagements intérieurs des cellules. Y est ainsi rapporté, en plus d'un abondant mobilier (plusieurs

bureaux et tables, des dizaines de chaises), la présence de deux cheminées, sans qu'en soit toutefois précisée la localisation (Amargier et al 1988, 101-102).

La chronologie précise des élévations reste à établir pour bien identifier l'état des chartreux. Des recherches complémentaires permettraient de saisir l'ordonnement de la façade, de mesurer l'aspect normé et répétitif de cette architecture domestique. Les dispositions intérieures sont aussi à rechercher. La question de l'aménagement dès l'origine d'une galerie à l'étage (espace 200) au dessus du cloître (espace 101) se pose, à laquelle seules des investigations invasives poussées dans ce sens (sondage dans les sols, démontage du faux-plafond, dépose des réseaux gaz et électricité) permettront de lever l'interrogation.

Les observations menées dans le cadre du diagnostic ont amené à redimensionner les cellules monastiques et leur associer un étage, à reconsidérer leur position par rapport au jardin et d'en dégager un module pouvant s'appliquer aux deux unités conservées dans l'emprise du bâtiment nord :

Elles se présentent ainsi :

- un rez-de-chaussée d'un peu plus de 50 m² (espaces 104 et 106 à 53,60 m²) composé au moins deux pièces d'axe nord-sud,
- un étage à l'aplomb des cellules auquel s'ajoute l'emprise gagnée sur le couloir 103, amenant sa surface à 64 m²,
- ces cellules conservent l'intégralité de leur plancher d'étage sur solives dit « à la française » dont certaines sections sont dissimulées derrière des placages,
- une hauteur d'étage de 2,35 m jusqu'à la naissance de la toiture, suffisant pour y aménager un véritable espace de vie,
- des hauteurs de maçonnerie à l'étage qui orientent les dispositions d'une toiture à double-pans sur un axe est-ouest, telle que figurée sur la peinture représentant la Chartreuse d'Aix réalisée en 1686,
- une organisation cellule/jardin inversée par rapport au tableau de 1686 dans la partie étudiée³.

2.3.2. Les réaménagements

La principale difficulté de l'analyse du bâti a résidé dans le caractère peu discriminant du type de maçonnerie utilisée durant toute la Période moderne. Il a ainsi été difficile de distinguer dans certains secteurs, celle liée aux travaux réalisés par les chartreux, de campagnes exécutées pendant la période révolutionnaire et durant la première moitié du XIX^e siècle.

² *Déclarations de cinq chartreux d'Aix sortant de leur maison demandant à disposer de leur mobilier selon l'article 8 du décret du 8 octobre 1790 de l'Assemblée Constituante (document non coté).*

³ Les quelques observations réalisées dans le bâti sur la parcelle AP 136 contiguë ont montré que le positionnement des cellules était correcte sur le tableau de 1686 à l'est de la galerie 102, cette dernière constituant en quelque sorte un axe de symétrie.

Les réaménagements sont initiés après la vente au titre des Biens nationaux le 17 janvier 1792 de l'église et du couvent des chartreux (Van Leeuwen 1995, 291 et annexe 1). Ils sont rapidement accompagnés de travaux d'urbanisme, dont le percement de la rue et de l'impasse des Chartreux au centre de l'établissement conventuel⁴, oblitérant deux travées de la galerie nord et traversant le jardin de la cellule 104. L'aile nord du couvent et les cellules sont dissociées de l'aile ouest pour former un unique bâtiment dans lequel sont aménagées plusieurs habitations. Seules les élévations anciennes qui ne contrarient pas les tracés du nouveau plan d'urbanisme sont conservées.

Au nord, les façades des cellules, espaces de jardin et galerie sont unifiées dans un même alignement, le long de la nouvelle impasse des Chartreux. À l'intérieur, de nouveaux cloisonnements sont montés, fermant la circulation de la galerie nord du cloître (édification des murs MR 16 et MR 19) et créant de nouveaux espaces de vie, aussi bien en rez-de-chaussée qu'à l'étage, dont certains des volumes conservent de très beaux morceaux de décor (espaces 101 et 203-204). Leur présence sur de minces cloisons invite à une certaine vigilance quant à l'élimination de l'ensemble des séparations légères du bâtiment nord qui ne relèvent pas toutes d'une même restructuration très récente des volumes matérialisée par l'usage de la brique creuse.

La chronologie de la mise en place de la terrasse sur les voûtes de la galerie du cloître n'est pas définitivement fixée et apparaît certainement plus ancienne que le

laisse apparaître les seuls matériaux visibles.

Le redécoupage des volumes du cloître se poursuit à l'extérieur avec l'édification des limites de propriété MR 14 et MR 15 qui viennent circonscrire une parcelle de jardin. L'aménagement d'un puits partagé entre deux propriétés s'inscrit dans la même campagne de travaux.

2.4. L'Époque contemporaine

Les travaux réalisés à partir du milieu du XIX^e siècle sont plus facilement discernables par l'usage à cette période de nouveaux matériaux de construction (briques creuses, cloisons de plâtre). Ces derniers permettent de circonscrire les interventions dans des volumes durablement fixés suite au redécoupage opéré dans la parcelle par l'ouverture des axes de la rue et de l'impasse des Chartreux. Les travaux attachés à la Période contemporaine ont consisté, pour l'essentiel, à un cloisonnement supplémentaire des espaces avec l'édification de séparations nouvelles essentiellement constituées de briques creuses, au colmatage de certains accès et en l'ouverture de nouveaux, sans encore une fois toucher aux restes de l'enveloppe bâtie de l'ancien couvent. Les réaménagements successifs opérés durant cette époque, une grosse phase de travaux à la fin des années 1930 suivie de campagnes d'aménagement plus réduites, ont essentiellement consisté en l'édification de cloisons et l'application d'enduits épais venant dissimuler les dispositions anciennes du bâti.

3. Conclusions

Les deux temps du diagnostic archéologique mené au n° 11 de la rue des Chartreux ont confirmé, d'une part, l'ancienneté de l'occupation du site, par la reconnaissance de niveaux antiques plus diffus que ceux appréhendés au nord de la parcelle ainsi que d'autre part, la bonne préservation des volumes de l'aile nord du cloître du couvent des chartreux et des cellules associées dans l'emprise du bâtiment bordant la parcelle au nord.

3.1. Pour l'Antiquité

Les vestiges antérieurs à la construction du couvent, bien qu'isolés, demeurent néanmoins perceptibles

dans le jardin. Les aménagements attribués à un espace ouvert (espace à vocation d'agrément ou vivrière) reconnus du centre au sud de la parcelle à des profondeurs de 1,15 m à 1,80 m paraissent établis sur les axes de construction des *domus* voisines au nord de la parcelle AP 137.

La réalisation d'une fouille extensive du jardin et de la moitié nord de la parcelle actuellement occupé par l'ensemble bâti et sa terrasse maçonnée permettrait de compléter les tracés de cette occupation résidentielle dans ce secteur de la ville et de préciser les dispositions des aménagements reconnus dans sa partie sud.

⁴ L'impasse des Chartreux est figurée pour la première fois sur un plan d'Aix-en-Provence daté de 1819, postérieurement aux représentations du percement de la rue des Chartreux. Le caractère privé de cet axe peut être une des raisons du report de sa représentation.

3.2. Pour le couvent des chartreux

Les principales informations relatives au bâtiment nord restent circonscrites à la Période moderne. Les investigations sur le bâti ont montré la très bonne préservation de l'aile nord du grand cloître et des différents volumes, du rez-de-chaussée à l'étage.

Après 1792, en dehors des bouleversements opérés par l'ouverture de grands axes au sein de l'ensemble conventuel au début du XIX^e siècle, la création d'unités d'habitation dans l'aile nord du cloître a consisté en par une adaptation à l'existant dans les volumes antérieurs du couvent dont la chronologie relative des modifications restent à établir précisément.

Il convient toutefois de souligner un certain nombre de points qui ont échappé au diagnostic en dépit des observations réalisées, que des investigations plus larges pourraient éclairer :

- Les modes et les étapes de construction de cette partie du couvent sont à compléter.
- Le plan des bâtiments et les articulations entre les différents espaces restent à documenter. On ne sait que peu de choses sur les divisions et l'organisation de la cellule monastique ainsi que des modalités d'accès et circulations initiales de ces espaces individuels.
- Les dispositions des couvertures des galeries 100 et 102 restent aussi à renseigner. Les divisions et aménagements des différents espaces, les accès ainsi que les niveaux de circulation et d'occupation contemporains du couvent des chartreux sont encore à rechercher.
- L'occupation funéraire reste à ce jour inconnue et entièrement à documenter.

Ces dégagements complémentaires devront être accompagnés d'analyses spécifiques.

- Différentes campagnes de mises en couleur, accompagnées de graffitis ont été mis en évidence. Une étude plus complète de cet ensemble doit prendre en compte la question des décors muraux peints avec

des dégagements plus larges que ce qu'il était possible de faire dans le cadre du diagnostic.

- La conservation de nombreuses sections de bois dans les planchers, les plafonds ainsi qu'en toiture pourrait permettre l'analyse d'un panel assez complet des bois devrait permettant d'en établir la datation ainsi qu'apporter un éclairage sur les modalités de leur mise en œuvre.
- L'ensemble de ces données et observations devront être rassemblées au sein d'un nouveau relevé réalisé au tachéomètre laser, intervention jugée impossible en raison du temps imparti au seul diagnostic.
- Des recherches documentaires sont aussi à prévoir.

L'îlot dans lequel s'inscrit la parcelle AP 137 caractérise bien l'évolution de l'occupation dans cette partie ouest de la ville, de sa constitution durant l'Antiquité, d'une fréquentation confidentielle durant le Moyen-Age, jusqu'à sa réoccupation et la constitution de l'îlot formé par l'établissement conventuel.

La confirmation, même réduite, d'aménagements anciens dans le jardin, la conservation des élévations initiales de l'aile du couvent des chartreux dans le bâtiment occupant le nord de la parcelle associant maçonneries, planchers de bois et des surfaces peintes et parfois décorées offrent l'une des dernières possibilités d'étude d'une parcelle de grande taille et du couvent des chartreux dont les volumes aujourd'hui dissimulés derrière des cloisons, paraissent au final avoir été assez peu remaniés.

Les niveaux d'occupation, dont les premiers affleurent à 1,15 m de profondeur, sont susceptibles d'être impactés par les terrassements, mêmes légers, des travaux à venir.

- niveaux d'occupation modernes, possiblement funéraire : à 0,40 m de profondeur, 189,10 m NGF
- vestiges d'habitations antiques : entre 1,15 à 1,80 m de profondeur, 188,40 m NGF

BIBLIOGRAPHIE

Amargier et al 1988 : AMARGIER (P.), BERTRAND (R.), GIRARD (A.), LE BLEVEC (D.) - *Chartreuses de Provence*. Édisud, 316 p., 1988.

Bérard, de Luca, Landuré 1990 : BERARD (G.), DE LUCA (B.), LANDURE (C.) - Les fouilles de l'enclos des Chartreux de l'Antiquité au XVII^e siècle.- Aix-en-Provence : Ville d'Aix-en-Provence, 1990, 64 p. (Documents d'Archéologie Aixoise, 5).

Bertrand 2014 : BERTRAND (R.) - Les représentations des chartreuses provençales à la fin du XVII^e siècle : des anticipations ? Dans BERTRAND (R.), CRIVELLO (M.), GUILLON (J.-M.) dir - *Les historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur*. Presses universitaires de Provence, 2014, p. 55-67.

Bouticourt 2016 : BOUTICOURT (E.) - *Charpentes méridionales. Construire autrement : le midi rhodanien à la fin du Moyen Age*. Honoré Clair, 2016, 352 p.

Boyer 1972 : BOYER (J.) - *L'architecture religieuse de l'époque classique à Aix-en-Provence : documents inédits* - Paris : Ed. Ophrys, 1972, 335 p.

Guyon et al. 1998 : GUYON (J.), NIN (N.), RIVET (L.), SAULNIER (S.) - Atlas topographique des villes de Gaule méridionale. 1 : Aix-en-Provence.- Paris : CNRS, 1998 (Revue Archéologique de Narbonnaise, Supplément 30), p. 118-127.

Huguet et al. 2012a : HUGUET (C.), LACOMBE (A.), NIN (N.), Céramiques communes brunes de Provence occidentale : réactualisation de la typologie. *SFECAG, Actes du Congrès de Poitiers*, 2012, p. 781-790.

Huguet et al. 2012b : HUGUET (C.), LACOMBE (A.), NIN (N.), Les productions de céramiques à pâte calcaire à Aix-en-Provence durant le Haut-Empire : réactualisation de la typologie. *SFECAG, Actes du Congrès de Poitiers*, 2012, p. 769-780.

Landuré, De Luca 2014 : LANDURÉ (C.), DE LUCA (B.) - Un quartier antique aux Chartreux. 3-5, rue des Chartreux, dans : Nin (N.) dir., *Aix en Archéologie, 25 ans de découvertes*.- Bruxelles : Snoeck, 2014, p. 183-188.

Nin 1997 : NIN (N.), Témoins de la présence d'une officine de potiers augustéenne à Aix-en-Provence (B. du Rh.) : un dépotoir de céramique à pâte claire découvert sur le site du palais Monclar. *SFECAG, Actes du congrès du Mans*, 1997, p. 375-397.

Nin 2001 : NIN (N.), Les céramiques communes brunes de Provence occidentale durant le Haut-Empire. *SFECAG, Actes du congrès Lille-Bavay*, 2001, p. 233-263.

Nin 2006 : NIN (N.) - Synthèse et pré-inventaire de la commune d'Aix-en-Provence, dans MOCCI (Fl.), NIN (N.), dir., *Aix-en-Provence, Pays d'Aix et Val de Durance*, CAG 13-4.- Gap : Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, 2006 p. 124 ; p. 169-493.

Nin et al. 2003 : NIN (N.), PASQUALINI (M.), PESTY (M.-T.), Les céramiques à pâte claire d'Aix-en-Provence et du bassin de l'Arc. Rebutis d'une officine de potier aux 38-42 boulevard de la République. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, p. 283-304.

Pasqualini 2009 : PASQUALINI (M.), Classification des céramiques communes provençales romaines. Production des bassins d'Arles et du Rhône, de l'Arc (Aix-en-Provence), de l'Huveaune (Marseille), de l'Argens (Fréjus) et de la Siagne (Cannes/Mandelieu). In : PASQUALINI (M.) dir., *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise : Structures de production, typologies et contextes inédits II^e s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C.*, Actes de la table ronde de Naples, 2-3 novembre 2006, Centre Jean Bérard, Naples, 2009, p. 347-373.

Py 1993 : PY (M.) (dir.), ADROHER AUROUX (M.), RAYNAUD (Cl.) et coll., *DICOCER. Dictionnaire des céramiques antiques (VII^e s. av. n.è. - VI^e s. de n.è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattes, 1993. (Lattara 6)

Schmitt et al. 2009 : Schmitt (A.), Catin (N.), Thirion-Merle (V.), De la géochimie des productions provençales à pâte calcaire au référentiel régional. In : PASQUALINI (M.) dir., *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise : Structures de production, typologies et contextes inédits II^e s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C.*, Actes de la table ronde de Naples, 2-3 novembre 2006, Centre Jean Bérard, Naples, 2009, p. 133-156.

Van Leeuwen 1995 : VAN LEEUWEN (C.) - Le patrimoine architectural aixois en révolution : destructions et réutilisations. *Provence Historique* tome XLV, fascicule 180, avril-mai-juin 1995, p. 285-307.

Viollet-le-Duc 1854 : VIOLLET-LE-DUC (E. E.) - *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*. B. Bance éditeur, Paris, 1854, 546 p.

LÉGENDES DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Localisation de l'opération dans la commune d'Aix-en-Provence (DAO M. Panneau).

Fig. 2 : Vue de la parcelle AP 137 sur ortho-photographie (DAO M. Panneau).

Fig. 3 : Projet de construction sur la parcelle AP 137 (extrait du Permis de Construire de mars 2021, 8).

Fig. 4 : Évolution urbaine d'Aix-en-Provence depuis l'Antiquité à nos jours (DAO M. Panneau).

Fig. 5 : Vue aérienne des vestiges reconnus au n°5 de la rue des Chartreux en 1987-1988. À droite de la photo, la parcelle AP 137, cadre du diagnostic.

Fig. 6 : Plan des cinq corps d'habitations à vocation résidentielle reconnus en 1988 sur près de 2 000 m² à l'emplacement de l'ensemble hôtelier Adagio confrontant au nord la parcelle AP 137 (document extrait Bérard, de Luca, Landuré 1990, 8-9).

Fig. 7 : Mosaïque à l'Amour contrit et à la volière, *in situ*, mise en place dans le cadre d'un luxueux programme de réfection des sols à l'époque claudienne de la *domus* de la mosaïque de Darès et Entelle.

Fig. 8 : Plan de localisation des établissements religieux à Aix-en-Provence au XVII^e siècle (DAO M. Panneau).

Fig. 9 : Représentation de la chartreuse d'Aix. Peinture sur toile attribuée à Jean-Claude Cundier, dite « Carte des maisons de l'ordre à travers l'Europe » pour la Grande Chartreuse.1686 (extrait de DAA 5, 59, fig. 91).

Fig. 10 : Le couvent des chartreux représenté sur l'extrait du « *Plan géométrique de la ville daix capitale de la Provence* ». 1666. Gravure de L. Cundier pour l'ouvrage de J. S. Pitton (Bibliothèque Méjanès).

Fig. 11 : Le couvent des chartreux représenté sur l'extrait du plan d'Aix-en-Provence dressé par Esprit Devoux en 1753 et gravée par H. Coussin (Musée du Vieil Aix).

Fig. 12 : « *L'église et le couvent des chartreux vus de l'intérieur de la cour* ». Plume et lavis réalisé au milieu du XVIII^e siècle (Bibliothèque Méjanès est. A 48).

Fig. 13 : Relevé et état des lieux complet réalisés par François Fray en 1988 de l'ensemble des vestiges conservés en élévation du couvent des chartreux (Service Régional de l'Inventaire Général), (extrait de DAA 5, p. 56-57, fig. 90).

Fig. 14 : Le quartier de l'ancien couvent des chartreux. Extrait du « *Plan d'alignement général de la ville d'Aix...* ». 1819. Plan géométral, projet d'alignement de la ville. Estampe. Certifié exact par A. Besson, architecte de la ville et L.-E.-du-Bourguet, maire (Musée du Pavillon Vendôme).

Fig. 15 : Extrait du cadastre napoléonien, feuille L 2.

Fig. 16 : Localisation des deux tranches de travaux (DAO S. Ranchin).

Fig. 17 : Position des vestiges antiques reconnus sur la parcelle AP 137 par rapport à ceux appréhendés plus au nord (DAO S. Ranchin).

Fig. 18 : Prise de vue des fouilles réalisées en 1987. Le tracé discontinu correspond au *cardo* dont le prolongement positionne son axe sur la parcelle AP 136.

Fig. 19 : Couvent des chartreux. Phasage chronologique (DAO S. Ranchin, É. Marchessou-Dundek).

Fig. 19 a : Rez-de-chaussée

Fig. 19 b : Étage

Fig. 20 : Levé des trois façades du bâtiment nord du 11 rue des Chartreux. a. : Façade nord le long de l'impasse des Chartreux ; b. : Élévation ouest en bordure de la rue des Chartreux ; c. : Façade sud sur le jardin (Lev et DAO M. Panneau).

Fig. 21 : Proposition de restitution de l'emprise des cellules en rez-de-chaussée (fond de plan initial, service de l'Inventaire, complété par M. Panneau, S. Ranchin).

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

TROISIÈME SECTION

ANNEXES & INVENTAIRES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

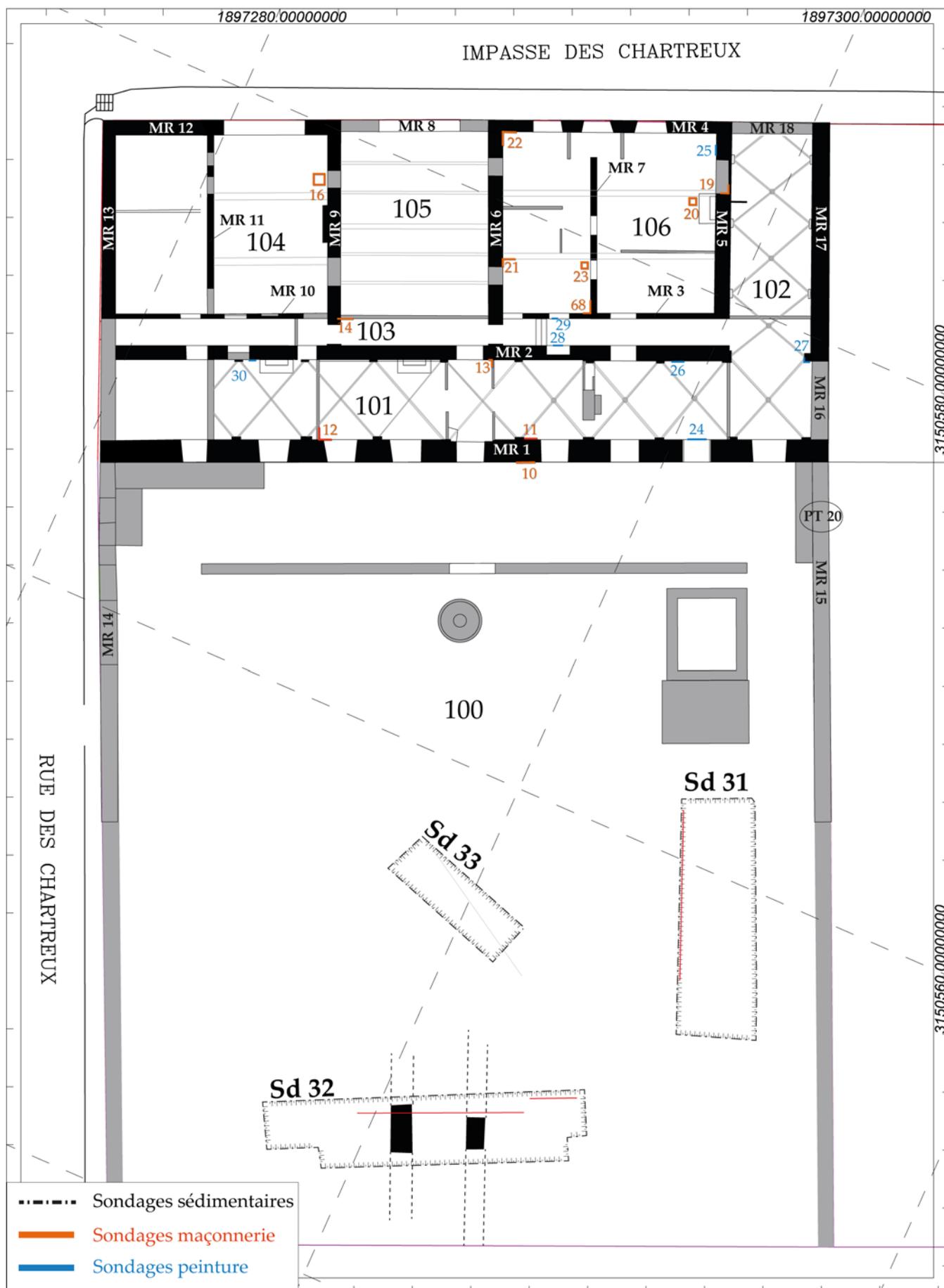
ANNEXE 1

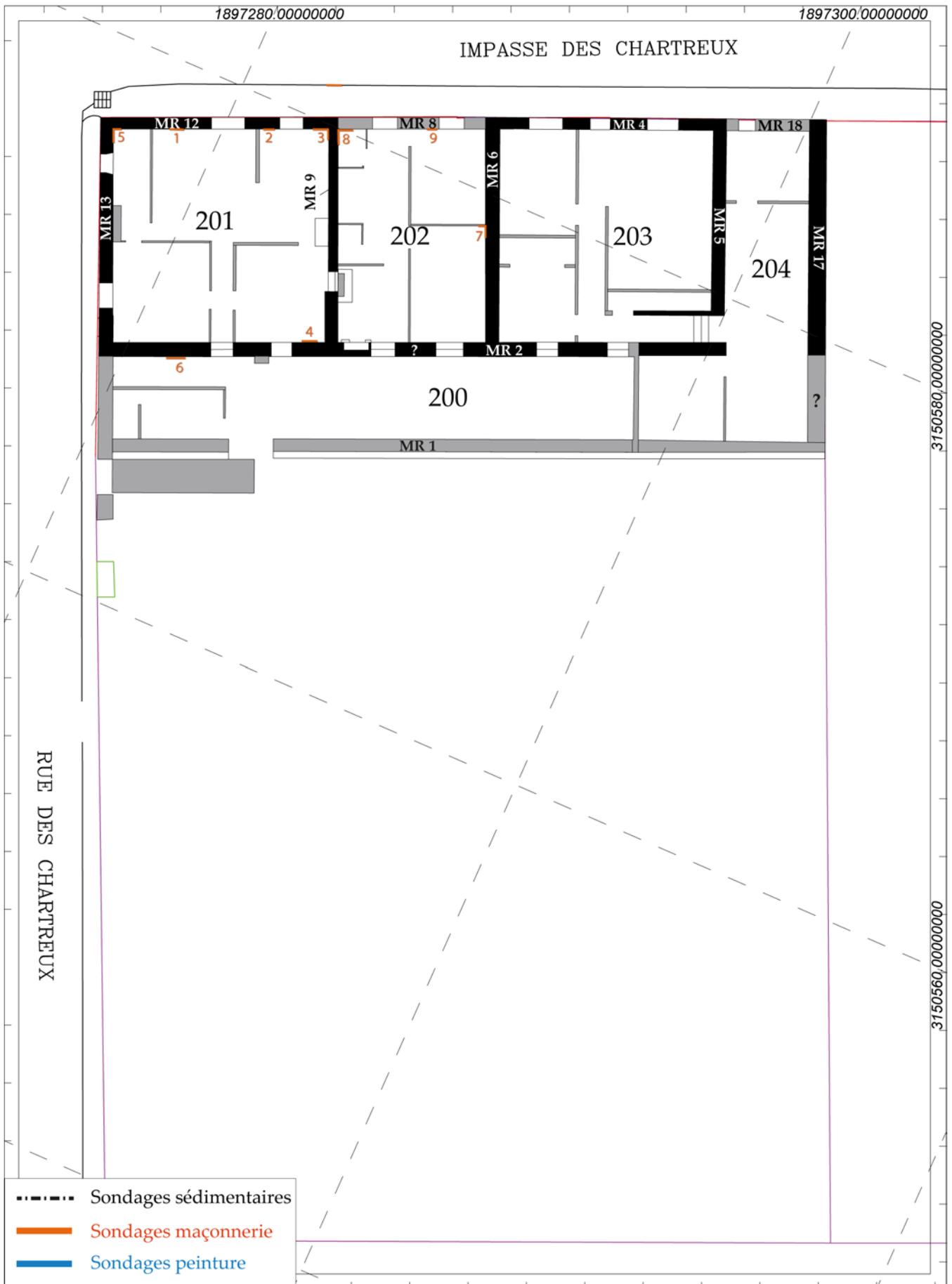
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SONDAGES ET PLANS DE LOCALISATION PAR NIVEAU

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

N° de sondage	Nature	Localisation		Dimensions en m (H x l) ou (L x l)	Surface en m ²
		Niveau	Espace		
1	Maçonnerie	Étage	espace 201	2,20 x 0,40 et extension 0,45 x 0,93	1,27
2	Maçonnerie	Étage	espace 201	2,16 x 0,36	0,78
3	Maçonnerie	Étage	espace 201	0,44 x 0,70	0,31
4	Maçonnerie	Étage	espace 201	3,04 x 0,30	0,91
5	Maçonnerie	Étage	espace 201	0,28 x 0,60	0,17
6	Maçonnerie	Étage	espace 202	2 x 0,36	0,72
7	Maçonnerie	Étage	espace 202	3 x 0,20	0,60
8	Maçonnerie	Étage	espace 202	0,32 x 0,90	0,29
9	Maçonnerie	Étage	espace 202	2,40 x 0,25 à 0,40	0,77
10	Maçonnerie	RDC	Espace 100	0,40 x 0,41	0,16
11	Maçonnerie	RDC	Espace 101	1 x 0,75	0,75
12	Maçonnerie	RDC	Espace 101	0,20 x 0,20	0,04
13	Maçonnerie	RDC	Espace 101	0,20 x 0,20	0,04
14	Maçonnerie	RDC	Espace 103	0,20 x 0,30	0,06
15	Maçonnerie	RDC	Espace 103	0,30 x 0,40	0,12
16	Sol	RDC	Espace 104	0,26 x 0,35	0,09
17	Maçonnerie	RDC	Espace 101	0,41 x 1	0,41
18	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,27 x 0,20	0,054
19	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,40 x 0,50	0,20
20	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,80 x 0,45	0,36
21	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,37 x 0,40	0,148
22	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,82x 0,66	0,55
23	Maçonnerie	RDC	Espace 106	0,31 x 0,54	0,17
24	Surface murale	RDC	Espace 101	0,60 x 0,10	0,06
25	Surface murale	RDC	Espace 106	0,60 x 0,10	0,06
26	Surface murale	RDC	Espace 101	0,60 x 0,10	0,06
27	Surface murale	RDC	Espace 102	0,60 x 0,10	0,06
28	Surface murale	RDC	Espace 103	0,60 x 0,10	0,06
29	Surface murale	RDC	Espace 103	0,60 x 0,10	0,06
30	Surface murale	RDC	Espace 101	0,60 x 0,10	0,06
31	Sédimentaire	Jardin	Espace 100	6,50 x 2,50	16,25
32	Sédimentaire	Jardin	Espace 100	10,75 x 2,50	26,88
33	Sédimentaire	Jardin	Espace 100	5,20 x 2,50	13
TOTAL SURFACES MURALES					9,20 m ²
TOTAL SURFACES SÉDIMENTAIRES					56,22 m ²





AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

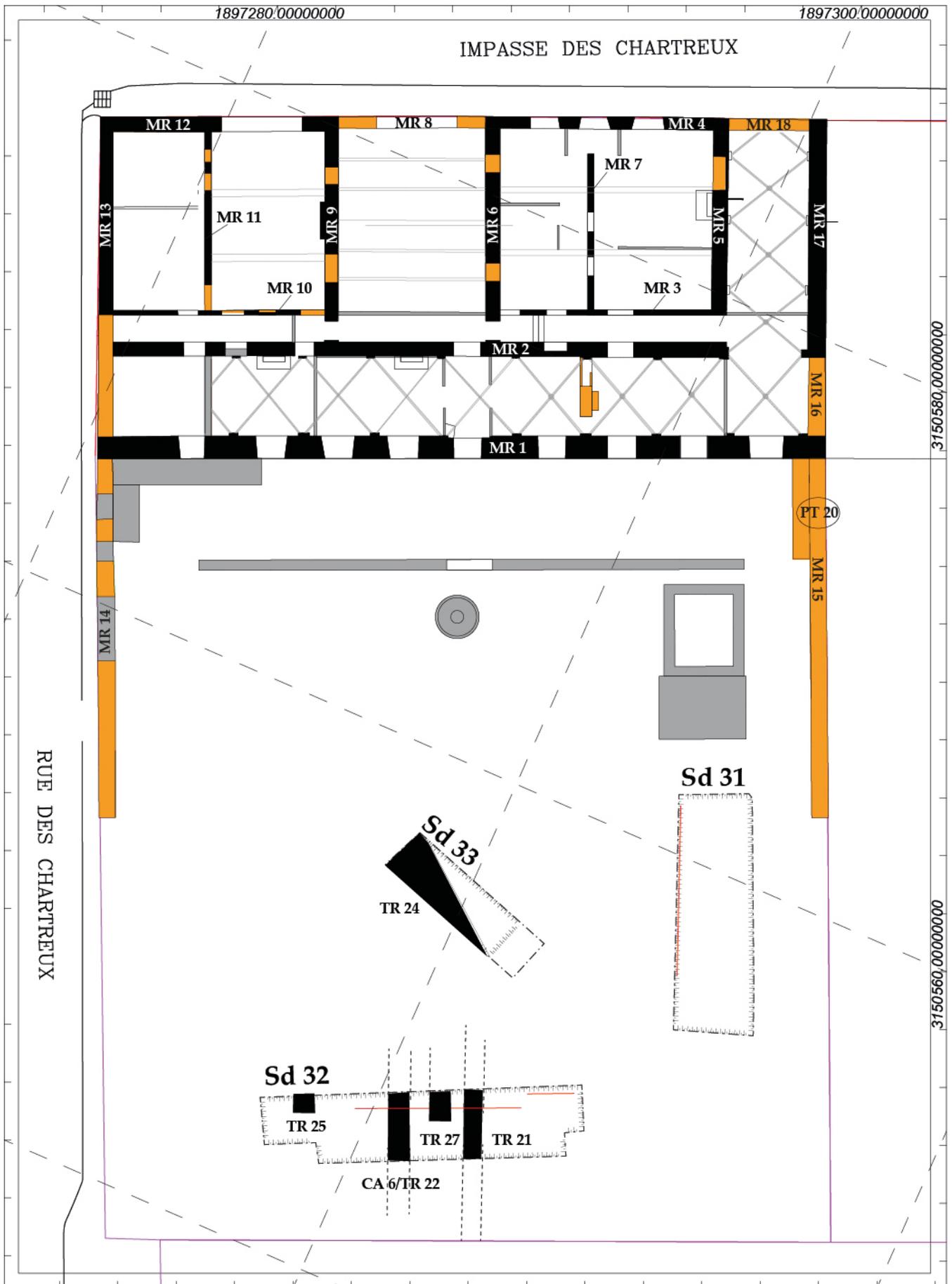
DIAGNOSTIC

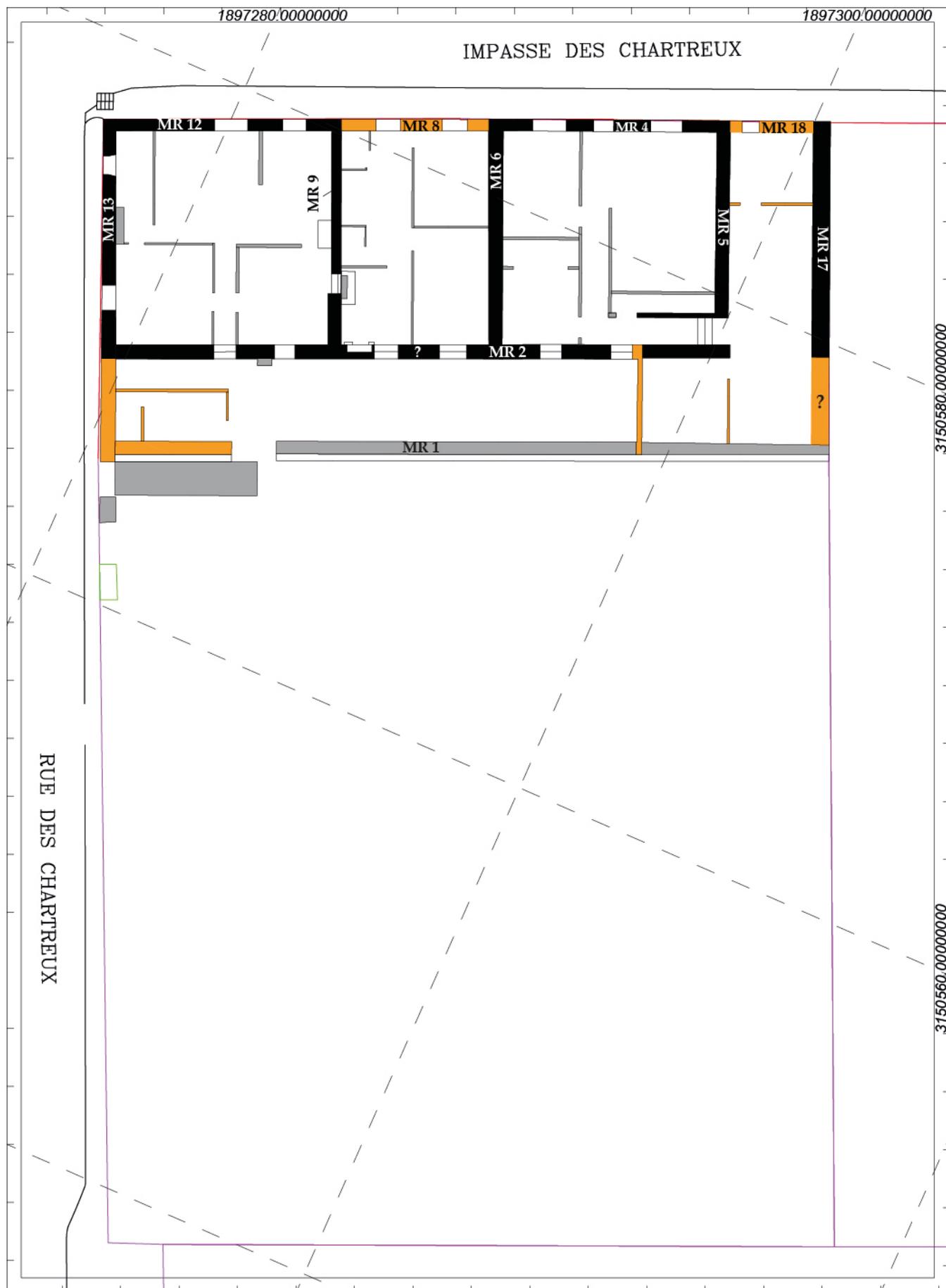
ANNEXE 2

PLANS CHRONOLOGIQUES PAR NIVEAU

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence





AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

ANNEXE 3

FICHES DESCRIPTIVES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

188,20 m NGF à l'opposée ouest. La surface indurée du substrat déjà reconnue dans le sondage 31 suit la même même légère inflexion d'axe est-ouest entre 187,60 m et 187,65 m NGF.

3. Les vestiges

3.1. L'Antiquité

Malgré la position urbaine du site et au sein d'un quartier résidentiel dans l'Antiquité, les aménagements mis en évidence plus au nord (actuelles parcelles AP 155 et 205), sont absents dans les sondages ouverts dans le jardin (**fig. 6 et 7**). Ces dispositions résultent à la fois de la proximité du substrat, de la faible épaisseur sédimentaire en découlant et d'une exploitation invasive des sols aux périodes plus récentes. L'absence d'éléments structurants appartenant à un ensemble bâti désigne la moitié sud de la parcelle explorée comme un espace ouvert comme un jardin, au sein d'une même unité d'habitation.

Sondage 31

Le seul niveau associé à la période antique est un remblai argileux de 0,15 à 0,30 m d'épaisseur (US 012) contenant six tessons de céramique antique (commune à pâte calcaire, commune brune et amphore gauloise).

Sondage 32

Le socle sédimentaire 007 est recouvert sur une épaisseur de 0,55 à 0,60 m par la couche 003, par une terre de jardin argilo-limoneuse très fine et très homogène ne contenant peu ou pas d'inclusions. C'est à partir de ce niveau amorcé à la cote 188,55 m NGF qu'ont été reconnus les différents aménagements, une conduite CA 26, ainsi que divers creusements correspondant à des fosses de plantation.

La conduite construite CA 26 d'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest a été reconnue sur une longueur de 2 m, positionnée transversalement à l'axe du sondage 32 (**fig. 8**). Elle est constituée de *tegulae* complètes mesurant 0,55 x 0,44 m et de moellons grossièrement épannelés. Son installation a nécessité le creusement d'une tranchée d'installation d'une profondeur de 0,80 m, soit la totalité de l'épaisseur de la couche 003 puis 0,70 m dans le substrat 007, au-delà de son horizon gréseux et induré. Le conduit a été reconnu à la base du creusement large de 0,50 m à partir de laquelle les parois hautes ne s'évasent que très légèrement. Le fond de pendage nord-sud est situé à la cote 187,15 m NGF, soit une profondeur de 2,40 m sous le niveau de circulation actuel du jardin.

Le fond de la conduite est constitué de *tegulae* positionnées à l'envers, disposées dans le sens de la longueur (US 020). Les piédroits sont sommaires, formés d'une seule hauteur de 0,20 m de moellons calcaires quadrangulaires (US 021) et libérant une largeur de 0,20 m (US 023). L'aménagement est recouvert de *tegulae* disposées à plat, à l'endroit et à bords touchants (US 019). L'ensemble est scellé sur une épaisseur de 0,25 à 0,50 m par un remblai hétérogène lié à l'enfouissement de la conduite (US 022). L'usage final de cette conduite reste difficile à déterminer en l'absence d'aménagement (collecteur, bassin) pouvant lui être rattachée. Cependant, son implantation au sein d'une tranchée d'installation relativement profonde, ayant nécessité des terrassements dans le substrat sur une profondeur de 0,70 m montre ici le souhait de conserver un pendage pour ce que l'on interprète comme une conduite d'évacuation des eaux lié à un dispositif que l'on positionne en amont de la tranchée 32. La présence d'une coupe de type Drag. 37 en sigillée sud-gauloise au sein de l'US 022 situe l'installation de cette canalisation au plus tôt à la période flavienne.

La tranchée TR 21 est formée d'un creusement (US 004) large de 0,65 m pour 0,48 m de profondeur (jusqu'à la cote 188,10 m NGF) réalisé à partir du niveau de jardin 003.

Son comblement (US 005) est constitué d'un premier apport d'une épaisseur de 0,12 m contenant des fragments de céramique, d'enduits peints et d'éclats de pierre dont la répartition et le tassement ne résultent pas de la récupération d'une maçonnerie comme initialement interprété mais plutôt d'un apport volontaire de fond de fosse (**fig. 9**).

Le second colmatage beaucoup plus argileux, d'une épaisseur de 0,34 m (US 006), n'apparaît lié à la même logique de comblement et ne contient quelques éclats de mobilier et quelques petits fragments d'enduits peints de 2 à 3 cm de côté de couleur noire et de bleu égyptien dont les mortiers sont contenus dans une matrice argileuse épaisse.

Dans ces deux comblements, 005 et 006, les fragments de céramique, tous informes, renvoient à des productions datées largement des I^{er} et II^e siècles : sigillée sud-gauloise, commune brune de Provence occidentale, commune à pâte calcaire, amphore gauloise.

On voit dans les dispositions de la tranchée TR 21, son profil et ses apports (US 005 et 006), une fosse de culture, le remblai gravilloneux hétérogène disposé en fond de tranchée pouvant aider au drainage et à la rétention des eaux d'arrosage. Les autres fosses reconnues à proximité ne contiennent pas trace d'un même apport en fond de fosse.

L'extrémité sud de la fosse FO 27, de forme quadrangulaire aux angles légèrement arrondis, a été reconnue à 0,50 m de distance à l'ouest de la tranchée TR 21 dont elle reprend largeur et profondeur, aménagée dans le même horizon sédimentaire 003 (**fig. 10**). Son creusement 026 d'une profondeur de 0,58 m est comblé jusqu'à la cote 188,08 m NGF par une terre argileuse hétérogène (US 027), ne comportant cependant que peu d'inclusions.

Une troisième fosse, d'emprise plus réduite a été reconnue dans l'US 003. La fosse FO 25 est en effet large de 0,40 m pour une profondeur réduite à 0,20 m. Son creusement formé d'un fond et de parois évasées (US 024). Son comblement 025 présente un aspect plus gravillonneux.

Les aménagements TR 21 et FO 27 ont des comblements dont la nature diffère et ? par ce biais, semblent s'inscrire dans un même environnement et remplir des fonctions similaires.

L'ensemble de ces structures en creux est scellé par la couche 009 et 018 d'une épaisseur de 0,20 à 0,25 m constituée d'une matrice argileuse caillouteuse semblable à un épandage de mobilier. On retrouve une couche très similaire dans le second comblement US 006 similaire à la couche d'épandage de mobilier TR 21 ainsi que le comblement supérieur de la conduite CA 26. Ce niveau est aussi similaire à la couche 012 reconnue dans le sondage 031.

Vingt-et-uns fragments de céramique sont issus de la couche 009, parmi lesquels on recense un certain nombre d'éléments anciens, qui renvoient à la première moitié du I^{er} siècle : céramique non tournée des Alpilles, coupe Drag. 29a en sigillée sud-gauloise (**fig. 11, n° 1**), coupe 01.01.010 en céramique à pâte calcaire engobée du bassin d'Aix (**fig. 11, n° 2**), amphore massaliète impériale et italique. Le reste du mobilier appartient au même horizon chronologique observé dans les couches sous-jacentes, jusque dans le courant du II^e siècle. Ce niveau a aussi livré un lot d'enduits peints (cinquante-cinq fragments) rattachés à un même décor grâce ses mortiers identiques. Il présente un champ bleu égyptien vraisemblablement délimité par un champ rouge ocre, comme en témoigne un fragment rouge très usé sous lequel transparait la couche picturale bleue.

Sondage 33

Les terrassements ont été approfondis, dans la moitié sud-ouest, de la tranchée sur une profondeur de 1,10 m (188,50 m NGF) où a été atteinte la surface indurée du substrat 007. Les dégagements ont montré dans la moitié ouest du sondage et à partir de cette dernière cote, la présence d'une fosse ou tranchée (TR 24) dont le creusement a été réalisé sur une profondeur de 1,65 m jusqu'à la cote 186,95 m NGF. Les dégagements ont permis de circonscrire une tranchée aux parois faiblement évasées, large en partie haute de 0,90 m à 0,60 m en fond. Son comblement (US 011) argilo sableux de couleur rouille renfermait dix-neuf fragments de céramique antique, dont un pot et un mortier en commune à pâte calcaire (**fig. 11, n° 3-4**), ainsi que des fragments informes de sigillée sud-gauloise, une commune à pâte brune de Provence occidentale, kaolinique, d'amphore gauloise et de Bétique, associés à quelques fragments d'enduits peints aux mortiers différents : le premier est occupé par un champ vert appliqué sur une première couche picturale noire ; sur le deuxième, un champ rouge ocre borde un champ blanc (séparés par un filet jaune ?). Le comblement 011 contenait également un fragment de décor pariétal en calcaire gris. Mouluré sur l'avant et le revers, ce double décor et les trous de foret dans les modénatures témoignent d'un remploi de matériau à l'époque antique (**fig. 12**).

3.2. L'Époque moderne

- La sédimentation

On retrouve des accumulations similaires sur l'ensemble des sondages, à l'exception ,dans la partie est de la parcelle, d'une poche cendreuse (US 017) d'une épaisseur de 5 à 8 cm (**fig. 13**) à la base de la séquence, dans laquelle un fragment de céramique moderne à glaçure sur engobe de type Huveaune, recouvert de mortier en surface, a été découvert (sondage 31).

L'ensemble des séquences anciennes sont colmatées par un remblai présentant, au niveau des trois sondages, la même couleur marron clair, homogène sur toute son épaisseur variant de 0,50 à 0,70 m du nord au sud.

Les horizons de circulation du jardin du grand cloître contemporains du premier état du couvent des chartreux que l'on restitue en deçà de la cote de 189,70 m NGF correspondant au niveau de circulation actuel de la galerie intérieure du cloître ne paraissent cependant pas conservés dans les premiers 1,10-1,20 m d'épaisseur sédimentaire du jardin. Bien que cette cote coïncide avec le niveau d'apparition de l'US 002, son aspect mêlé ainsi que la large phase chronologique du mobilier collecté dans ce niveau indiquent que les niveaux extérieurs du grand cloître ont été remaniés. Ces perturbations pourraient correspondre à une véritable exploitation vivrière des espaces extérieurs initiée à partir de la fin du XVIII^e siècle et qu'illustrent certaines prises de vue aériennes du début du XX^e siècle.

Le mobilier céramique recueilli dans les terres brassées de l'US 002 (trente-et-uns tessons, onze individus) offre en effet une chronologie très large, allant du XVI^e au XIX^e siècle. Les éléments les plus récents correspondent à une probable tasse en faïence fine, à décor extérieur marbré bleu, une marmite droite ou basse de Vallauris (Petrucci 1999, 16-25) (**fig. 14, n° 1-2**), et une pipe d'origine turque à pâte orangée tout à fait inhabituelle dans les contextes aixois. Il s'agit d'une pipe à plateau, de type T3, sans doute rattachée à la variante B, dont la douille à couronne porte encore un fin décor géométrique imprimé à la roulette, attestée notamment à Marseille (Gosse 2007, 188 et 215) (**fig. 14, n° 3**). Du plein XVIII^e siècle, sont issus un fragment de céramique à tâches noires d'Albisola, un tian/bassin à glaçure verte et un plat d'équipage à décor d'engobe fabriqués par les ateliers de la vallée de l'Huveaune (**fig. 14, n° 4-5**) et une pipe en terre blanche (Capelli *et al.* 2013, 16 ; Abel *et al.* 2014, 251 et 204). Les éléments les plus anciens, datés des XVI^e-XVII^e siècle, correspondent à un vase de type écuelle des ateliers du groupe du Val de Durance à décor peint et incisé illisible (**fig. 14, n° 6**), un fragment de forme fermée à décor d'engobe à pâte réfractaire de type Uzège et un tesson à décor marbré issu des productions de la vallée de l'Huveaune (Amouric *et al.* 1993, 56 ; Carru 1995, 62 ; Carrazé 1987, 32).

L'US 002 est scellée par la couche US 001, correspondant à un niveau de terre résultant d'une décomposition plus récente du couvert végétal sur une épaisseur variant de 0,40 à 0,50 m commune à l'ensemble du site. Le mobilier céramique mis au jour (vingt-quatre fragments pour cinq individus, deux TCA et une bille) est daté de la fin du XIX^e siècle : un poêlon de Vallauris, une tomette de troisième génération dont la marque au dos est illisible et une tuile à emboîtement provenant de l'usine des Milles (Petrucci 1999, 49-50 ; Argilla 91, 95 ; Chabert 2018, 17). Deux fragments de pots de fleurs à pâte rouge-brique de type industriel complètent l'ensemble (**fig. 15**).

- Le bâti

Les limites de propriété

La rue des Chartreux est délimitée à l'est par un mur maçonné d'axe est-ouest (MR 14) d'une longueur de 29,20 m, de 3,46 m de hauteur maximum et 0,51 m d'épaisseur (**fig. 16**). Il est établi dans le prolongement de la limite ouest du bâtiment (MR 13), au contact la façade sud MR 1.

Sa mise en œuvre très fruste associe moellons de pierres calcaires de toutes tailles non assisés et éclats de tuile. L'ensemble est lié par un mortier sableux à gravilloneux. Cette construction à l'aspect très hétérogène est dotée d'une porte à encadrement en pierre de taille, située à 1,46 m de distance de la façade sud du bâtiment. D'une hauteur de 1,71 m et largeur de 0,92 m, elle est encadrée de deux piédroits montés de huit hauteurs de blocs aux modules tous différents. Un bloc et pierre de taille de type Bibémus d'une longueur de 1,02 m assure la liaison entre les deux piédroits.

La propriété est délimitée, à 25 m de distance à l'est, par un mur d'axe nord-sud (MR 15) à la mise en œuvre très similaire, dans lequel est aménagé le puits.

Une séparation préau/jardin

L'emplacement du préau du cloître, espace extérieur situé en avancé de la façade, a fait l'objet d'une complète transformation au milieu des années 1970 avec l'aménagement d'un espace de terrasse (**fig. 17**). Il est bordé au sud, à 3,93 m de distance et sur une longueur de 10,20 m, par deux segments d'un parapet en pierre de taille d'axe est-ouest constitué de blocs de pierre de taille montés sur une hauteur 0,55 m et 0,30 m de largeur. Le dispositif semble se poursuivre dans le jardin de la propriété contiguë à l'est (parcelle AP 138) où un aménagement similaire a pu être observé.

Le puits PT 20

Un puits encore en eau est conservé le long du mur mitoyen est MR 15, au contact de la façade sud du bâtiment (**fig. 18**). Son cuvelage maçonné de forme oblongue, d'axe d'est en ouest, inscrit au centre d'un dispositif de cuve et de bassin, est surmonté d'un parapet de plan quadrangulaire en pierre de taille de 1,29 m de large et 0,80 m de haut. Une arche clavée en pierre de taille, aujourd'hui engagée dans la maçonnerie du mur séparatif MR 15, permettait de suspendre une poulie et ainsi tirer l'eau. Les dispositions du puits ne laissent guère de doute sur le caractère commun du point d'eau positionné entre deux propriétés (**fig. 19**). On situe sa mise en place dans la phase de lotissement du domaine conventuel après le départ des chartreux à la Révolution¹.

Il ne semble pas certain que les bassins positionnés de part et d'autre du cuvelage sur une longueur totale de 4,79 m soient contemporains de l'aménagement du puits au regard des matériaux récents employés dans leur construction (briques de/et ciment).

Un renseignement oral nous a informé de la présence d'un second puits sur la parcelle, sous la terrasse actuelle, au niveau de la neuvième travée².

On associe au puits une conduite de borneaux (US 015) appréhendée à faible profondeur dans la couche 001 du sondage 31 suivie sur une longueur de 6,50 m. Elle est composée de onze segments de 0,50 m de longueur et de 0,12 m de diamètre extérieur. L'emploi du ciment-prompt en scellement des segments dégagées ne laisse guère de doute sur le

¹ On retrouve le même aménagement, le puits seul, dans le jardin de la propriété voisine (parcelle AP 136).

² Face à l'entrée actuelle du rez-de-chaussée. Information orale Monsieur et Madame Charraix, locataires au 11 rue des Chartreux.

caractère très récent (fin XIX^e - début XX^e siècle) de l'aménagement qui participait à l'irrigation du jardin alimentée à partir du puits situé au nord, à 7 m du sondage 31.

Le bassin

Un bassin maçonné est conservé au nord-est du jardin, qui permettait de stocker l'eau tirée du puits situé à proximité (**fig. 20**). La construction d'axe nord-sud, mesure 3,50 m de longueur pour une largeur de 2,69 m et 1,12 m de hauteur. L'encombrement du bassin n'a pas permis d'en mesurer la profondeur. On lui restitue cependant une surface utile de 2,60 m de longueur sur 1,79 m de largeur et 0,67 m de profondeur, soit un volume de stockage avoisinant les 3,10 m³.

3. Ce qui doit être précisé

Malgré la proximité du substrat ainsi qu'une épaisseur sédimentaire relativement réduite, les sondages sédimentaires 31, 32 et 33 ont confirmé la présence d'aménagements antiques dont les orientations nord-nord-est/sud-sud-ouest s'inscrivent dans celles du parcellaire antique qui avait été observé plus au nord, dans la rue des Chartreux en 1987. L'absence d'éléments structurants appartenant à une ou plusieurs unités domestiques identifie un espace, à priori, ouvert, et correspondant à un jardin.

Différents éléments relatifs à cette phase d'occupation antique restent à documenter :

- si les aménagements reconnus en limite est et sud de la parcelle correspondent à des espaces ouverts de jardin, soit des limites parcellaires restent possiblement à appréhender en dehors des emprises explorées, soit s'inscrivent dans les limites d'une unité d'habitation dont les limites parcellaires pourraient s'affranchir du découpage parcellaire de ces deux habitations comme la *domus* III, positionnée au nord des deux propriétés et qui occupe, pour ce qui en a été dégagé, une largeur au moins équivalente à celle du jardin de la parcelle AP 137.
- la question du *cardo* de la division parcellaire reste encore posée.

Pour la partie des aménagements construits encore en place dans le jardin, les éléments visibles ne paraissent pas liés au premier état du couvent des chartreux mais résultent vraisemblablement du réaménagement des espaces et du changement d'usage du jardin suite au lotissement de cette partie des bâtiments conventuels. Les observations directes restent cependant à confirmer.

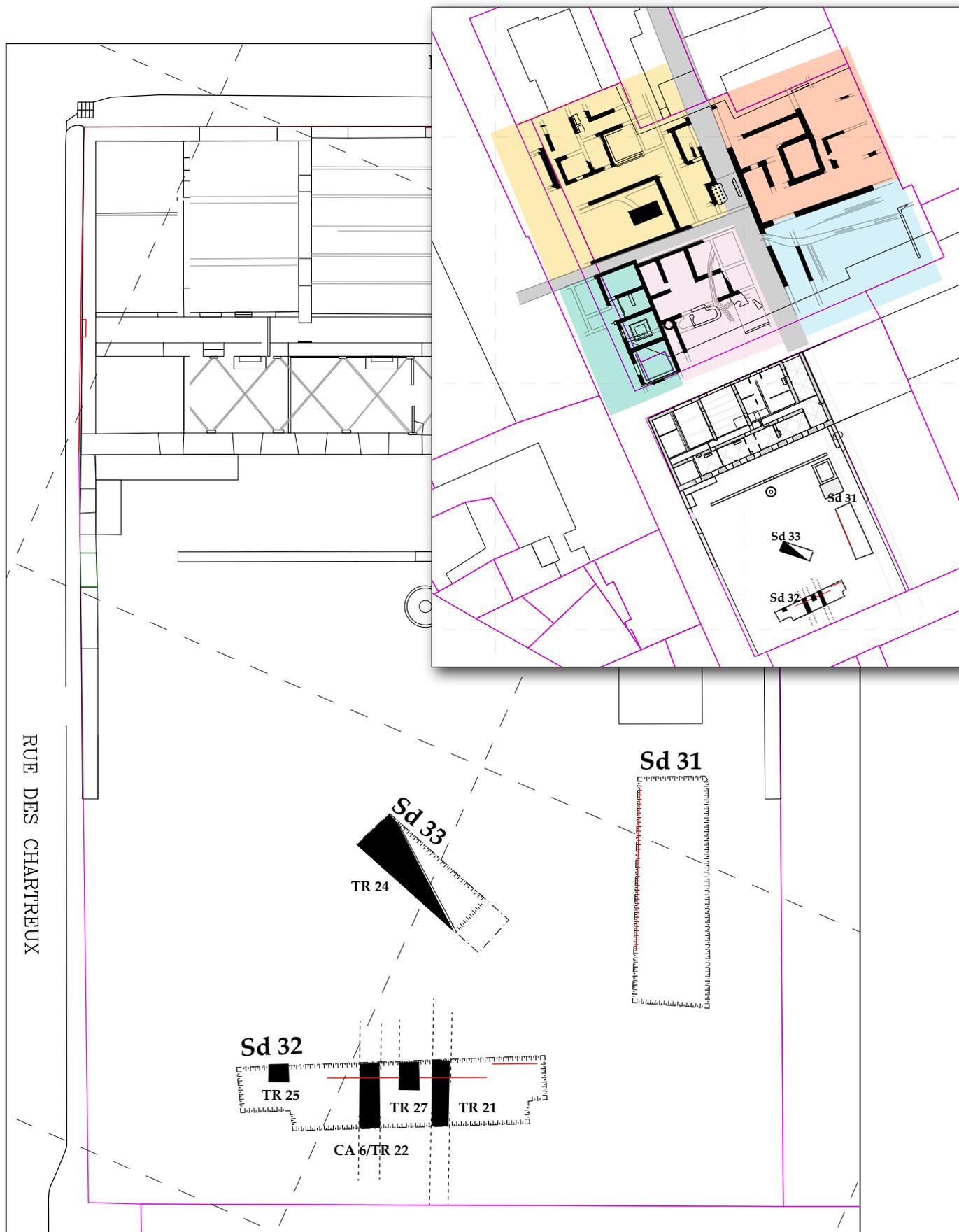


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 100 et positionnement des vestiges dégagés au nord sur les parcelles AP 155-205 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Aspect du jardin lors de la visite préalable, depuis le nord (cliché S. Claude)



Fig. 3 : Sondage 31, substrat (cliché É. Rey)



Fig. 4 : Sondage 31, log à l'extrémité nord, berme est (cliché C. Auburtin)

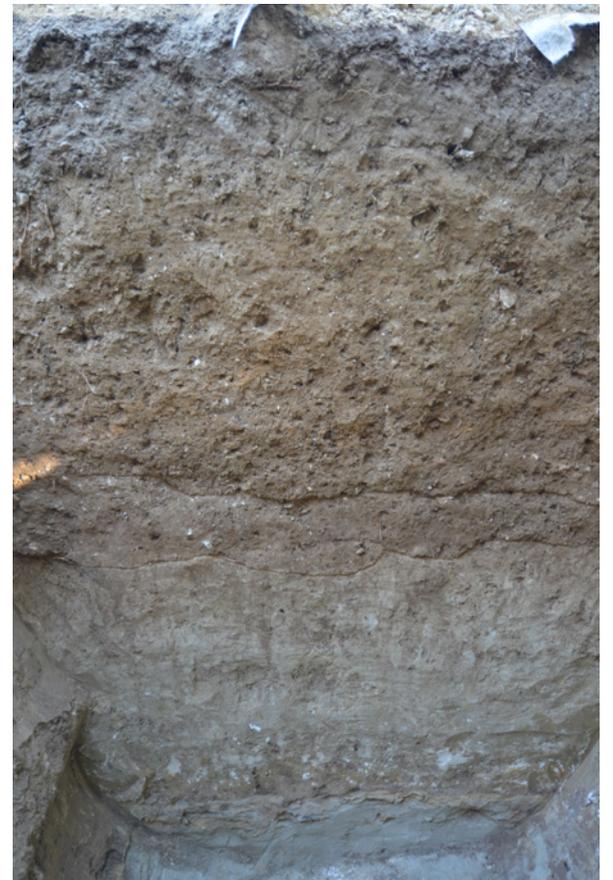


Fig. 5 : Sondage 32, log à l'extrémité est, berme sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 8 : Sondage 32, conduite CA 26, depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 9 : Sondage 32, tranchée TR 21, depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 10 : Sondage 32, fosse FO 27, depuis le sud (cliché C. Auburtin)

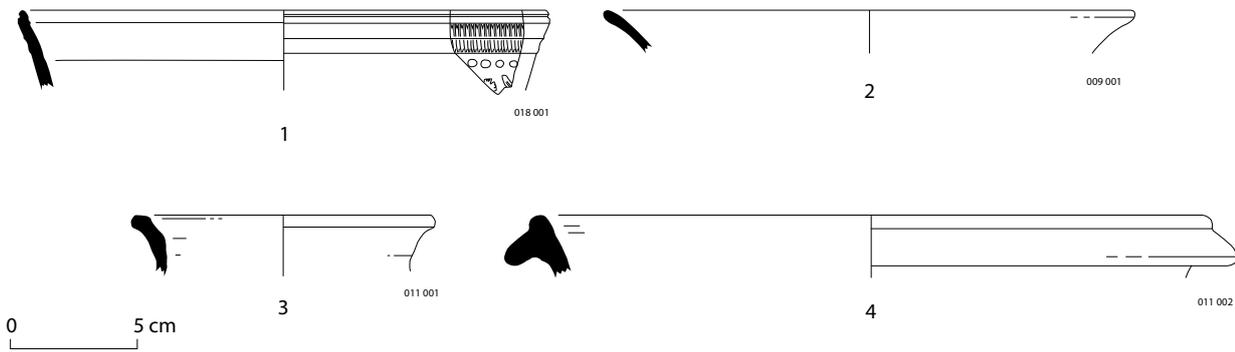


Fig. 11 : Mobilier antique : 1 : sigillée sud-gauloise ; 2 : céramique à pâte calcaire engobée du bassin d'Aix ; 3-4 : commune à pâte calcaire provençale (dessin et DAO C. Huguet)



Fig. 12 : Sondage 33, US 011, fragment de décor pariétal en calcaire gris mouluré sur l'avant et le revers (cliché É. Rey).



Fig. 13 : Sondage 31, surface cendreuse, depuis le sud (cliché C. Auburtin)

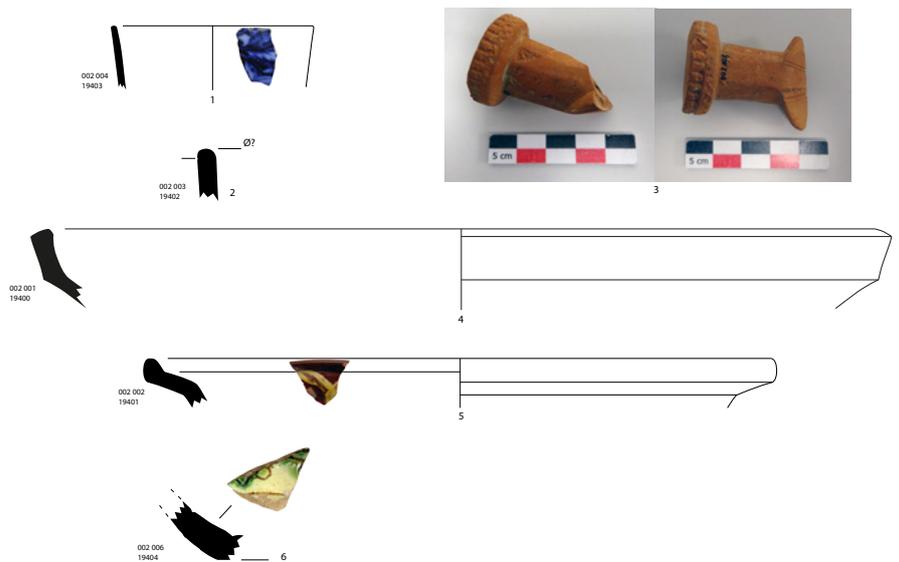


Fig. 14 : Le mobilier céramique moderne de l'US 002 : 1 : tasse en faïence fine à décor bleu ; 2 : marmite droite ou basse de Vallauris ; 3 : pipe turque à plateau de type 3 (variante B ?) ; 4-5 : tian/bassin monochrome et plat d'équipage à décor d'engobe de type Huveaune ; 6 : forme ouverte de type Val de Durance (dessins, DAO et photographies, A. Lacombe)

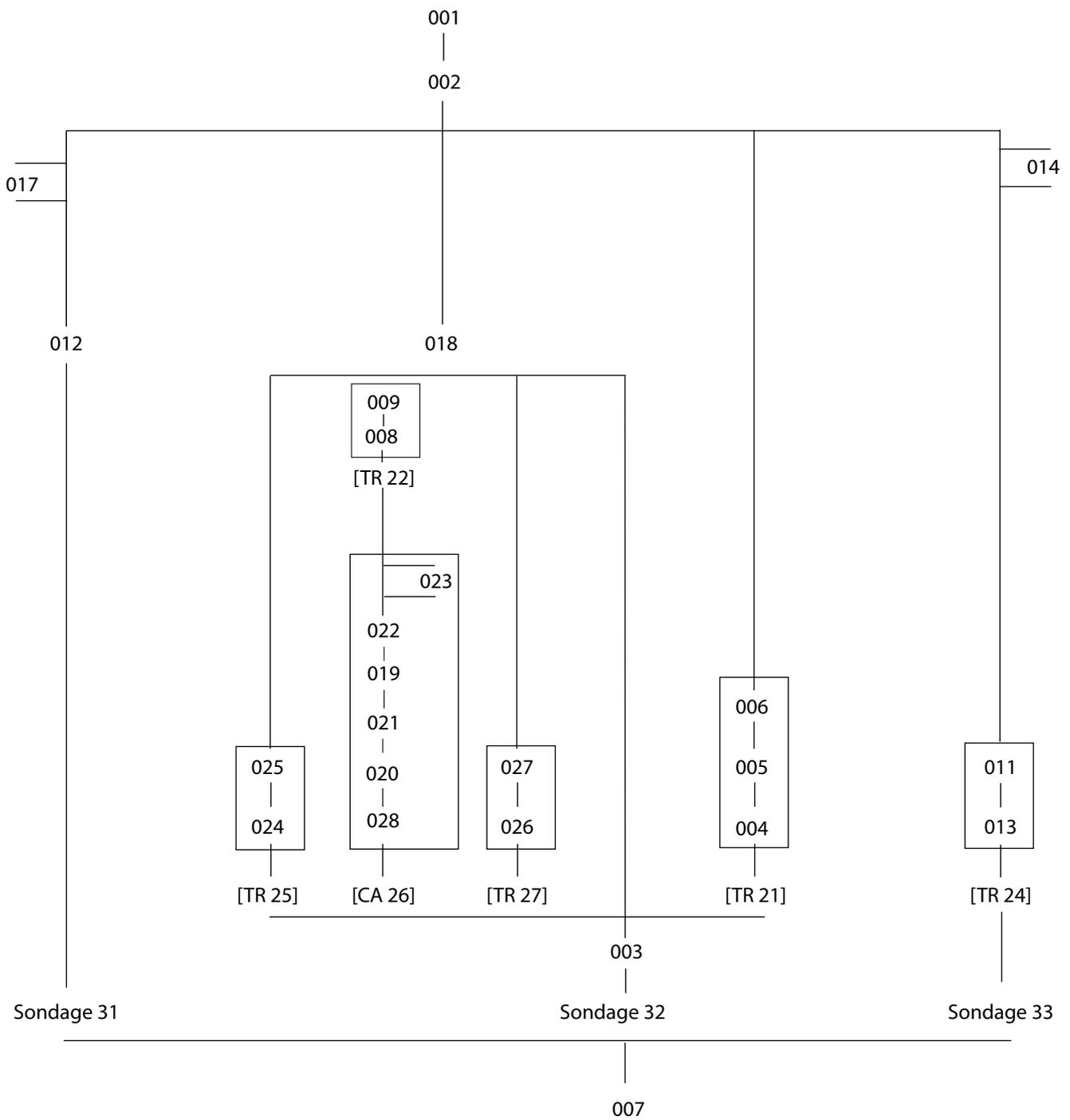


Fig. 15 : Diagramme stratigraphique



Fig. 16 : Limite de propriété ouest MR 14, vue la rue des Chartreux, depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)

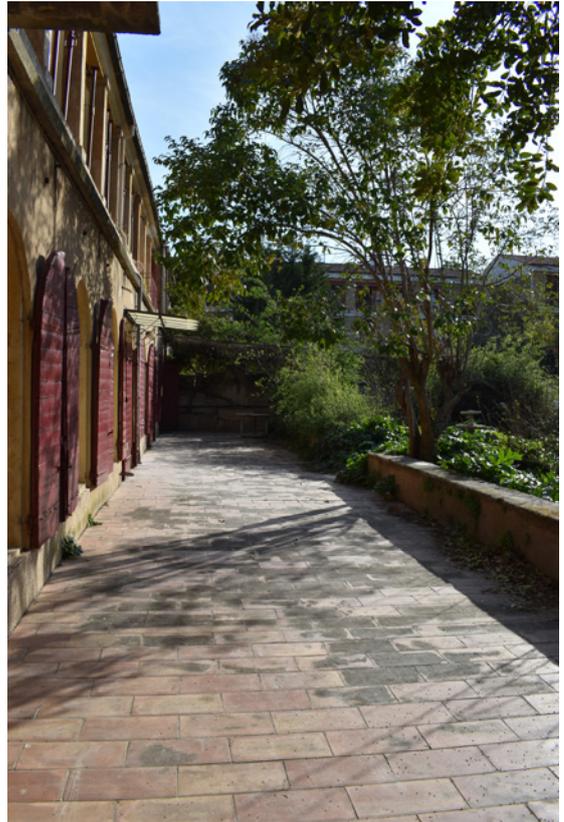


Fig. 17 : Parapet bordant la façade sud de la galerie nord du cloître, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 18 : Puits partagé en limite de propriété est MR 15, vue depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 19 : Cuvelage de forme allongée à cheval sur les deux propriétés, vue sommitale (cliché C. Auburtin)

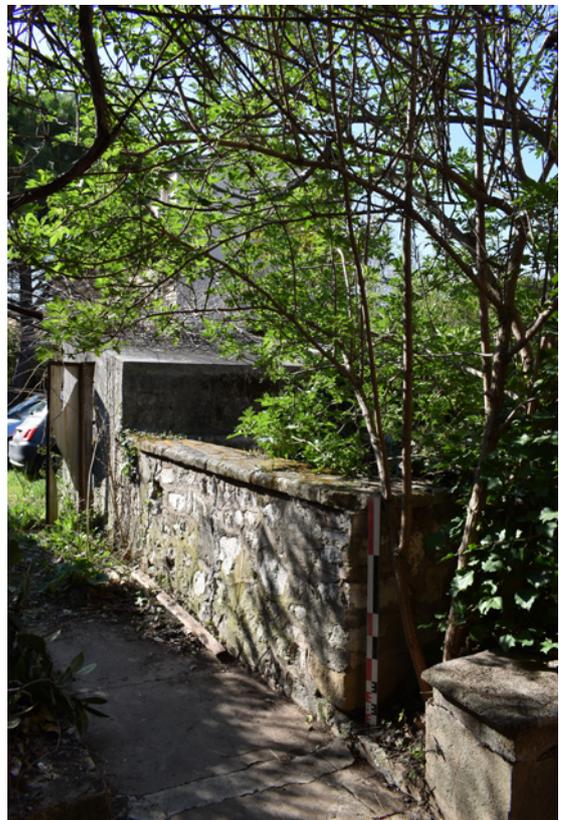
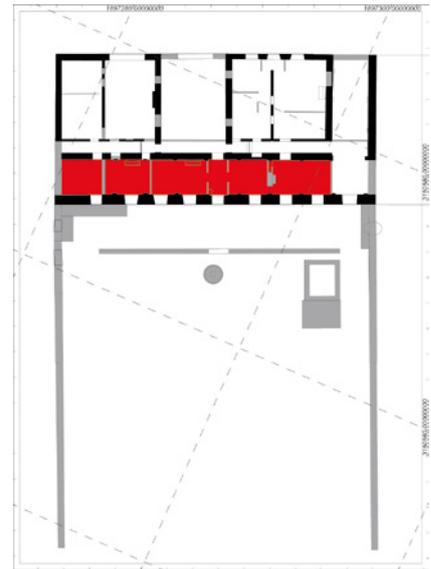


Fig. 20 : Bassin maçonné conservé dans la végétation, à quelques mètres du puits, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)

ANCIENNE GALERIE NORD DU CLOÎTRE REZ-DE-CHAUSSÉE

ESPACE 101

Observations : - sondages : 11, 12, 13, 17, 24, 26, 30
- observations directes dans un appartement occupé (extrémité ouest)



1. Généralités

Le bâtiment occupant la frange nord de la parcelle conserve en rez-de-chaussée la galerie nord du cloître, reconnue sur un segment de 22,40 m de longueur pour une largeur de 2,80 m (**fig. 1**). Cette dernière est constituée, pour ce qui a pu être directement observé, de huit travées, sur les treize travées que l'on restitue initialement entre la galerie ouest du grand cloître qui forme aujourd'hui à la bordure ouest de la rue des Chartreux, et une seconde galerie qui opère, à l'extrémité est de la propriété, un retour vers le nord et dont elle partage une travée d'angle (espace 102) (**fig. 2**). L'espace est délimité au sud par l'élévation MR 1 sur le préau du cloître, au nord par le mur des habitations des chartreux MR 2, longé par l'étroit couloir des cellules (103). La galerie nord se prolongeait au-delà de la parcelle diagnostiquée à l'est. À l'ouest, elle est occupée sur une emprise 3,10 m par un appartement dont les réaménagements en ont dissimulé les dispositions. Au delà, elle est interrompue par le tracé de la rue des Chartreux.

Dans l'état actuel, chaque travée est éclairée au sud par une grande fenêtre ou une porte-fenêtre cintrée ouvrant sur le jardin (**fig. 3-4**). Au nord, la galerie communique avec le petit couloir 103 au moyen d'ouvertures dont les implantations trahissent des réaménagements.

Malgré des différences dans le traitement des sols, le niveau est situé à la cote 189,70 m NGF sur la plus large partie de la galerie, et à 189,80 m NGF dans l'appartement occupant l'extrémité l'ouest de l'aile. L'ensemble est plus bas de 0,20 m par rapport à la terrasse du jardin et au petit couloir longeant les cellules (**fig. 5**).

D'une surface de 63 m² auxquels peuvent être rajoutés les 8 m² dans l'emprise de l'appartement ouest, la galerie nord du cloître présente un aspect homogène. Les observations ont aussi livré des indices de réaménagements postérieurs au premier état du cloître.

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

Au sud, le mur MR 1 est une construction puissante d'une épaisseur variant de 0,78 m à 0,85 m en fonction de l'importance des reprises des parements. Les sondages 10 et 11 réalisés de part et d'autre du mur ont permis de reconnaître une maçonnerie de moellons de calcaire grossièrement équarris et assisés, liés par un mortier friable associant du sable et des petites pierres de rivière, dans des tonalités rosées (**fig. 6-7**). L'emploi de la pierre de taille est réservée aux encadrements des anciennes arcades du cloître, larges de 1 m et séparées de 1,60 à 2 m, pour des hauteurs variant de 2,10 m pour les fenêtres et 2,70 m pour les portes actuelles. Les assises en pierre de taille de 0,45 m d'épaisseur, alternent avec des longueurs de 0,45 à 0,75 m. Quelques-unes des moulures des baies ouvrant sur l'extérieur sont encore perceptibles. La présence des tailloirs en pierre de taille du tableau, préservés au niveau de la baie de la travée n° 11, ceux partiellement bûchés et intégrés dans les reprises de maçonnerie des travées 8 et 9, permettent de restituer cette disposition à l'ensemble des ouvertures (**fig. 8-9**). Ces différents éléments décoratifs de la façade semblent répondre aux

dispositions extérieures de l'aile ouest du grand cloître encore visibles sur un cliché de la rue des Chartreux pris par Victor de Gaudemar en 1899 (**fig. 10**).

La galerie du cloître est délimitée au nord par le mur MR 2, qui la sépare du couloir secondaire 103 qui distribuait les cellules et les espaces de jardin (**fig. 11**). L'élévation, constituée de moellons calcaires non équarris, qui développe une épaisseur uniforme de 0,55 m, a pu être reconnue sur toute la longueur du corps de bâtiment, soit 25,90 m.

Le mur MR 2 est percé de nombreuses ouvertures qui présentent toutes des profils différents. Sept ont été reconnues dont deux dissimulées par les réaménagements et les cloisonnements récents. Seule la grande porte à arc segmentaire située au niveau de la sixième travée (hauteur 2,50 x largeur 0,93 m), centrée sur les voûtes et les baies de la façade, pourrait appartenir au premier état de la construction (**fig. 12**). Ce phasage, ainsi que la postériorité des autres ouvertures restent à confirmer.

L'espace 101 est délimité à l'est par le mur MR 17 qui marque le retour d'une galerie secondaire au nord de la galerie du cloître et perpendiculaire à elle (espace 102). Un pilier d'angle marque la jonction entre le mur MR 17 et la galerie nord du cloître qui se poursuit vers l'est, au-delà de sa fermeture par le mur MR 16 (**fig. 13**).

Ces deux murs structurants MR 1 et 2 supportent le couvrement de la galerie constitué d'une succession de travées larges de 2,20 m couvertes de voûtes d'arête surbaissées qui culminent à 3,50 m du sol (193,20 m NGF). Les arêtes sont habillées d'un décor de gypseries retombant sur des supports en pierre de taille¹ situés à 2,10 m du sol (**fig. 14**). Quatre conservent leur clé pendante.

L'application récente d'une épaisse peinture blanche en atténue les reliefs. Les investigations réalisées entre les onzième et douzième travées, à la naissance de la voûte, ont cependant montré la bonne conservation et la fraîcheur des arêtes façonnées dans le mortier du couvrement que ne laissait présager l'aspect de la voûte au premier abord (sondage 24).

2.2. Les réaménagements

À l'exclusion des cloisons de briques qui fractionnent le volume de la galerie nord, deux élévations marquent un premier cloisonnement ancien suite à une réaffectation de cette partie du couvent. Celles-ci ont été identifiées dans la moitié est de la galerie.

La première, le mur MR 16, est située au niveau de la travée d'angle partagée avec la galerie 102. La galerie nord du cloître (espace 101) qui se poursuivait vers l'est est barrée par une maçonnerie, emprisonnant le pilier d'angle en pierre de taille qui marquait la jonction de ces différents espaces (sondage 17), et recouvrant les badigeons de couleur encore en place sur la pierre de taille. On peut noter que le léger retrait de cette élévation coïncide avec l'axe du mur de propriété extérieur MR 15 dans lequel est construit le puits partagé PT 20.

Sa maçonnerie, dont l'épaisseur n'a pu être établie, est constituée de moellons sommairement disposés, liés à un mortier sableux de couleur rosé, qui ne permet pas de le distinguer des mortiers de construction modernes plus anciens.

Plus à l'ouest, au niveau des dixième et onzième travées, le mur MR 19, de 0,36 m d'épaisseur, est monté dans l'alignement nord-sud des consoles des voûtes (**fig. 15-16**). L'aménagement coupe l'axe de la galerie et empiète sur leur tracé. La partie centrale de l'aménagement, large de 1,25 m, dissimule le conduit d'une cheminée au foyer ouvrant à l'est et aujourd'hui caché par un radiateur. Sa hotte est décorée de pilastres cannelés en léger relief supportant un arc plein-cintre. Les deux extrémités du mur barrant l'espace 101 sont ajourées par des portes en bois moulurées dont celle au sud conserve la fonction de passage, la seconde étant réaménagée en placard suite à la mise en place d'une cloison montée de briques creuses.

2.3. Les décors peints (sondages 24, 26, 30, 31)

Dans la galerie nord, quatre étroits sondages verticaux au droit des ouvertures et à la naissance des voûtes ont été réalisés afin de reconnaître la présence de décors peints, ou des campagnes de mise en couleur de la galerie (**fig. 17**). Quatre à six aplats ont pu être mis en évidence sur les murs de la galerie ainsi qu'au niveau des consoles. Une première campagne apparaît cependant en différents points du site avec un badigeon de couleur jaune-orangé, parfois emprisonné dans les premiers cloisonnements de la galerie (**fig. 18**). Les mêmes investigations menées à la naissance des voûtes de la galerie n'ont révélé ni décor ni surface colorée.

¹ Hauteur 0,20 m x longueur 0,28 m x profondeur 6 à 7 cm.

3. Ce qui doit être encore précisé

La galerie nord (espace 101) apparaît comme l'élément du grand cloître très bien conservé au sein du bâtiment nord malgré les différents réaménagements dont ce dernier a pu faire l'objet. Elle conserve à la fois ses limites structurales, le rythme de ses travées mais aussi de nombreux éléments de décor qui permettent de restituer en partie les dispositions du cloître dans les parties conservées et au-delà aussi pour celles qui ont disparues.

Les dispositions initiales restent à compléter :

- Un appartement occupe l'extrémité ouest de la galerie qui n'a pu être sondé. Dans cet espace long de 3,10 m, rien du couvrement de la galerie n'est visible mais il ne fait guère de doute qu'il est conservé au dessus de la faible hauteur du plafond de plâtre.
- Des différentes communications reconnues dans le mur MR 2, peu apparaissent contemporaines de l'établissement des chartreux. Des investigations étendues à l'ensemble des aménagements muraux permettraient de reconnaître leurs dispositions et implantations.
- Au niveau de l'élévation sud de la galerie du cloître, les investigations n'ont pas permis d'établir complètement les dispositions initiales des baies ouvrant sur le jardin. La question de la présence d'un mur-bahut reste posée.
- La présence des sols initiaux et leurs aménagements, ainsi que la nature de l'occupation du sous-sol de la galerie sont à établir. L'occupation funéraire des sols du couvent reste aussi à circonscrire.
- Différents aplats de couleur ont pu être mis en évidence dans la galerie nord, au niveau des consoles en pierre de taille ainsi que dans les lucarnes des élévations. L'absence de couleur au niveau des voûtes reste à confirmer.
- Les dispositions ainsi que le phasage liés aux premières restructurations de l'espace de galerie (cloisonnements et ouvertures) sont à préciser.

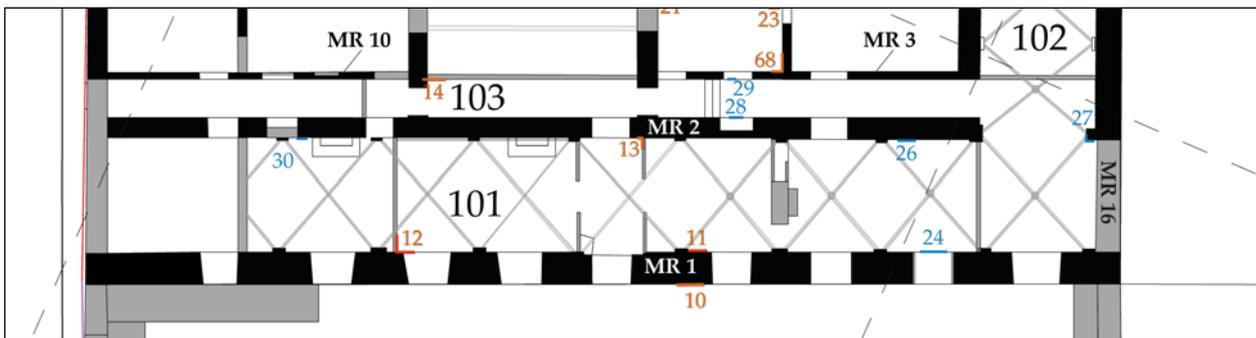


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 101 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Façade sud du corps de bâtiment dont le niveau de rez-de-chaussée de la galerie nord du cloître est percé d'arcades étroites dont les surfaces ont largement été reprises, depuis le sud-ouest (cliché n° 20221300219NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)



Fig. 3 : Exemple de travée de voûtes d'arête coiffant la galerie nord du cloître, réaménagée en espace de vie, vue depuis l'ouest (cliché n° 20221300245NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)



Fig. 4 : Une des portes-fenêtres aménagée dans le mur MR 1, façade sud de la galerie du cloître, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Au niveau de la même ouverture, dénivelé visible entre la circulation actuelle du jardin et celle de la galerie nord du cloître située en contrebas, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 6 : Sondage 10 : Blocs en pierre de taille utilisés dans l'encadrement des ouvertures associés à de la maçonnerie de petits moellons pour les surfaces pleines, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 7 : Sondage 11 : Mise en œuvre identique au niveau du parement intérieur du mur MR 1. Les moulurations intérieures de l'arcature plein-cintre sont partiellement bûchées, depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 8 : Tailloirs en pierre de taille conservés au niveau de la huitième travée, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 9 : Tailloirs partiellement dissimulés par les réaménagements, vue depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)

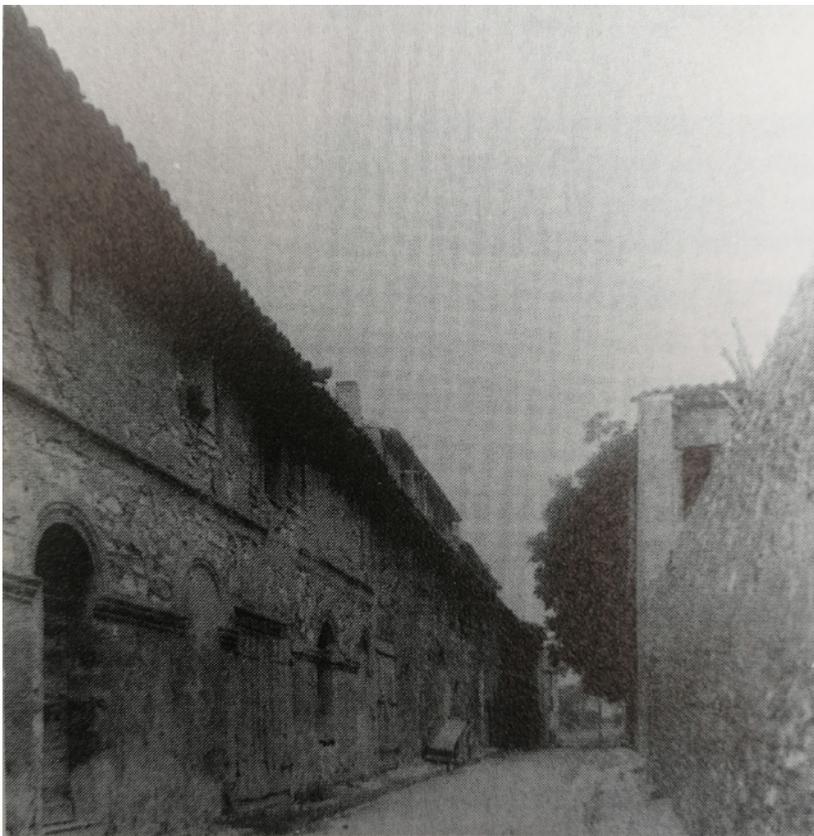


Fig. 10 : Vestiges de la chartreuse d'Aix en 1899. Les ouvertures de la galerie ouest du cloître bordant la rue des Chartreux conservent encore leurs moulures à la fin du XIX^e siècle. Elles ont aujourd'hui disparu. Cliché du comte V. De Gaudemaris, 1899 (extrait de Amargier *et al* 1988, 60).



Fig. 11 : Épais mur MR 2 séparant la grande galerie du cloître de l'étroit couloir distribuant les cellules vue depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 12 : Porte à arc segmentaire ouverte dans le mur 2, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 13 : Pilier d'angle marquant la jonction entre le mur MR 17 (à gauche sur le cliché) et la galerie nord du cloître qui se poursuit vers l'est, au-delà de son colmatage par le mur MR 16 (à droite, au sud du pilier), vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 14 : Travée couverte de voûtes d'arête surbaissées culminant à 3,50 m du sol, décorée de gypseries sur les arêtes, retombant sur des supports en pierre de taille, vue depuis le nord (cliché n° 20221300246NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)



Fig. 15 : Mur MR 19 barrant la galerie nord du cloître au niveau des cinquième et sixième travées, vue depuis l'est (cliché n° 20221300242NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)



Fig. 16 : Support en pierre de taille dissimulé par l'aménagement du mur MR 19, vue depuis le sud-est (cliché C. Auburtin)



Fig. 17 : Sondage 24 : Bonne conservation des arêtes façonnées dans le mortier de la couverture de la galerie sous l'épais badigeon blanc qui recouvrant l'ensemble des volumes de l'espace 101, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)

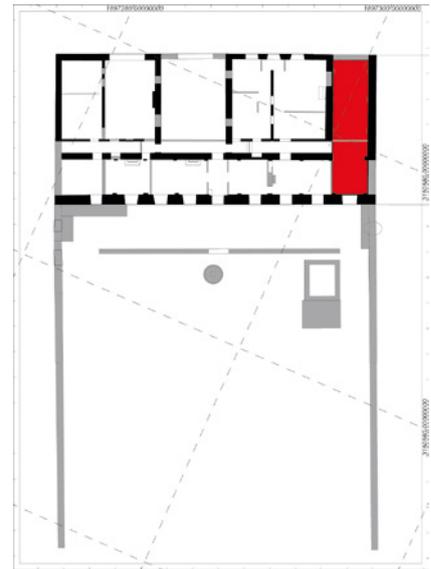


Fig. 18 : Sondage 27 : Petite fenêtre ouverte sur les différents aplats de couleur entrevus dans la galerie nord du cloître, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)

**ANCIENNE GALERIE TRANSVERSALE RELIANT LE
CLOÎTRE AUX BÂTIMENTS CONVENTUELS
REZ-DE-CHAUSSÉE**

ESPACE 102

Observations : Sondage : 17 (moitié sud du bâtiment),
- observations directes à l'extrémité ouest,
dans un garage utilisé ouvrant sur l'impasse
des Chartreux (moitié nord du bâtiment)



1. Généralités

L'extrémité est du bâtiment conserve dans toute sa largeur de 11,85 m, le segment de la galerie secondaire 102 d'axe nord-sud, qui opérait la jonction des grands ensembles collectifs situés au nord du couvent avec la galerie nord du grand cloître (**fig. 1**). Quatre travées, ainsi que l'amorce d'une cinquième ont été reconnues, dont l'une est partagée avec la galerie nord.

Les dispositions de la galerie présentent des similitudes avec celles de l'aile nord du grand cloître qui est perpendiculaire à elle. On reconnaît sur une emprise de 35 m² (11,85 x 2,93 m) une même couverture de voûtes d'arête surbaissées habillées de gypseries retombant sur des supports de piliers en pierre de taille. L'aspect remarquable de ce segment, occupé dans ses dispositions actuelles, par une habitation et un garage (**fig. 2**), réside dans la bonne conservation et la relative fraîcheur des travées nord sur lesquelles peu de reprises semblent avoir été opérées (**fig. 3-4**). Les sols situés à la cote de 190,03 m NGF dans le garage nord, et 189,92 m NGF dans l'appartement sud, résultent de réaménagements.

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

La galerie 102 s'inscrit entre deux élévations structurantes du cloître :

- À l'ouest, le mur MR 5 présente une épaisseur supérieure à 0,50 m. Les observations et sondages réalisés dans l'espace/cellule contigu(e) 106 (sondage 19, fiche 106) ont mis en évidence la même maçonnerie de moellons liée par un mortier sableux, légèrement gravilloneux, de couleur rosée déjà reconnu au niveau des murs d'axe est-ouest du couvent (espaces 101 et 103).
- À l'est, la maçonnerie du mur MR 17 constituant une limite de propriété avec la parcelle AP 138, elle n'a pu être que partiellement sondée¹. Au sud, au droit de la galerie nord, un pilastre d'angle en pierre de taille, lié au mur MR 17, marque la jonction avec la galerie nord du cloître (**fig. 5**).

À l'identique de l'espace 101, la galerie est couverte de voûtes d'arête surbaissées habillées d'un décor de gypseries moulurées qui se développent sur des segments de 2,20 à 2,25 m de longueur et culminant à plus de trois mètres de hauteur à 193,13 m NGF (base de la clé pendante haute de 0,15 m à la cote 192,98 m NGF) (**fig. 6-7**). Les supports en pierre de taille sur lesquels retombent les voûtes sont situées à la cote 191,82 m NGF.

En limite ouest de l'espace 102, le cadre façonné au mortier d'une porte à arc segmentaire large de 1,20 m et haute de 2 m, ouvrant sur l'espace 106, a pu être mis en évidence à l'ouest. La présence d'une feuillure ainsi que de l'insert du mécanisme de fermeture à son sommet permet de lui associer un dispositif de deux vantaux (sondage 19, fiche 106). La

¹ Les observations réalisées avec l'accord du propriétaire voisin ont permis de reconnaître, contigu à l'est de l'espace 102, un plafond à solives d'une nouvelle cellule.

porte reste cependant difficilement perceptible en limite ouest de la galerie où son cadre est entièrement colmaté et la surface repeinte.

2.2. Les réaménagements

Les principales restructurations sont liées à la destruction de la partie nord de la galerie 102, consécutive de la création de l'impasse des Chartreux.

Le mur MR 18 d'une épaisseur de 0,40 m est édifié au nord. Sa maçonnerie, pour ce qui a pu en être observé, est très hétérogène, constituée de moellons de petit à gros calibre, associant des éclats de pierre de taille. Son insertion dans le bâti existant est parfaitement visible (**fig. 8**). On note l'absence de linteau de bois dans la nouvelle construction, remplacé par une structure métallique qui supporte l'étage.

C'est à cette phase que l'on attribue l'application uniforme d'une peinture de couleur bleu-gris sur l'ensemble des surfaces (murs, voûtes, supports) des travées conservées au nord du bâtiment.

2.3. Les décors peints et autres tracés

Au regard de l'ensemble des espaces du couvent investigués, les surfaces peintes de la moitié nord de la galerie 102 apparaissent comme les mieux préservées, permettant de rendre compte de certaines des campagnes décoratives dont cette partie du bâtiment a pu être l'objet.

- Une première couche préparatoire blanche est appliquée sur les élévations murales redressées au mortier. C'est sur cette surface sans couleur qu'a été reconnue en limite ouest de la galerie, une inscription d'une vingtaine de centimètres de long d'au moins trois mots crayonnés au rouge « [...]re appotre [...] g [...] »² (**fig. 9**).

- L'ensemble est ensuite recouvert d'un aplat de peinture de couleur jaune, tirant vers un orangé très soutenu (aussi reconnu dans la moitié sud de la galerie, fiche 101, sondages 17 et 27). Lors de la même campagne, les moulures des voûtes sont rehaussées de filets et aplats de couleur rouge mêlés et de blanc dont l'association pourrait correspondre à un faux décor de marbre (**fig. 10**). Ces dispositions sont différentes des observations réalisées dans la galerie nord du cloître où des sondages réalisés à la base des voûtes montraient une absence de décor (*Les décors*, fiche espace 101).

3. Ce qui doit être précisé

La galerie secondaire d'axe nord-sud est un espace qui met en communication le grand cloître avec l'ensemble des bâtiments conventuels situés au nord. Sa plus large compréhension permettrait d'appréhender sa relation avec les cellules situées immédiatement au nord de la galerie du cloître.

- Les aménagements primitifs de la galerie restent à établir. On ignore s'il s'agissait d'une galerie ouverte sur les deux côtés ou non. Les dispositions et la mise en œuvre de la large porte reconnue en limite ouest de la galerie 102 interrogent en effet en ce sens. Des dégagements complémentaires aideront certainement à éclairer la vocation de l'espace 106 dans lequel, au regard des plafonds reconnus (fiche 106).

- La retombée des voûtes à la jonction des galeries 102 et 103 semble avoir été difficile à gérer au regard de leur décalage et de leur disproportion par rapport au support. Cet élément peut être signifiant du point de vue des phases de construction du couvent reste à documenter.

- La présence des sols initiaux, ainsi que la nature de l'occupation du sous-sol de la galerie sont à établir.

- La reconnaissance de plusieurs aplats de peinture, de filets au niveau des nervures des voûtes, de l'amorce d'une inscription sur enduit, marque les différentes mises en couleur des espaces de circulation de l'édifice qui pourront faire l'objet d'analyses fines, particulièrement dans la moitié nord de la galerie où les réaménagements ont été les moins invasifs.

- Le phasage lié aux premières restructurations de l'espace de galerie (cloisonnements et ouvertures) reste à préciser.

2 Le tracé n'a pu être plus complètement dégagé en raison de l'occupation des lieux.

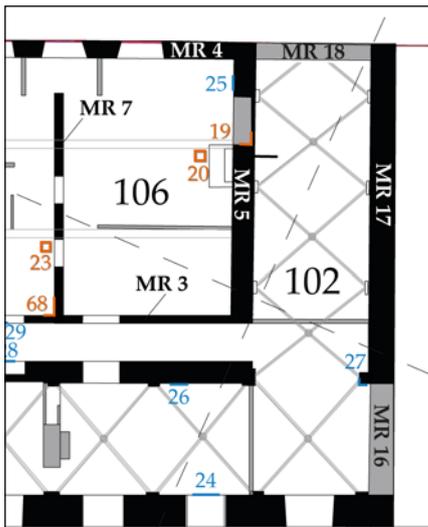


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 102 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Vue de l'extérieur de l'espace 102 depuis le nord et l'impasse des Chartreux (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Segment de la galerie bien conservée dans la frange nord du bâtiment, depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Au premier plan, travée partagée avec la galerie nord, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 6 : Départ de voûtes d'arête surbaissées habillées d'un décor de gypseries moulurées dans la galerie 102 (cliché n° 20221300263NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)



Fig. 7 : Support en pierre de taille sur lesquels retombent les voûtes (cliché n° 20221300261NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)

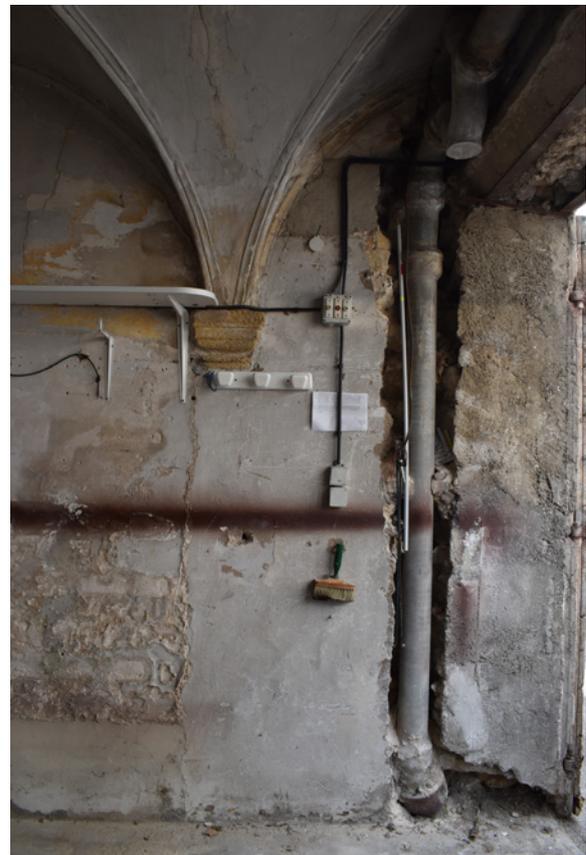


Fig. 8 : Coup de sabre vertical marquant l'interruption au nord de la galerie 102 fermée par l'installation d'une nouvelle façade MR 18 en bordure de l'impasse des Chartreux (cliché C. Auburtin)

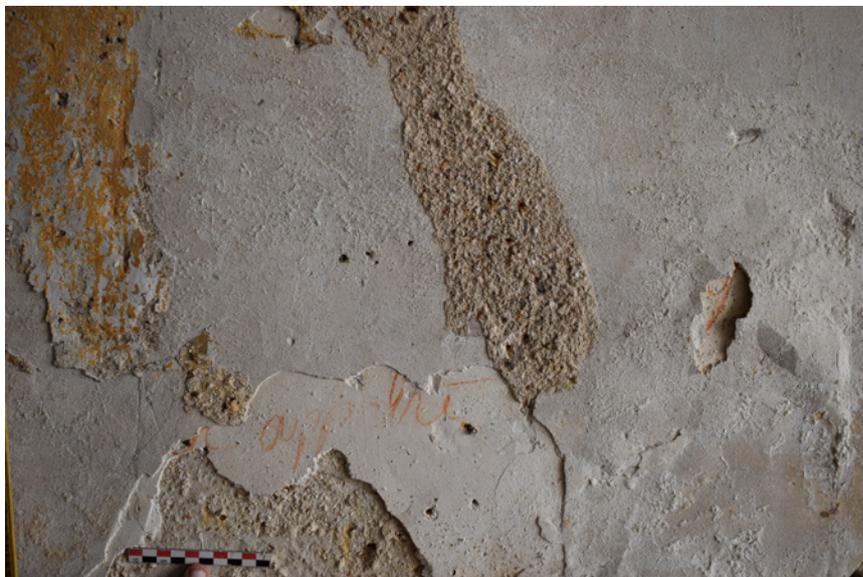


Fig. 9 : Inscription reconnue sur le parement est du mur MR 5 (cliché C. Auburtin)

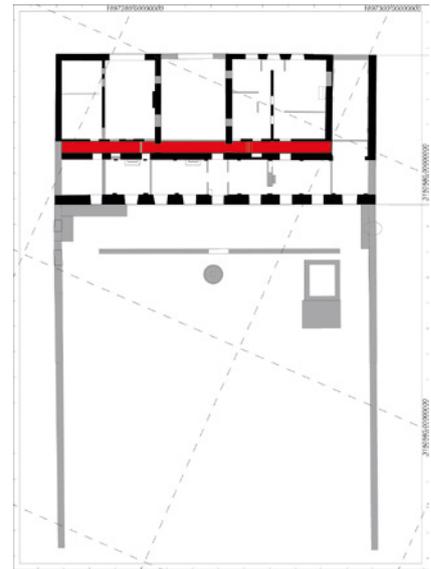


Fig.10 : Surfaces de décor et aplats de couleurs peints conservés sur les élévations de l'espace 102 (cliché C. Auburtin)

ANCIEN COULOIR DE DISTRIBUTION DES CELLULES REZ-DE-CHAUSSÉE

ESPACE 103

Observations : - sondages : 14, 15, 28, 29
- observations directes dans un appartement occupé (extrémité ouest)



1. Généralités

Le rez-de-chaussée du bâtiment occupant la frange nord de la parcelle conserve sur un segment de 25,80 m de long, en arrière de la galerie nord du cloître, un étroit couloir, large de 0,85 m, d'axe est-ouest et d'une emprise de 21,90 m², qui desservait les cellules (**fig. 1-2**).

L'espace est circonscrit, au sud, par le mur MR 2 d'une épaisseur de 0,57 m, qui borne au sud, en rez-de-chaussée et à l'étage, les habitations des chartreux. Les murs discontinus MR 3 et MR 10 qui délimitent le couloir au nord sont constitués d'une même maçonnerie de moindre épaisseur (0,24 m) dans lesquelles étaient aménagés les accès à chacune des cellules et aux jardins associés.

Cet espace de circulation débouche à l'est sur la première travée de la galerie nord-sud (espace 102). La partie ouest du couloir 103 est investie sur une emprise de 9,70 m par un appartement occupé où son tracé est conservé entre les élévations de MR 2 et MR 3 avant d'être recoupé par la rue des Chartreux (**fig. 3**).

Le couloir 103 présente un aspect hétérogène consécutif des réaménagements du cloître. Son niveau de circulation présente un abaissement de l'ordre de 0,18 m (189,96 m NGF) dans sa moitié est. Cette différence est rattrapée par l'aménagement d'un massif maçonné long de 1,60 m doté de deux marches d'un côté et trois marches de l'autre. Des ruptures sont aussi visibles dans le profil du plafond du couloir. Des solives appartenant à l'étage de la cellule 104 restent tout à fait notables dans son extrémité ouest tandis que le même dispositif, associé à l'espace 106, est en partie dissimulé sous des réaménagements contemporains (**fig. 4**).

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

La limite sud, le mur MR 2 (sondage 15)

Le mur MR 2 est une construction puissante d'une épaisseur de 0,57 m conservée sur toute sa longueur au rez-de-chaussée (**fig. 5**) et dont l'élévation se suit à l'étage en façade sud des habitations des chartreux. C'est dans cette maçonnerie que sont ancrés les murs périmétraux d'axe nord-sud des cellules (MR 9, cellule 104, MR 6 et MR 9, espace 106), percés d'ouvertures à arc plein-cintre sur le tracé du couloir.

Les limites nord du couloir, les murs MR 3 et MR 10 (sondage 14)

Au nord, le couloir n'est pas délimité par un même mur plein, continu sur la totalité de son tracé. Deux segments ont pu être observés dans l'emprise des cellules. Ils présentent les mêmes caractéristiques : une maçonnerie hétérogène de moellons de calcaire blanc non assisés et non ébauchés d'une épaisseur de 0,24 m, à la surface largement enduite et lissée au mortier. Des numéros de fait distincts leur ont été attribués en attendant de confirmer, ou non, qu'il s'agisse de la même maçonnerie dont la partie centrale aurait été détruite :

- à l'ouest, le mur MR 10 correspond à la limite sud de la cellule 104 reconnue sur une longueur de 4,50 m (hors appartement occupé),
- à l'est, le mur MR 3 délimite au sud le rez-de-chaussée de l'espace 106, sur une longueur de 8 m.

Ces deux élévations comportent des ouvertures (colmatées) dont les implantations ne répondent cependant pas à celles situées dans le mur leur faisant face. Dans le mur MR 10 sont aménagées des portes droites colmatées reconnues en limite sud de l'espace 104. Trois percements répartis sur 5 m de longueur sont aménagés dans le mur MR 3 menant à l'espace 106 dont la détermination de la fonction de cet espace devrait permettre de mieux comprendre la multiplication de ses modalités d'accès.

Les plafonds

Une première surface de 1,35 m² de plafond à solives est parfaitement perceptible à l'ouest, à une hauteur de 3,10 m (fig. 6). Il correspond au prolongement, jusqu'au mur MR 2, du plancher déjà reconnu dans la cellule 104. Il complète de sept solives d'axe nord-sud, le réseau de vingt-et-unes solives reconnu dans la cellule et confirme la parfaite conservation des 8 m de longueur du plancher ancien de l'étage de la cellule 104. Ce même plancher n'a pu être observé plus à l'ouest dans l'appartement occupé, mais il ne fait guère de doute, qu'il est conservé, dissimulé dans ses faux-plafonds de faible hauteur.

2.2. Les réaménagements

Une grande partie des réaménagements a consisté dans la moitié est du couloir en une dissimulation des plafonds à solives reconnus dans les espaces 104 et 106.

Le mur sud MR 2 est percé de nombreuses ouvertures qui présentent toutes des profils différents. Sept ont été reconnues dont deux ont complètement été dissimulées par les réaménagements et les cloisonnements récents. Seule l'ouverture segmentaire située au niveau de la sixième travée, sensiblement centrée sur les voûtes et les baies de la façade, pourrait appartenir au premier état de la construction (fiche espace 101). Ce phasage, ainsi que la postériorité des autres ouvertures, restent à confirmer.

Les décors peints (sondages 28, 29)

Les deux sondages réalisés dans les surfaces murales au dessus des portes de l'espace 103 n'ont pas montré d'éléments de décor significatifs. Cinq fines surfaces de couleur ont été décomptées -marron, bleu, vert, jaune puis vert-clair - avant une uniformisation des surfaces sous le badigeon blanc de l'ensemble des élévations. Ces surfaces peintes restent à ce jour non datées.

3. Ce qui doit être précisé

Le couloir 103 est un espace transversal qui dessert à la fois le cloître et les cellules. De par sa position, il permet de comprendre l'articulation entre les différents espaces dont les communications ont été transformées au fil des siècles.

- Il ne fait guère de doute que les planchers anciens des espaces 104 et 106 sont conservés au-dessus des faux-plafonds de l'appartement ouest et du platelage qui surmonte la moitié est du couloir.

- Les différents éléments des plafonds de bois permettront la réalisation des analyses xylologiques et dendrochronologiques moyennant une analyse couplée à celle du bâti pour apporter des éléments de datation à ces constructions.

- La nature du massif d'axe nord-sud qui barre le couloir 103 doit encore être établie afin de savoir si son aménagement résulte de la différence de niveau entre les moitié est et ouest du couloir ou à voir avec certaines des dispositions initiales du couvent qui restent à ce jour non renseignées. La localisation de l'escalier d'accès à l'étage de la cellule n'est à ce jour pas renseigné. L'architecte Viollet-le-Duc positionne cet accès dans ce même couloir situé en arrière de la galerie du cloître au regard des dispositions dans la maison-mère, le monastère de la Grande Chartreuse (Viollet-le-Duc 1858, tome 1, 309) (fig. 7). La largeur moindre du couloir de la Chartreuse d'Aix interdit à priori d'y reproduire l'aménagement dont la position reste à trouver.

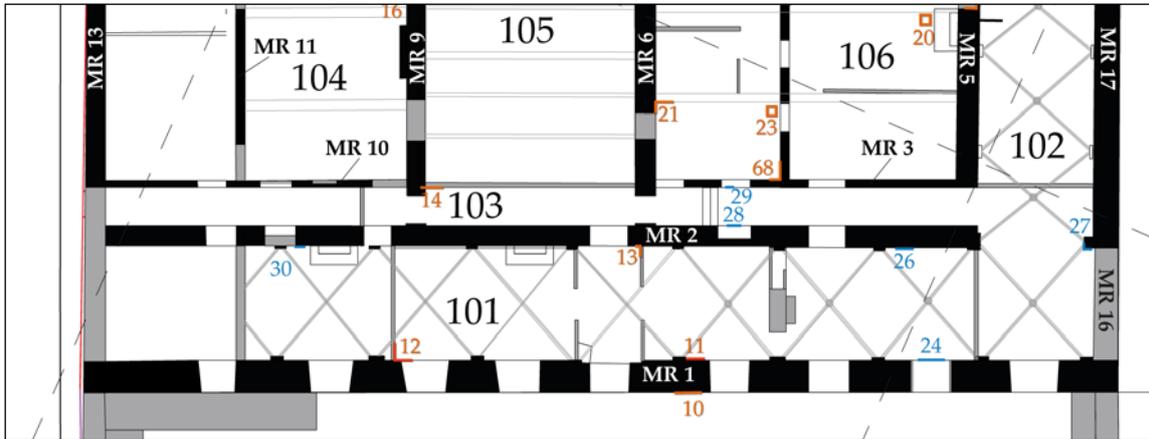


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 103 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Étroit couloir 103 d'aspect hétérogène. Au premier-plan, le massif qui marque une rupture dans le niveau de circulation, au dessus, l'ouverture aménagée dans le mur MR 6, limite ouest de la cellule 106, qui vient s'ancrer dans le mur MR 2, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Couloir 103 réaménagé en salle de bain dans l'appartement situé à l'ouest, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Ruptures dans le plafond de l'espace 103 dont la nature reste à déterminer, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Sondage 15 : maçonnerie du mur MR 2 employant différents modules de moellons calcaires non assisés, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 6 : Plafond à solives établi dans le prolongement de celui reconnu dans l'espace 104, vue en contre-plongée (cliché C. Auburtin)

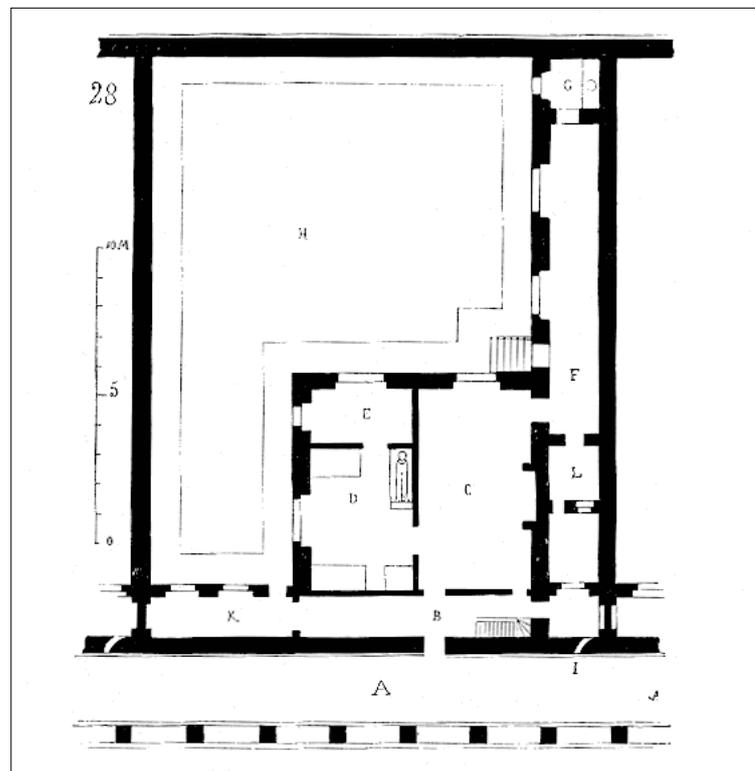
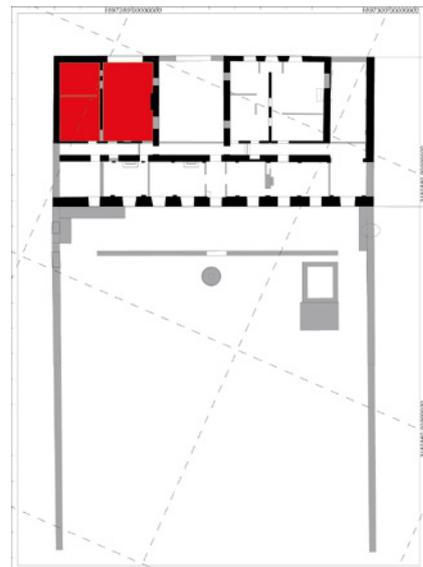


Fig. 7 : Représentation d'une cellule de chartreux. Dans le couloir distribuant les cellules (B), présence d'un escalier d'accès à l'étage dans un espace large de 1,50 à 2 m (Viollet-le-Duc 1858, tome 1, 309)

ANCIENNE CELLULE MONASTIQUE REZ-DE-CHAUSSÉE

ESPACE 104

Observations : - Sondage : 16 au sol
- observations directes des élévations dans un garage inoccupé



1. Généralités

L'espace 104 est situé dans la moitié nord-ouest du bâtiment diagnostiqué dont il occupe en rez-de-chaussée. Il correspond à une cellule monastique dont seul l'espace du garage ouvrant sur l'impasse des Chartreux, avait été identifié en 1987 comme le seul espace de 29,30 m² d'une cellule monastique désignée sous le terme T4 par le Service de l'Inventaire¹ (fig. 1 et 2).

Les investigations récentes ont amené à reprendre ces dispositions en associant à cet espace peu remanié, conservant la quasi intégralité de son plafond à solives, ses ouvertures, portes et fenêtres, des niches murales ainsi qu'une cheminée à décor de gypserie, la pièce située immédiatement à l'ouest, actuellement occupée par un appartement et dans lequel aucun de ses aménagements intérieurs initiaux n'est actuellement perceptible.

Cette nouvelle restitution d'une unité monastique amène à reconsidérer l'emprise de son niveau de rez-de-chaussée, passant de 29,30 m² à près de 53,60 m² (8 x 6,70 m) et répondant en cela, par symétrie, aux dispositions de la cellule 106 située à l'est et dont la reprise des observations a aussi amené à revoir les limites de l'enveloppe au-delà de la proposition qui en avait été faite (fig. 3).

Ces nouvelles dispositions de la cellule 104 amènent aussi à revoir l'emplacement du jardin dont une partie était initialement restituée sur l'emprise de l'espace 105, au nord-est du carré formé par la cellule selon l'image qu'il en a été fait dans la *Représentation de la chartreuse d'Aix* peinte sur toile en 1686. Les données archéologiques viennent contredire cette représentation idéale et incomplète en positionnant le jardin au nord-ouest du carré monastique.

Ces dispositions nouvelles de la cellule (dimensions, division de l'espace, position du jardin) semblent confirmées par un ensemble d'observations menées à la fois dans la cellule 104, son étage (espace 201), mais aussi à l'est dans la seconde cellule dont les dimensions ont pu être précisées (espace 106).

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

Les murs périmétraux de la cellule :

Ces observations concernent les seules élévations du garage occupant la partie est de la cellule qui n'a été que très peu remaniée. Les élévations, en grande partie lisibles, n'ont pas été sondées afin de ne pas détériorer les surfaces peintes et de potentiels décors conservés dans la cellule. La pièce d'appartement située à l'ouest n'a fait l'objet que d'observations directes. Les surfaces murales entièrement plaquées sont susceptibles de conserver des traces d'aménagement de la cellule.

1 Fray (F.), Amouric (H.) - État de conservation des vestiges de l'ancien couvent des chartreux établi en 1988. Vol II texte, p. 5.

- La pièce est

L'ensemble des élévations intérieures présentent une réelle homogénéité dans leur construction. Les descriptions sont en partie établies à partir des maçonneries nues visibles dans les espaces contigus (103 et 105). Cinq portes positionnées symétriquement, et toutes colmatées, distribuent la pièce. Leur mise en œuvre sommaire paraît homogène. Les piédroits tous montés au mortier sont surmontés d'un linteau constitué d'une pièce de bois (visible au niveau des ouvertures est et ouest). En l'état des observations, aucune rupture ne témoigne d'une ouverture créée à posteriori dans les maçonneries.

Au sud, les dispositions du mur MR 10 qui délimite le couloir de distribution des cellules (espace 103) s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait pu être reconnu à l'est (voir fiche espace 103) (**fig. 4**). Deux portes de respectivement 2,10 m et 1,86 m (largeur 0,84 et 0,88 m) délimitent le couloir de distribution des cellules (espace 103). Une niche quadrangulaire est conservée à 1,85 m de hauteur. Large de 0,65 m et haute de 0,40 m, elle est surmontée d'un linteau de bois (**fig. 5**).

Au nord, le mur MR 12 est très partiellement conservé sur des courtes longueurs de 0,56 m à l'est et 0,83 m à l'ouest en raison de l'ouverture, lors du réaménagement de l'espace, d'une porte de garage large de 3,05 m, qui a très largement altéré la maçonnerie. La préservation au dessus de cette grande porte des solives et de la cimaise qui parcourent l'ensemble du plafond et leur insertion dans la maçonneries montrent que seule la partie basse de l'élévation nord de la cellule a été altérée par la restructuration de l'édifice (**fig. 6**).

À l'est, le mur MR 9 est une maçonnerie de moellons bruts de calcaire blanc non assisés liés par un mortier sableux à granuleux très friable, de couleur jaune à rosée d'une épaisseur de 0,55 m (**fig. 7**). Il conserve en partie haute, les restes de la hotte moulurée en gypserie d'une cheminée positionnée au centre du mur (**fig. 8**). Ces éléments associés aux traces de suie au niveau du contre-cœur et de l'arrachement de la hotte restituent sa largeur à 0,95 m. Un rapide dégagement au sol a permis de reconnaître, en place, à proximité immédiate du niveau de circulation actuel, l'âtre quadrangulaire en pierre associé à un niveau de pose en mortier d'une surface carrelée, disparue sur la petite emprise circonscrite (**fig. 9**). L'encadrement colmaté d'une porte (hauteur 1,86 m x largeur 1,08 m), est visible au sud de la cheminée. Au nord, c'est un encadrement en pierre de taille de type Bibémus d'une niche quadrangulaire qui est présent (large de 0,78 m pour 1 m de hauteur). Une feuillure délimitant son cadre reçoit le châssis du dispositif de fermeture de la niche (**fig. 10**). Les gonds métalliques conservés semblent résulter d'une reprise.

À l'opposée ouest, le mur MR 11 présente un aspect identique. Son épaisseur n'a pu être directement mesurée mais est malgré tout restituée à 0,25/0,30 m à partir des cotes prises dans l'appartement contigu (**fig. 11**). Son épaisseur, moitié moindre des murs périmétraux, amène à voir le mur MR 11 comme un mur-de-refend divisant l'espace du rez-de-chaussée en deux espaces de surfaces inégales.

Deux portes sont visibles dans l'élévation qui s'inscrivent dans les mêmes modules déjà repérés - des hauteurs de 1,86 m (au nord) et 2,10 m (au sud) et des largeurs de respectivement 0,67 et 1 m - amènent à restituer une nouvelle division en deux espaces distincts de l'espace situé à l'ouest. Une niche ou d'un guichet large de 0,52 m, de base quadrangulaire, est encore perceptible dans la maçonnerie malgré son colmatage.

Le plafond

L'ensemble de la cellule est couvert à 2,98 m de hauteur (192,80 m NGF) par un plafond à solives supporté par deux poutres d'axe est-ouest, de 4,35 m de portée, positionnées à des intervalles compris entre 2,12 et 2,18 m (**fig. 12**).

Ces poutres massives de section quadrangulaire sont situées à 2,57 m du sol actuel (192,44 m NGF) et ont une hauteur de 0,30 m pour une largeur de 0,23 m. Les solives quadrangulaires (7 x 6 cm), d'orientation nord-sud, sont au nombre de vingt-quatre, chacune disposée suivant un encartement de 13 à 14 cm.

Le plafond comporte quelques éléments décoratifs avec une cimaise moulurée, clouée de part et d'autre du sommet de chacune des deux poutres. On retrouve cette moulure sous la totalité du solivage du plafond. Les arêtes horizontales de chacune des deux poutres sont soulignées par un double réseau de deux filets parallèles.

Le plafond conserve sur une grande surface des aplats de peinture, donnant aux poutres ainsi qu'au réseau de solives une couleur marron foncé qui tranche avec la tonalité claire du bois nu. Les surfaces des entrevous sont traitées de manière identique avec un rendu bleu foncé à noir, seule conséquence d'un changement de nature du support. Cet aplat foncé, qui vient recouvrir de manière assez fruste des surfaces de couleur blanche à jaunâtre conservées dans la partie haute de la hotte de la cheminée, relève d'un dernier état de mise en couleur du plafond.

- La pièce ouest

Les dispositions initiales de la pièce occupant la moitié ouest de la cellule monastique sont plus difficilement perceptibles en raison de la complète restructuration du volume se traduisant par le placage de la totalité des murs et du plafond. Le sol est rehaussé de dalles de granito.

La pièce est éclairée à l'ouest par une fenêtre à encadrement en pierre de taille ouverte dans le mur MR 12 bordant la rue des Chartreux. Le mur nord MR 13 en limite sud de l'impasse des Chartreux ne laisse intérieurement et extérieurement

rien paraître de ses dispositions anciennes. Seule une ouverture est aménagée dans l'épaisseur du mur MR 10 au sud qui permettait une communication entre le petit couloir de distribution des cellules et l'espace ouest de la cellule monastique.

2.2. Les réaménagements

Les principales transformations apparaissent comme avoir consisté en une suppression des aménagements de la cellule, et en un colmatage des ouvertures (cheminée, portes, fenêtre, niche murale) associé à la mise en place d'une circulation entre le rez-de-chaussée et l'étage. Tous ne paraissent cependant pas avoir été réalisés lors de la même campagne de travaux. On associe à la même phase la fermeture des deux portes ouest et celle visible à l'est. Le mortier de couleur marron employé dans le colmatage de la porte ouvrant à l'est est très similaire à celui employé au redressement des piédroits de la grande ouverture nord. La présence de matériaux contemporains dans le bouchage de l'une des ouvertures donnant sur la galerie plaiderait vers la conservation à plus long terme d'une circulation nord sud dans les volumes de l'ancien couvent des chartreux.

- le solivage dans l'angle nord-ouest de la pièce est coupé pour l'aménagement d'une trémie d'axe est-ouest d'une longueur de 1,20 m pour une largeur de 0,65 m aujourd'hui colmatée (fig. 13).

2.3. Les décors peints

La préservation des surfaces murales a permis de relever, par observation directe, plusieurs campagnes de mise en couleur du rez-de-chaussée de la cellule. Quatre aplats ont pu être distingués qui ne peuvent pour le moment être datés (fig. 14) :

- une première surface correspondant à l'application d'une fine couche de mortier lissée faisant office de propreté. Elle recouvre par fine épaisseur la partie haute de l'encadrement en pierre de taille de la fenêtre est. C'est sur cette même surface qu'est conservée une inscription peinte en noir dans un cadre « *ouvrier soit confiant dans ton travail[...]* » (fig. 10). Même si elle repose sur le premier enduit de premier aplat reconnu, il reste hasardeux d'associer l'inscription aux dispositions initiales de la cellule en raison de la desquamation d'une partie des surfaces murales.

- lui succède une surface très blanche correspondant au niveau préparatoire d'une nouvelle application peinte de couleur jaune clair à jaune paille.

- l'ensemble est recouvert d'un aplat gris-bleu relevé ponctuellement.

- l'ensemble des surfaces sont ensuite unifiées sous un aplat assez épais de couleur jaune-miel. On retrouve ces deux séquences de jaune au niveau de la hotte de la cheminée. Une autre inscription peinte, indéchiffrable mais de même facture que la précédente, se développant sur une longueur de 0,65 m, est conservée sous la niche murale conservée dans l'élévation sud (fig. 15).

L'ensemble de la séquence est recouvert par le colmatage des portes et fenêtres. Aucune nouvelle application ne semble avoir été réalisée après le changement d'attribution de l'espace 104.

Plusieurs incisions verticales et horizontales sont présentes au niveau du mur ouest dans le premier aplat jaune clair et recouverts par la surface de couleur jaune-miel. Leur nature et fonction restent difficiles à établir (ancrage de cloison légère, tracés de travail ?).

3. Ce qui doit être précisé

Les observations nouvelles ont permis de reconsidérer les volumes ainsi que les dispositions intérieures de la cellule monastique 104 en rez-de-chaussée, associant un espace resté dans son jus de en dépit de sa transformation en garage, et la pièce d'un appartement encore occupé. L'ensemble mérite par conséquent une étude complète et précise en prenant en compte notamment :

- Les élévations sont susceptibles de conserver les traces de nombreux aménagements, ouvertures et niches ainsi que conserver des surfaces murales peu altérées.
- La restitution de la limite ouest de la cellule au niveau de la façade actuelle donnant sur la rue des Chartreux doit être confirmée.
- Le placage du plafond bas des espaces de la chambre et de la cuisine de l'actuel appartement sont susceptibles de dissimuler, comme dans l'espace 106, la poutraison et le solivage anciens d'un même plafond à la française
- La présence de deux poutres de grande section du plafond bois, associé à 24 solives et quatre autres pièces de bois intégrés dans les portes et les niches permettront la réalisation des analyses xylologiques et dendrochronologiques.
- La fouille du sol permettrait de reconnaître les dispositions intérieures de la cellule (le sol, les divisions de l'espace, une sectorisation des activités, la nature des déchets jetés, les dispositions de la cheminée).

- Des inscriptions sont visibles dans la cellule. Les campagnes de mise en couleur successives sont à préciser sur des surfaces murales peu altérées ayant conservées leur revêtement ancien. Les décors peints sont encore à rechercher.

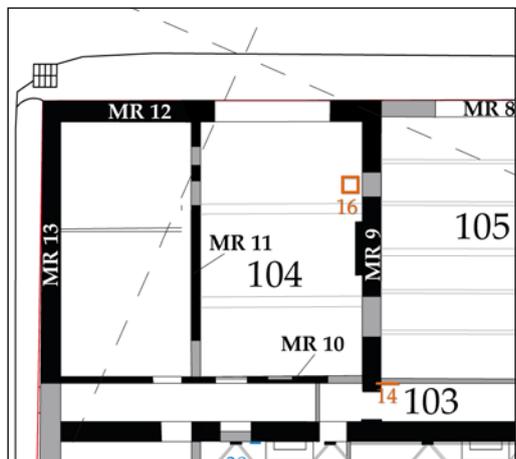


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 104 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Espace 104 aménagé en garage dans ses dernières dispositions ouvrant sur l'impasse des Chartreux, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)

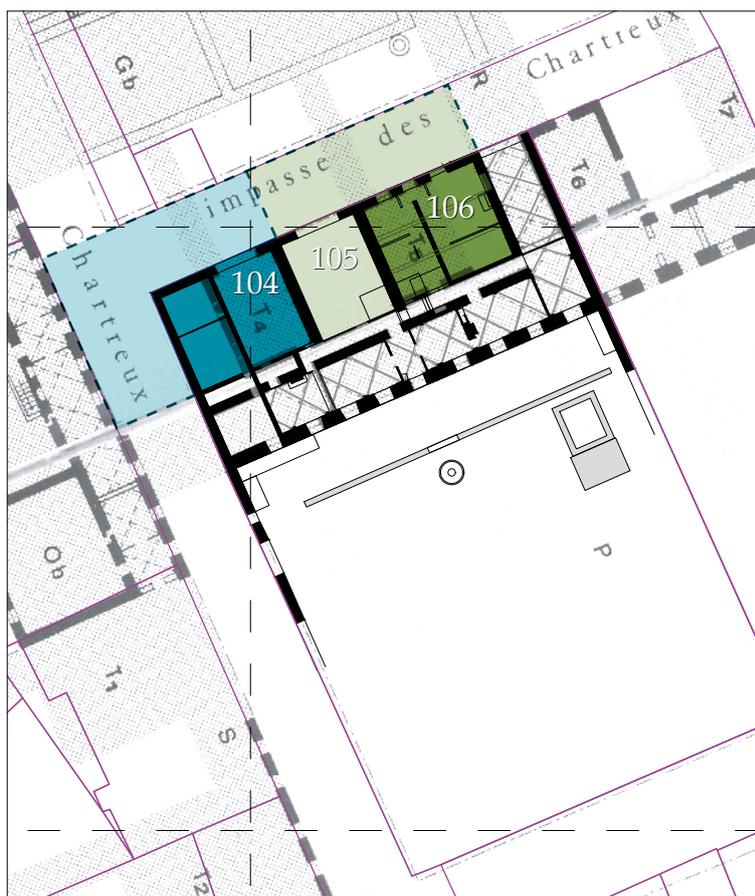


Fig. 3 : Restitution des nouvelles dispositions des cellules 104 et 105 sur le fond de plan du Service de l'Inventaire général, 1987 (DAO M. Panneau)



Fig. 4 : Élévation intérieure sud MR 10, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Niche quadrangulaire aménagée dans le mur MR 10, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 6 : Insertion des solives du plafond dans le mur MR 12 en partie haute, au dessus de la grande ouverture réalisée à peine plus bas dans la maçonnerie, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)

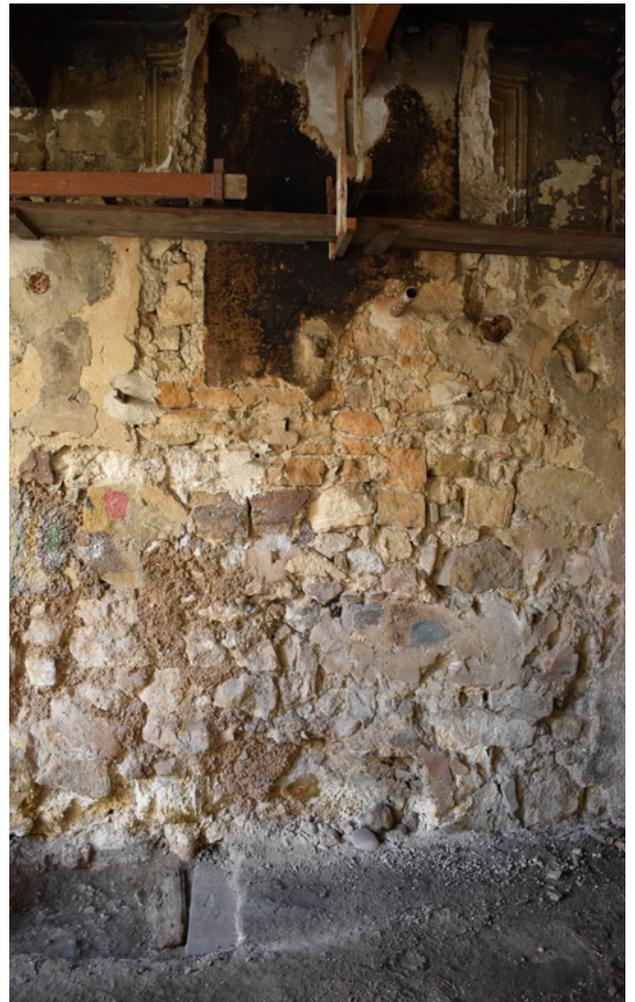


Fig. 7 : Maçonnerie de moellons bruts de calcaire blanc non assisés du mur MR 9 situé à l'est. En partie haute conservation partielle d'une cheminée, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 8 : Hotte à décor de gypseries partiellement conservée en partie haute, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 9 : Sondage 16 : Niveau de sol en mortier à la surface altérée et l'âtre quadrangulaire en pierre de la cheminée, vue sommitale (cliché C. Auburtin)



Fig. 11 : MR 11, élévation intérieure ouest, vue depuis le nord-est (cliché C. Auburtin)



Fig. 10 : Inscription peinte conservée au dessus de la fenêtre aménagée dans le mur est MR 9, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 12 : Vue générale du plafond à solives entièrement conservé dans la cellule 104, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 13 : Colmatage d'un aménagement pouvant être interprété comme une trémie d'escalier (cliché C. Auburtin)



Fig. 14 : Différents aplats de peinture conservés sur les murs de l'espace 104, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)

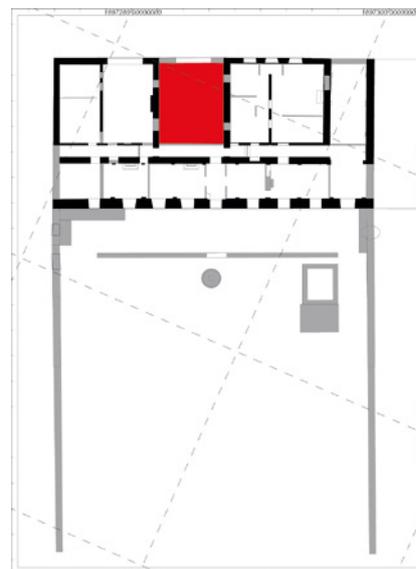


Fig. 15 : Autre inscription, peinte sur le mur sud MR 10, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)

**ANCIEN JARDIN ASSOCIÉ À
LA CELLULE 106
REZ-DE-CHAUSSÉE**

ESPACE 105

Observations : - observations directes dans un garage occupé



1. Généralités

L'espace 105 est situé en rez-de-chaussée, dans la frange septentrionale du bâtiment diagnostiqué (**fig. 1**). Il correspondait, dans ses dispositions initiales, à un espace de jardin associé à la cellule contiguë à l'ouest (espace 104) par le Service de l'Inventaire à partir des observations réalisées en 1987.

Les nouvelles investigations menées dans l'espace 105 et dans son environnement immédiat (cellules 104 et 106) ont amené à reconsidérer la position de cet espace de jardin, lui associant au sein d'un même carré, la cellule 106 située à l'est, en place de la cellule 104. Cet espace ouvert jouxtait au sud le couloir 103 et se prolongeait au-delà du mur MR 8 dans l'impasse des Chartreux.

La restructuration de l'aile nord du couvent des chartreux suite à la création de l'impasse des Chartreux a entraîné un cloisonnement de cet espace réduit à 38,20 m² au sol ainsi que la création d'un plancher supportant un niveau d'étage. Ont suivi, à une étape très récente, d'autres réaménagements qui ont rendu l'espace habitable (coulage d'un sol de béton, remplacement des murs par une cloison de plâtre, création de sanitaires ...).

L'espace 105 est aujourd'hui transformé en un garage large de 5,53 m et mesure 6,91 m de profondeur jusqu'au mur séparatif de l'espace 103, auquel peut être rajouté une longueur de 1,10 m empiétant sur la partie haute du même couloir (**fig. 2**).

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

Le mur MR 6, limite est de l'espace 105, correspond à l'élévation extérieure de la cellule 106 d'une épaisseur de 0,54 m. Alors que le parement intérieur est difficilement perceptible, l'absence de revêtement sur la maçonnerie dans l'espace 105, a permis de mieux caractériser la construction. Celle-ci est constituée d'une maçonnerie hétérogène de moellons bruts de calcaire blanc non assisés liés par un mortier sableux à granuleux très friable, de couleur jaune à rosée (**fig. 3**). L'élévation est ponctuée de deux grandes ouvertures, à la mise en œuvre similaire, centrées sur l'élévation et distantes de 3,40 m. Celle située au nord a pu être appréhendée dans son intégralité (**fig. 4**). Il s'agit d'une porte haute de 2,02 m et large de 0,69 m, dont l'encadrement, de belle facture, est constitué de blocs de pierre de taille de 0,20 à 0,27 m de hauteur et de longueurs variables entre 0,14 et 0,59 m. L'ensemble est surmonté d'un linteau en pierre de taille monolithe d'une longueur de 0,86 m et 0,32 m de hauteur. La position de la feuillure dans son tableau restitue une ouverture vers l'ouest en direction du jardin de l'espace 105. La seconde ouverture, positionnée à 3,40 m de distance et très largement dissimulée derrière les volumes d'une salle de bain, présente un encadrement similaire (**fig. 5**).

À l'opposée, le mur MR 9 correspond à l'élévation extérieure est de la cellule 104. Son parement plus largement enduit, laisse plus difficilement paraître les ouvertures (**fig. 6**). Elle est tout à fait similaire à celle reconnue à l'est (MR 6). Seule la mise en œuvre des ouvertures diffère avec au nord, un cadre en pierre de taille pour la seule fenêtre (1 m x 0,78 m, me-

sures prises dans l'espace 104). La porte (2 m x 1,08 m), située à 2,50 m de distance au sud, est traitée plus sobrement avec des piédroits façonnés au mortier, associés à une pièce de bois en guise de linteau (fig. 7).

2.2. Les réaménagements

Ce n'est que dans un second temps que l'espace 105 initialement ouvert est complètement bâti, opérant la jonction entre les deux cellules est et ouest. Ces travaux se traduisent par l'édification d'un mur (MR 8) dans l'alignement des façades nord des cellules contiguës. Le nouvel espace fermé est doté d'un plancher d'étage dont les poutres sont ancrées dans les élévations anciennes est (MR 6) et ouest (MR 9).

Le mur nord MR 8

Au nord, la fermeture est réalisée par la construction, en appui sur les murs MR 6 et MR 9, de deux trumeaux de 1,30 m de large chacun, d'une épaisseur 0,44 m laissant l'emplacement d'une grande ouverture haute de 2,70 m et large de 2,95 m. Le mur MR 8 est monté exclusivement en pierre taille de type Bibémus dont les assises mesurent 0,20 à 0,24 m de hauteur. Le dispositif vient supporter un linteau en bois que l'on perçoit sous les enduits appliqués dans le coffrage du plafond (fig. 8-9). Les deux fenêtres verticales ouvertes de part et d'autre de la porte ont été réalisées postérieurement, au regard du ciment employé dans le redressement des tableaux.

Le plancher bois

La mise en œuvre du plancher de bois situé à 2,81 m de hauteur au dessus de l'espace 105 diffère totalement avec les planchers anciens reconnus dans les cellules 104 et 106. Il est en effet supporté par cinq poutres massives de bois de section circulaire disposées est-ouest couvrant les 5,53 m de largeur du garage (fig. 10). Ces poutres, très similaires, ont un diamètre compris entre 0,28 et 0,35 m. Elles sont positionnées dans des intervalles réguliers et assez réduits, entre 0,91 m et 1,03 m de distance. Ces grandes sections de poutre sont ancrées dans les maçonneries anciennes et les insertions sont dissimulés sous des grands aplats de mortier venant recouvrir les derniers niveaux enduits appliqués sur les élévations (fig. 11). Les lattes ou quartons du plancher sont noyées dans un coffrage de mortier de chaux qui ne laisse rien visible. L'arrondi sommital de la poutre est aussi systématiquement noyé dans du mortier.

Ce plancher conserve dans l'angle nord-ouest de la pièce, une lacune interprétée comme l'emplacement d'une trémie d'escalier d'axe est-ouest d'une longueur de 1,14 m pour une largeur de 1,05 m, aujourd'hui colmatée (fig. 12).

Le colmatage des ouvertures

L'ensemble des ouvertures reconnues à l'est et à l'ouest sont toutes colmatées. Les différences dans les matériaux employés marquent la non contemporanéité de ces travaux.

La grande ouverture reconnue au nord-ouest dans le mur MR 6 est dans un premier temps abaissée de 0,53 m avec la mise en place d'un linteau de bois, réduisant sa hauteur à 1,54 m à une époque qu'il reste à déterminer. Elle est définitivement fermée à une période plus récente au moyen de briques mécaniques, dont on peut établir la mise en place en 1937 grâce à la date incisée dans le mortier du dernier colmatage.

La fermeture de la grande porte située à 3,40 m de distance au sud reste plus difficile à appréhender en raison des aménagements contemporains qui masquent presque en totalité son cadre.

3. Ce qui doit être précisé

L'espace 105 correspond au seul espace de jardin conservé dans la surface bâtie étudiée. Les aménagements qui ont suivi traduisent bien l'ampleur des travaux et le souci d'aménagement qui ont pu toucher certaines parties du couvent après le départ des chartreux.

- Le phasage ainsi que les différences de traitement des ouvertures est et ouest est à renseigner. L'hypothèse d'une certaine monumentalisation des ouvertures donnant sur le jardin de la cellule par l'emploi de la pierre de taille au niveau de la cellule 106 reste à confirmer au travers les observations qui pourront être faites dans les élévations de la cellule 104 au niveau de l'actuelle façade bordant la rue des Chartreux,
- Le phasage des différentes campagnes de réaménagement reste encore à établir (colmatages des différentes ouvertures, construction du mur nord).
- Les cinq poutres de grande section du plafond, ainsi que le linteau réduisant l'ouverture nord permettront la réalisation d'analyses xylogiques et dendrochronologiques, apportant des éléments de datation à la phase de lotissement à vocation d'habitation de l'ancien couvent des chartreux,
- L'absence du mur MR 10, remplacé par une cloison récente en limite sud de l'espace, reste à documenter.

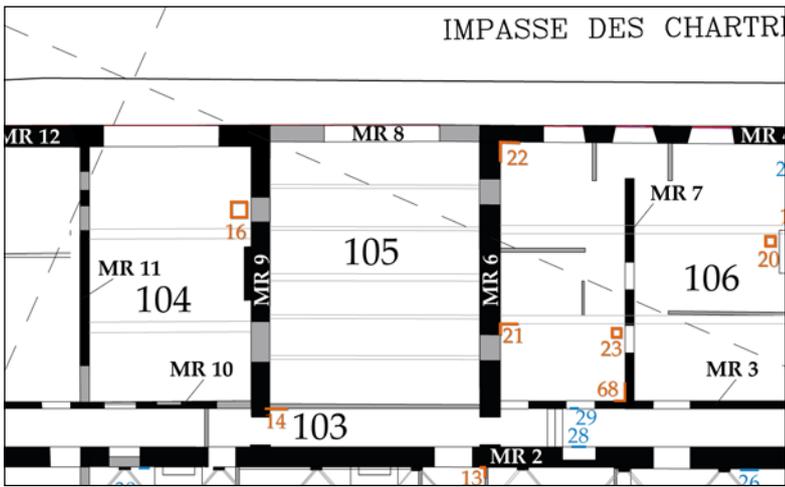


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 105 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Vue générale de l'espace 105 actuellement occupé et très encombré, depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Vue générale du mur MR 6 correspondant à l'élévation extérieure de la cellule 106, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Grande porte à encadrement en pierre de taille partiellement colmatée, au nord du mur MR 6, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Même grande ouverture largement dissimulée dans la partie sud du mur MR 6, vue depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)

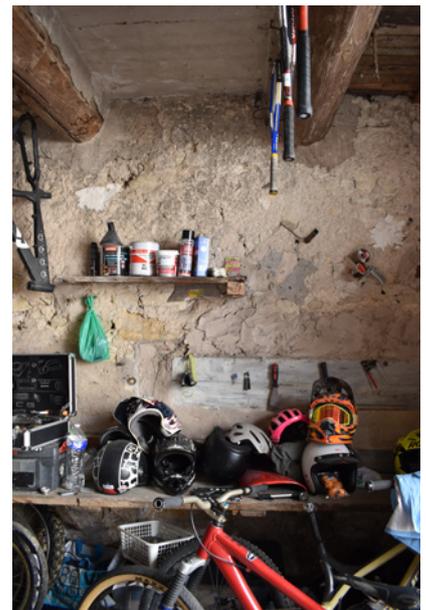


Fig. 6 : Parement extérieur du mur MR 9 très largement recouvert d'enduit qui dissimule partiellement la fenêtre et une porte donnant dans l'espace 104, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 7 : Porte aménagée dans le mur MR 9 donnant dans l'espace 104, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 8 : Fermeture au nord de l'espace 105 par la construction du mur MR 8, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 9 : Vue d'un des deux massifs en pierre de taille aménagés pour fermer au nord l'espace 105, vue depuis le sud-ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 10 : Plancher d'étage de type « provençal », vue depuis le nord-ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 11 : Insertion de la nouvelle poutraison dans le bâti ancien, vue depuis le sud-ouest (cliché C. Auburtin)

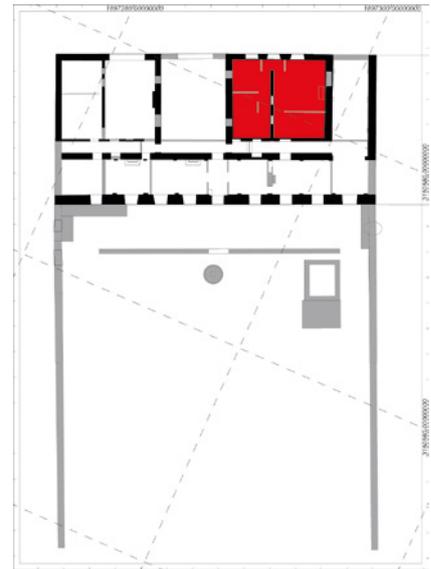


Fig. 12 : Trémie aménagée dans l'angle bord-ouest, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)

**ANCIENNE CELLULE MONASTIQUE
REZ-DE-CHAUSSÉE**

ESPACE 106

Observations : Sondages : 18, 19, 20, 21, 22, 23, 31



1. Généralités

Le rez-de-chaussée du bâtiment est occupé à l'est par l'espace 106 dont l'emprise répond par symétrie à celle de la cellule 104. Il correspond aujourd'hui à un appartement inoccupé de 53,60 m² de surface (emprise de 8 x 6,70 m) ouvrant sur l'impasse des Chartreux (**fig. 1-2**). Dans le cadre des travaux de restitution et d'observations menées en 1987, le Service de l'Inventaire y avait positionné la cellule T5 dont les trois limites nord, ouest et sud, avaient été identifiées à partir des observations réalisées dans son environnement immédiat¹ (présence de la galerie d'axe nord-sud dans l'espace 102 et les ouvertures dans le mur de la cellule donnant dans l'espace 105) (**fig. 3**). La limite de son développement à l'est restait cependant incertaine.

Les importants travaux de réaménagement qui ont suivi ces observations (cloisonnement, placage des murs et plafond, un sol carrelé) n'auraient pas la conservation d'éléments anciens. Les nouvelles investigations, celles essentiellement réalisés au niveau des plafonds (sondages 20 et 23), ont permis de rendre compte de l'ancienneté des aménagements et de restituer à l'ensemble de l'espace 106, les contours d'une seule et même cellule divisée en deux espaces distincts.

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

L'espace 106 s'inscrit dans un intervalle de 8 m, entre un espace de jardin à l'ouest (espace 105), une galerie d'axe nord-sud à l'est (espace 102), et le couloir longeant les cellules au sud (espace 103).

La limite ouest, le mur MR 6 (sondages 21 et 22)

L'épaisseur de ciment-prompt, recouvrant à la fois les maçonneries anciennes et les deux grandes ouvertures à encadrement en pierre de taille, n'ayant que très partiellement pu être dégagée derrière les plaquages de briques creuses et de plâtre dans les sondages sondages 21 et 22 (**fig. 4a et b**), ce sont les observations directes, réalisées dans l'espace 105, qui permettent de restituer les dispositions du parement du mur MR 6 (fiche espace 105).

La limite est, le mur MR 5, large de 0,50 m (sondage 19), est une autre maçonnerie structurante de la construction. Une grande ouverture donnant sur l'espace 102 est aménagée dans le mur (**fig. 5**). Il s'agit d'une porte à deux vantaux, large de 1,20 m et haute de 2 m surmontée d'un arc segmentaire façonné au mortier dans lequel on perçoit à la fois la feuillure ainsi que l'insert de son mécanisme de fermeture à son sommet.

Dans l'espace circonscrit par ces deux murs est conservé un mur-de-refend d'axe nord-sud divisant les volumes de l'espace 106 (MR 7) (sondage 18) (**fig. 6**). D'une largeur réduite de 0,24 m, il est chaîné au sud au mur MR 3 dont il partage les même mise en œuvre et épaisseur.

¹ Fray (F.), Amouric (H.) - État de conservation des vestiges de l'ancien couvent des chartreux établi en 1988. Vol II texte, p. 5.

La limite nord (MR 4) (sondage 22 nord) n'a fait l'objet que d'observations directes. La construction massive atteint une épaisseur de 0,72 m, ramenée à 0,50 m, en dissociant les placages de briques et plâtre. Ses ouvertures n'ont pu être caractérisées. Cependant, la position du mur-de-refend MR 7 dans l'axe de l'entrée actuelle exclut à priori cette ouverture des dispositions initiales de la cellule. Les observations concernant son articulation avec les murs périmétraux MR 5 et MR 6 restent à faire.

Le plafond (sondages 20 et 23)

Les observations réalisées antérieurement avaient déjà permis d'attribuer à la partie ouest de l'espace 106, un plafond à solives visible dans les réduits aménagés au sud et accessibles depuis le couloir 103 (fig. 7). Ces données ont été complétées par l'ouverture des sondages 20 et 23 réalisés dans les plafonds, de part et d'autre du mur-de-refend MR 7 (fig. 8 et 9). Ils ont permis de circonscrire à la totalité de l'emprise de l'espace 106, un plafond ancien de type « à la française » similaire à celui reconnu dans l'espace 104, conservé à 3 m du sol et dissimulé au dessus du placage du plafond.

Les deux poutres porteuses, d'une longueur de 8 m, sont formées chacune d'une pièce de bois de section quadrangulaire de 0,23 m de largeur (fig. 10). Leur hauteur atteint 0,27 m (pièce nord) et 0,31 m (pièce sud). Leur face inférieure est décorée sur leur longueur, de deux réseaux de doubles lignes parallèles aux arêtes, auxquelles se rajoutent des cimaises moulurées de 7 cm de hauteur disposées au sommet de part et d'autre de la poutre. Ces poutres supportent des rangées de solives quadrangulaires (8,2 x 7 cm) espacées de 10 à 13 cm. Les vides sont fermés par des closoirs.

Les décors peints (sondages 19 et 31)

Les dégagements opérés au niveau du tableau de la porte est, associés à un sondage vertical positionné au dessus du cadre de l'ouverture, ont permis de mettre en évidence plusieurs campagnes de mise en couleur de l'élévation est de l'espace 106.

Un premier aplat jaune orangé est appliqué sur une couche de préparation dans l'embrasure de l'ouverture avant que celle-ci ne soit colmatée (fig. 11). Il a pu être suivi au dessus de la porte où il est associé, à 0,45 m de distance, à un filet horizontal de couleur noire (fig. 12). La datation demeure incertaine mais la mise en évidence de cet aplat antérieurement au colmatage de l'ouverture débouchant dans l'espace 102, auquel répond un autre aplat tout à fait similaire sur le mur MR 17 emprisonné par le colmatage de la galerie nord, inscrit ces campagnes de mise en couleur des élévations intérieures antérieurement au départ des chartreux.

À l'ouest du mur-de-refend (sondage 23), la mise en couleur du plafond diffère avec l'application, au niveau de la poutre et des solives, d'une peinture d'ocre rouge que l'on suit au niveau du parement ouest du mur MR 7. Un revêtement distinct, de tonalité foncée, tirant vers un gris, voire bleu, est appliqué sur les entrevous et les closoirs en une seule couche visible dans des dispositions assez similaires à celles observées dans la cellule 104.

Dans la partie est, le plafond ancien conserve aussi des aplats de couleurs. Alors que la poutre nord laissée extérieure aux placages, a entièrement été décapée et vernie lors d'une phase récente de travaux, ses solives et closoirs préservés dans le plafond de mortier, conservent des surfaces peintes dont les campagnes sont plus difficilement attribuables à la seule période de présence des chartreux (sondage 20).

Trois couches de peinture ont pu être mises en évidence ; une première couleur bleu-gris appliquée directement sur le bois, est recouverte par une fine surface jaune. Une troisième couche de couleur jaune, plus épaisse, est apposée sur l'ensemble des solives et des closoirs.

Ces différences dans la mise en couleur des plafonds à l'est et l'ouest de l'espace 106 plaident encore ici pour la restitution d'un découpage du rez-de-chaussée de la cellule en deux espaces distincts séparés par le mur-de-refend MR 7.

2.2. Les réaménagements

Le caractère couvrant des réaménagements très récents des volumes de l'appartement a exclu des observations une grande partie des travaux qui ont suivi la restructuration de la cellule. N'est perceptible que le colmatage des ouvertures initiales de la cellule (à l'ouest, les grandes ouvertures donnant sur le jardin 105, à l'est, la large porte ouvrant sur la galerie 102). Une porte est ouverte dans le mur nord, nécessitant un aménagement du mur-de-refend situé dans son axe lors d'une campagne de travaux dont la période reste à préciser.

Ces réalisations sont accompagnées de mise en couleur des volumes. À l'est, les différents aplats sont recouverts, avant l'ultime badigeonnage de blanc de l'ensemble des surfaces, par une peinture de couleur bleu-gris dont l'application vient recouvrir à la fois le tableau, la feuillure ainsi que le colmatage de l'ouverture.

3. Ce qui doit être précisé

Les investigations menées dans l'espace 106 ont permis d'en identifier l'ensemble des limites et compléter les dispositions de l'espace 106. En lieu et place d'une cellule à l'ouest et d'un espace occupé par un jardin à l'est, on propose d'y voir un

seul espace bâti, réalisé lors d'une même campagne de travaux : au rez-de-chaussée, un volume de 53,60 m² de surface divisé en deux espaces distincts de 21,10 m² à l'ouest, et 32,50 m² à l'est par le mur-de-refend MR 7. Ces dimensions, emprises et cloisonnements, très similaires aux dispositions de la cellule 104 reconnue à l'ouest, inscrivent ces critères comme le module d'une cellule monastique disposant dans cette partie du couvent, d'un jardin en L situé au nord-ouest du carré monastique.

- Cette hypothèse de travail reste cependant à affiner par le dégagement de l'ensemble des limites de l'espace 106 et la reconnaissance de leur articulation avec le plafond ancien.
- Les dispositions et la mise en œuvre de la large ouverture reconnue dans le mur MR 5, en limite ouest de la galerie d'axe nord-sud (espace 102), restent à préciser. Elles pourront certainement aider à éclairer la fonction de l'espace 106 et les dispositions de l'espace 102.
- Des analyses xylogiques et dendrochronologiques peuvent être réalisées sur les grosses sections du plafond de bois, permettant de préciser la chronologie de sa mise en place.
- Différents aplats de couleur et amorces de décor ont pu être mis en évidence au niveau des élévations/ouvertures ainsi que sur le plafond. Le placage récent des murs et plafond semble, dans une certaine mesure, avoir participé à la protection de ces surfaces qu'il reste à dégager.
- Les observations réalisées dans l'espace 106 n'ont permis de mettre en évidence que peu d'éléments de la phase d'occupation s'inscrivant entre l'abandon du couvent par les chartreux et cette grande période de reconstruction et de redistribution des espaces marquée par l'emploi de la brique creuse dans le courant du XX^e siècle. Un plus large dégagement des volumes de l'espace 106 permettra d'en préciser les dispositions.

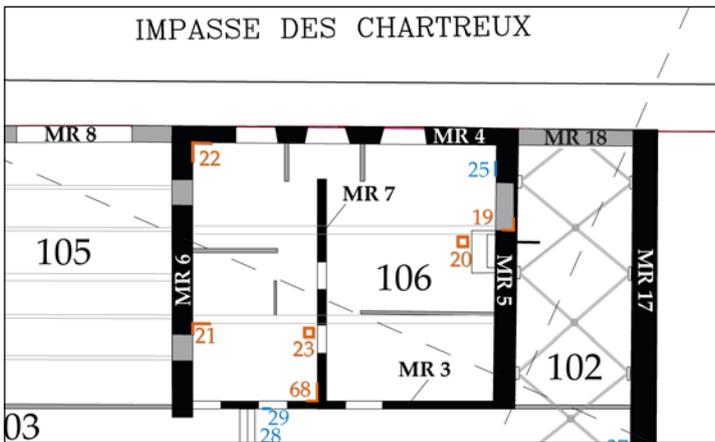


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 106 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Espace 106 aménagé en appartement ouvrant sur l'impasse des Chartreux, vue depuis le nord (cliché n° 20221300286NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)

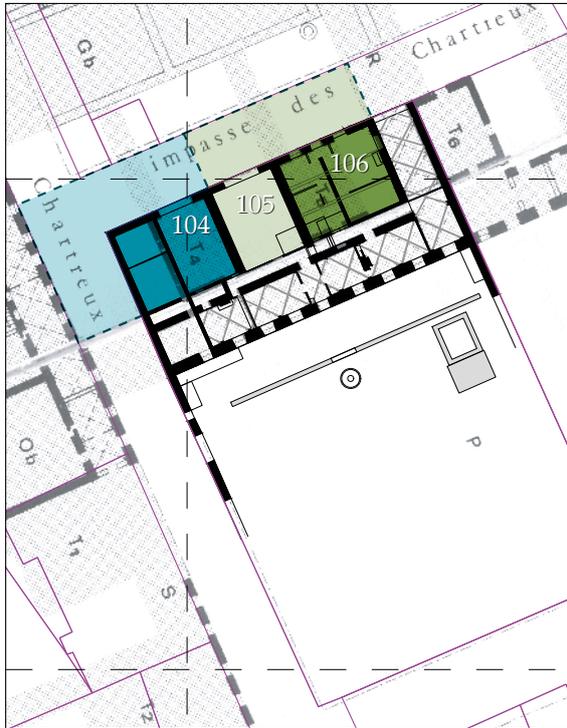


Fig. 3 : Restitution des nouvelles dispositions des cellules 104 et 105 sur le fond de plan du Service de l'Inventaire général, 1987 (DAO M. Panneau)



Fig. 5 : Sondage 19 : Porte à arc segmentaire et double vantaux située dans le mur MR 5 et ouvrant sur l'espace 102, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Sondages 21 et 22 n'ayant livré que peu d'information sur la mise en œuvre des maçonneries MR 4 au nord et MR 6 à l'ouest, vue depuis le sud-est (cliché C. Auburtin)



Fig. 6 : Sondage 16 : Liaison du mur-de-refend MR 7 avec l'élévation délimitant au nord l'espace 103, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 7 : Sondage 20 : Plafond à solives dans la moitié est de l'espace 106, dissimulé derrière les placages récents, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)



Fig. 8 : Sondage 20 : Surfaces peintes conservées au-dessus du dispositif de cimaises positionnées de part et d'autre de la poutre, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 9 : Sondage 23 : Plafond à solives dans la moitié ouest de l'espace 106, au contact du mur MR 7, vue en contre-plongée (cliché C. Auburtin)



Fig. 10 : Vue de l'une des poutres supportant le solivage du plafond dissimulé derrière un cloisonnement récent, vue en contre-plongée (cliché C. Auburtin)



Fig. 11 : Sondage 19 : Reliquats d'aplat de peinture appliqués en revêtement et sur le colmatage de la porte aménagée dans le mur MR 5, vue en contre-plongée (cliché C. Auburtin)



Fig. 12 : Sondage 31 : Aplats de peinture dont un filet horizontal de couleur noir en place au dessus de la porte ouvert dans le mur MR5, vue depuis le sud-ouest (cliché C. Auburtin) donner un quart de tour à la photo. J'ai beau le faire, cela n'enregistre pas

**ANCIENNE COUVERTURE DE LA GALERIE
DU CLOÎTRE**

**FRANGE MÉRIDIONALE DU BÂTIMENT
ÉTAGE**

ESPACE 200

Observations : - sondage : 6



1. Généralités

L'espace 200 est positionné à l'étage, au dessus de la galerie nord du cloître (**fig. 1**). Dans ses dispositions actuelles, il s'agit d'une grande terrasse couverte, accessible depuis un escalier construit récemment contre la façade sud du bâtiment venant oblitérer une partie de ses ouvertures. Longue de 25 m et large de 3,50 m, elle surplombe le jardin et distribue une série d'appartements dont trois occupent la frange nord de l'ensemble bâti (**fig. 2**). Le quatrième, situé à l'extrémité ouest, est établi directement sur la galerie.

Le sol de circulation de la galerie se situe à la cote 193,50 m NGF, soit 3,57 m au dessus du niveau extérieur (189,93 m NGF), et 3,79 m au dessus du niveau de la galerie du cloître (189,71 m NGF) (**fig. 3**). Les niveaux de circulation des appartements nord (espaces 210, 202 et 203) sont situés 0,58 m sous celui de la terrasse (192,97 m NGF), une différence correspondant au sud au développement des extrados des voûtes du cloître, alors que l'étage des appartements conserve le niveau initial de l'étage des cellules.

La terrasse est délimitée au nord par le mur MR 2 percé de fenêtres à l'étage. Un parapet, scandé de piliers quadrangulaires qui supportent la couverture de la terrasse, en marque la limite au sud.

La majorité des dispositions la galerie 200 (matériaux, ouvertures) traduit un réaménagement récent de l'espace situé au dessus de la galerie nord du cloître. Cependant, la présence, à l'ouest, d'une grande porte-fenêtre à petits carreaux caractéristique du XVIII^e siècle (espace 203) associée à une volée d'escalier menant à la terrasse, sans qu'il soit possible de l'associer aux dispositions du couvent des chartreux, interroge sur l'ancienneté de la mise en place de la galerie couverte.

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

Au nord, le mur MR 2 (sondage 6)

L'unique sondage réalisé à l'étage sur le parement sud du mur MR 2 a montré une maçonnerie similaire à celle du rez-de-chaussée (sondages 13 et 15) (**fig. 4**). Elle est constituée de moellons de pierre froide et de calcaire blanc grossièrement équarris et non assisés, liés avec un mortier épais et granuleux, de couleur rosé. Son développement a été suivi de façon continue sur les 2 m de hauteur du sondage 6 mais n'a livré aucun indice des dispositions initiales de la couverture de la galerie nord du cloître (ancrage de charpente, rupture dans les revêtements de mortier...).

Les investigations réalisées au niveau du parement intérieur nord du mur MR 2 amènent aux mêmes observations sur sa mise en œuvre (espace 201, sondage 4 et les observations directes dans l'espace 203) et la continuité de la maçonnerie jusqu'à la cote 195,32 m NGF soit 1,82 m du sol actuel de la terrasse. Au delà, le mur est monté au moyen de briques mécaniques de 0,20 m correspondant à un réaménagement de la couverture de la terrasse.

2.2. Ouvertures et aménagements de datation indéterminée

Les accès et les grandes fenêtres actuelles ouverts dans le mur MR 2 au nord de la terrasse demeurent peu renseignés mais ne sont pas tous issus de la même campagne de travaux. La fenêtre qui éclaire à l'ouest l'espace 203 se distingue du reste. Il s'agit d'une grande porte-fenêtre à deux battants à huisserie de petits carreaux de facture plus ancienne (hauteur 2,15 m x largeur 0,80 m) que l'ensemble des cadres des autres ouvertures positionnées à l'étage (fig. 5). Sa base coïncide avec le niveau de circulation de l'espace 203 (192,97 m NGF), situé 0,60 m en dessous du niveau actuel de l'espace 200 et de l'emprise de l'extrados des voûtes de la galerie nord du cloître.

Le rattrapage entre les espaces intérieurs 201 et 202 et extérieur 200 est effectué par l'aménagement de deux marches dans l'épaisseur du mur MR 2. Cette disposition pose la question de l'ancienneté de la terrasse, qui pourrait tout autant s'inscrire dans une phase de réaménagement du couvent des chartreux, qu'illustrer les transformations et créations de logements effectuées suite au changement de fonction des bâtiments après la Révolution.

2.3. Les réaménagements

La couverture de la terrasse relève, dans ces dernières dispositions, d'un aménagement plus récent que situe chronologiquement à la fin du XIX^e-courant du XX^e siècle, l'emploi de briques mécaniques. Par manque de faisabilité d'un sondage sur le parement sud du mur MR 2 (réseaux gaz et électricité), les investigations menées côté intérieur ont révélé une maçonnerie homogène et continue sur une hauteur de 2,35 m à l'étage, jusqu'à la cote 195,32 m NGF (espace 201, sondage 4). Au delà, le mur est rehaussé sur une hauteur de de 0,65 m au moyen de briques mécaniques creuses (195,32 m NGF).

3. Ce qui doit être précisé

On ignore encore la nature des aménagements sur l'extrados des voûtes et dans quelle mesure la mise en place de la terrasse ne résulte pas d'un aménagement ancien du couvent, réutilisé et transformé suite à la transformation de l'étage en espace d'habitation après la Révolution.

La représentation de la Chartreuse d'Aix peinte réalisée en 1686 ne restitue aucune terrasse au dessus de la galerie nord du cloître. Régis Bertrand dans son analyse du document graphique, traduit cette représentation comme un idéal de Chartreuse dans l'environnement aixois dont il a pu établir par ailleurs l'absence des galeries sud et est du grand cloître (Bertrand 2014, 62). Les investigations réalisées dans le cadre du diagnostic ont par ailleurs confirmé d'autres limites de ce document avec l'implantation des cellules.

Des dégagements de grande ampleur sont donc à réaliser à l'étage, sur le parement sud du mur MR 2 afin d'identifier dans le bâti des marqueurs spécifiques correspondant soit à une couverture charpentée (des points d'ancrage de toiture et l'emplacement haut des fenêtres éclairant les cellules au sud qui restent par ailleurs à trouver), soit une terrasse (un sol de circulation, d'éventuelles communications ou passages aménagés dans le mur de façade sud des cellules).

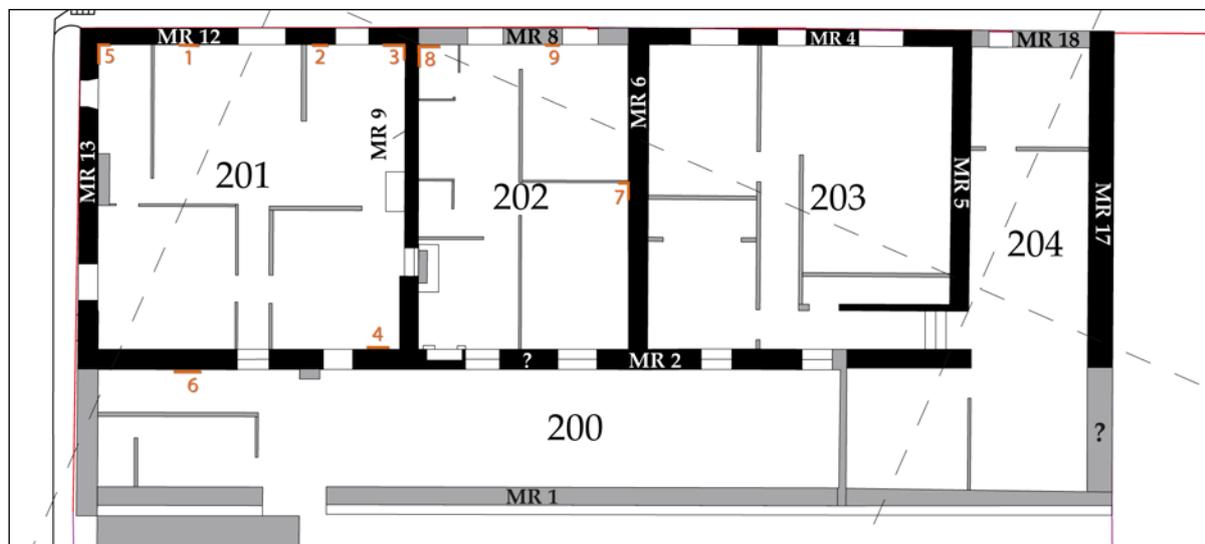


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 200 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Façade sud de l'ensemble bâti. À l'étage, la galerie couverte espace 200, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Sondage 6 : Maçonnerie hétérogène de petits moellons non assisés liés au mortier, vue depuis le sud-est (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Dispositions récentes de l'espace 200 positionné au dessus et dans la largeur de la galerie nord du cloître 101, vue depuis le sud-ouest (cliché n° 20221300210NUC2A, © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Jean-Pierre Garufi, 2022)

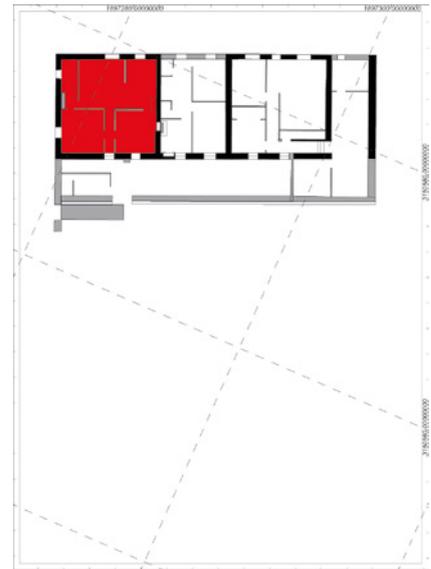


Fig. 5 : Grande fenêtre aménagée dans le mur MR 2, ouvrant sur l'espace 203, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)

ÉTAGE DE LA CELLULE MONASTIQUE 104

ESPACE 201

Observations : - sondages : 1, 2, 3, 4, 5



1. Généralités

D'une surface de près de 64 m² (8 m du nord au sud et d'est en ouest), l'espace 201 occupe à l'étage, le tiers nord-ouest du corps de bâtiment, seulement accessible depuis la terrasse (**fig. 1**). Son niveau de circulation actuel est établi à la cote 192,97 m NGF.

Ses limites nord, est et ouest s'inscrivent dans la continuité des tracés des murs de rez-de-chaussée MR 12, MR 9 et MR 13 de la cellule monastique 104 dont il constitue l'étage, se poursuivant vers le sud au-delà de l'emprise de la galerie (espace 103), jusqu'au mur MR 2. Le niveau de sol initial de l'étage apparaît lui aussi conservé sous les réaménagements contemporains de l'espace 201.

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

- Le mur MR 2 au sud (sondage 4)

Les dégagements réalisés sur le parement nord sur une hauteur de 3 m ont montré une réelle continuité de la maçonnerie jusqu'à 2,35 m (195,32 m NGF) (**fig. 2**). Celle-ci présente les mêmes dispositions qu'au rez-de-chaussée. Cette limite de 2,35 m est très proche de l'arase de la maçonnerie MR 12 située en limite nord dans lequel s'insère les chevrons de la toiture.

- Le mur MR 12 au nord (sondages 1, 2, 3 et 5)

Dans les sondages 1 et 2, on retrouve sur une hauteur de 2,25 m la maçonnerie du parement intérieur du mur MR 12, déjà reconnu au rez-de-chaussée en limite de l'espace 104 (sondages 1 et 2) (**fig. 3**).

Le prolongement du dégagement horizontal de la maçonnerie du mur MR 12 vers l'est (sondage 1) associé à la réalisation d'un autre sondage au niveau de l'angle formé par le mur nord et le mur ouest ont montré l'unicité et le chaînage de l'ensemble des maçonneries MR 12 et MR 13 en limite de l'espace 201 (sondage 5) (**fig. 4**). Ces observations confirment l'extension à l'ouest de l'emprise de la cellule 104 jusqu'à la rue des Chartreux.

Cette maçonnerie est liée à un piédroit ouest en pierre de taille qui restitue en façade nord à 0,55 m du sol (193,52 m NGF), une fenêtre haute de 0,82 m que l'ouverture actuelle a recoupé (sondage 2). Cette fenêtre est surmontée d'un linteau de bois dont l'association à des mortiers plus gris pourrait traduire la reprise de sa partie haute à proximité de l'amorce de la toiture.

Dans les sondages 2 et 3, les maçonneries de même facture des murs MR 12 et MR 9 sont liées (**fig. 4-5**).

Le même constat peut être fait au niveau de l'angle intérieur des murs MR 12 et MR 13 au nord-ouest (**fig. 6**).

Les dégagements réalisés au sol, au droit du sondage 2, ont permis d'appréhender à la cote 192,80 m NGF, 5 cm sous le carrelage actuel de l'espace et son niveau préparatoire de graviers, un niveau de mortier de couleur gris-blanc établi sur le

plafond de bois de la cellule 104 (fiche espace 104) (**fig. 7**). Ces observations ont permis de reconnaître la bonne conservation du sol de mortier de la cellule à l'étage et de mesurer l'épaisseur initiale de 0,17 m du plancher de bois (hors poutres).

2.2. Les réaménagements

- La fenêtre éclairant au sud l'espace 201 est une insertion récente au regard du coup de sabre et des matériaux employés dans le colmatage.
- On rehausse le mur MR 2 (195,32 m NGF) au moyen de briques mécaniques creuses sur une hauteur observée de 0,65 m au niveau du sondage 4 (**fig. 2**). On associe ce dispositif à la campagne de travaux de la terrasse.

3. Ce qui doit être précisé

Les dégagements ont permis de répondre à l'interrogation concernant l'ampleur de la conservation à l'étage des cellules des chartreux. On ne restitue pas simplement un comble, mais un véritable étage d'une hauteur approchant 2,35 m à partir de laquelle on positionne l'amorce au nord et au sud, de pans de toiture.

La fenêtre horizontale ouverte au niveau du parement intérieur nord du mur MR 12 a aussi confirmé l'homogénéité de sa maçonnerie sur près de 8 m de longueur, appuyant en cela l'hypothèse de son extension vers l'ouest jusqu'à la rue des Chartreux qui ne pouvait, en rez-de-chaussée, qu'être supposée en raison de l'impossibilité de sonder des espaces encore habités.

Ces données nouvelles demandent à être complétées :

- Les dégagements doivent être réalisés en partie haute du faîtage de la toiture actuelle afin de caractériser son implantation initiale et d'identifier d'éventuelles reprises,
- La présence de poutres encastées permettront la réalisation des analyses xylogiques et dendrochronologiques afin de préciser la chronologie de la mise en place de la toiture,
- À l'étage, l'ensemble des dispositions et aménagements de la cellule reste à déterminer (les accès et fenêtres, les cloisonnements et dispositions, la conservation éventuelle de décors),
- Un dégagement plus large des maçonneries du mur MR 2 pourrait aider à la compréhension des dispositions initiales de l'espace situé au dessus de la galerie du cloître (espace 200).



Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 201 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Sondage 4 : Parement intérieur du mur MR 2 à l'étage. À 2,35 m du sol, l'arase du mur MR 2 est surélevée par des assises de briques creuses, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Sondage 1 : Maçonnerie du mur MR 12 fermant l'espace 201 au nord, dans lequel est aménagée une fenêtre en pierre de taille dont reste visible le piédroit ouest, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Sondage 5 : Même observation à l'extrémité ouest, au niveau des maçonneries des murs MR 12 nord et MR 9 à l'ouest, vue depuis le sud-est (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Sondage 2 : Continuité et homogénéité de la maçonnerie intérieure du mur MR 12 dégagée sur une hauteur de 2 m, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin)



Fig. 7 : Sondage 2 : Sol de mortier aménagé sur le plafond de bois de l'espace 104, vue zénithale (cliché C. Auburtin)

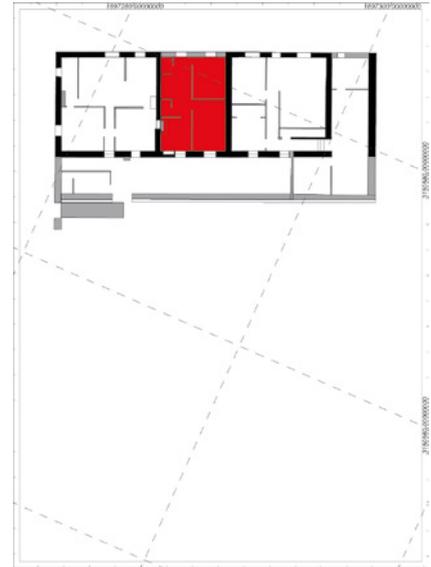


Fig. 6 : Sondage 3 : Chaînage des maçonneries des murs MR 9 est et MR 12 nord, vue depuis le sud-ouest (cliché C. Auburtin)

ÉTAGE ISSU DE LA RESTRUCTURATION DU JARDIN 105

ESPACE 202

Observations : sondages : 7, 8, 9



1. Généralités

L'espace 202 se situe à l'étage, dans la partie médiane de la frange nord du corps de bâtiment (**fig. 1**). Il s'inscrit dans la phase de réaménagement de l'espace 105 qui a transformé le jardin attaché à la cellule 106 en un intervalle bâti doté d'un étage dont il reprend les dimensions : une surface de 44 m² (5,50 x 8,50 m) et une partie gagnée sur le couloir de distribution des cellules (espace 103).

Bien que les sondages réalisés dans l'espace 202 aient été limités, leurs dispositions montrent bien l'insertion de la nouvelle construction établie entre deux espaces bâtis préexistants. Ces limites correspondent à celles du rez-de-chaussée prolongées à l'étage des murs MR 6 et MR 9 à l'est et à l'ouest, et du mur MR 8, isolant le nouvel espace aménagé de l'impasse des Chartreux au nord. Au sud, la maçonnerie est établie sur le tracé du mur MR 2 dont on ignore s'il est resté cantonné au rez-de-chaussée ou s'il a été poursuivi à l'étage à cet emplacement.

Le niveau de circulation de l'espace 202 est situé à la cote 192,97 m NGF, soit 0,60 m en dessous de la terrasse (espace 200 située au sud) (**fig. 2**).

2. Les vestiges

2.1. Le couvent des chartreux

- Le mur MR 9 à l'ouest (sondage 8)

Le sondage ouvert dans l'angle formé par les murs MR 8 et MR 9 montre bien, comme au rez-de-chaussée, la juxtaposition de deux élévations distinctes (**fig. 3**). La maçonnerie d'orientation nord-sud MR 9 est constituée comme au rez-de-chaussée de blocs en pierre de taille associés à des moellons de calcaire blancs non assisés, liés par un mortier sableux de couleur rosée. Il forme un chaînage d'angle avec le mur MR 12 d'orientation est-ouest. Ce parement sert d'appui au mur MR 8 qui est venu fermer au nord les espaces 105 et 202.

- Le mur MR 6 à l'est (sondage 7)

Les dégagements opérés sur une hauteur de 3 m ont montré la continuité jusqu'à la toiture de la maçonnerie du mur MR 6 de couleur jaune à rosée appartenant à l'espace monastique 106 dont la mise en œuvre est identique à celle du rez-de-chaussée (**fig. 4**). La surface conserve par endroit un enduit lissé de mortier grossier et sableux.

2.2. Les réaménagements

- Le mur MR 8 au nord (sondages 8 et 9)

L'absence de liaison entre les maçonneries des murs MR 9 et MR 8 constituant l'angle nord-ouest de l'espace 202 appuie l'argumentation d'une construction à posteriori du mur MR 8 fermant l'espace au nord (rez-de-chaussée et étage).

Cette maçonnerie a été appréhendée plus à l'est (sondage 9) où elle a été dégagée sur une hauteur de 2,40 m (**fig. 5**). Son épaisseur de 0,44 m à l'étage correspond à celle reconnue au rez-de chaussée, légèrement inférieure aux épaisseurs de 0,50 à 0,55/0,57 m des maçonneries structurantes de l'ensemble conventuel.

Une ouverture, au cadre façonné au mortier, a été reconnue dans le mur MR 8. Le dégagement de son tableau est et de l'amorce de son linteau positionne une fenêtre à l'étage centrée sur la façade, haute de 0,96 m, dont la largeur reste à établir.

La nature du comblement et sa mise en œuvre n'ont pas permis d'éclairer la date du colmatage de la fenêtre.

- Réalisation d'une ouverture dans le mur 6 (sondage 7)

Une porte est aménagée à posteriori dans le mur MR 6, permettant une communication entre les espaces 202 et 203 (**fig. 6**). Le cadre de l'ouverture est façonné dans un mortier de chaux de couleur grise comportant de nombreuses inclusions de charbons de bois. Bien que la totalité n'ait été dégagée, on restitue ses dimensions à 1,80 m de hauteur et 0,69 m de largeur en suivant des fissures visibles dans le colmatage.

3. Ce qui doit être précisé

Les dégagements limités ouverts dans l'espace 202 ont confirmé à l'étage les observations réalisés en rez-de-chaussée (espace 105), à savoir la fermeture au nord d'un espace ouvert par l'édification d'une maçonnerie positionnée en appui sur des élévations préexistantes. Cependant, les dispositions de la limite sud de l'espace 202 à l'étage demeurent non renseignées.

Des dégagements complémentaires sur la maçonnerie permettraient de connaître le développement du mur MR 2 à l'étage et de reconnaître les modalités ainsi que les liens avec les murs MR 9 et MR 6.

- Si les dégagements ont permis de reconnaître au nord l'emplacement d'une fenêtre d'étage centrée sur la façade appartenant à la phase de réaménagement des espaces 105/202. Les modalités d'éclairage de la façade sud restent à définir ainsi que d'éventuels aménagements muraux.

- L'hypothèse d'une trémie d'accès au rez-de-chaussée, reconnue dans l'angle nord-ouest de l'espace 105, reste à documenter à l'étage.

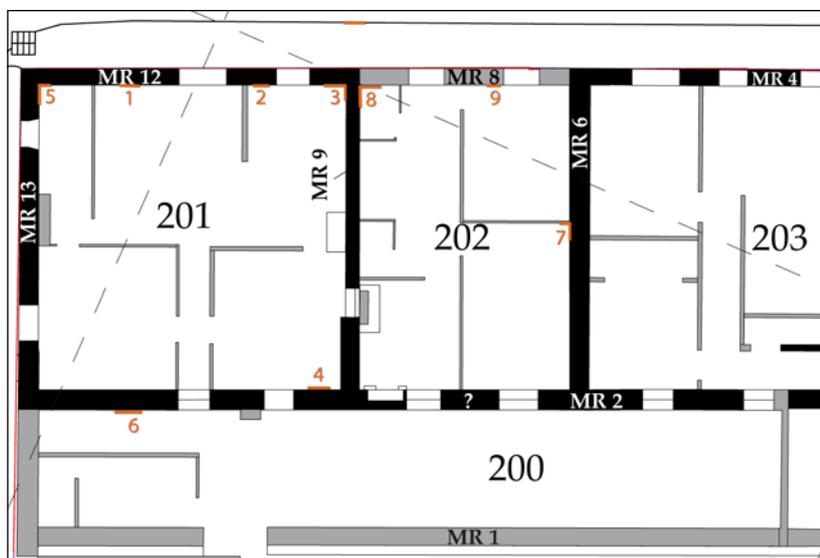


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 202 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Différences de hauteurs de circulation entre la galerie couverte 200 au sud et l'espace 202 au nord rattrapées par l'aménagement d'une courte volée de marches dans l'épaisseur du mur MR 2, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Sondage 7 : Détail des réaménagements liés au mur MR 6. Au sud (droite), une ouverture réalisée à posteriori, au nord (gauche), une cloison de briques creuses délimitant les volumes de l'espace 202, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Sondage 7 : Continuité et homogénéité de la maçonnerie intérieure du mur MR 6 dégagée sur une hauteur de 3 m, vue depuis l'est (cliché C. Auburtin)



Fig. 3 : Sondage 8 : Maçonnerie du mur MR 8 (à droite sur le cliché) établie en appui sur le chaînage d'angle formé par les élévations de MR 9 et MR 12, vue depuis le sud-est (C. Auburtin)

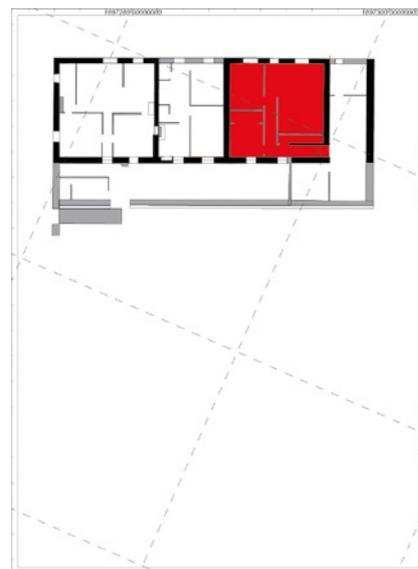


Fig. 6 : Sondage 9 : Maçonnerie du mur MR 8 fermant l'espace 202 au nord, dans lequel est aménagée une fenêtre dont reste visible le piédroit est de son cadre façonné au mortier, vue depuis le sud (cliché C. Auburtin) (cliché C. Auburtin)

ÉTAGE DE LA CELLULE MONASTIQUE 106

ESPACE 203

Observations : - observations directes dans un appartement occupé



1. Généralités

L'espace 203 correspond, dans ses dispositions actuelles, à la moitié ouest d'un grand appartement positionné au dessus de la cellule 106 et du couloir 103 en rez-de-chaussée et qui occupe, à l'étage, l'extrémité est du corps de bâtiment (**fig. 1**). Traversant, il est accessible depuis la terrasse (espace 200) et ouvre à la fois, au sud, sur le jardin, et au nord sur l'impasse des Chartreux.

Il garde des dispositions initiales du couvent, des maçonneries massives qui prolongent à l'étage les limites de la cellule 106. Il conserve encore des éléments de décor façonnés au mortier mis en place lors de la création de nouveaux espaces d'habitation à partir de la fin du XVIII^e siècles, après l'abandon du couvent par les Chartreux.

L'appartement étant occupé durant la phase de diagnostic, les descriptions résultent de seules observations directes.

2. Les vestiges

Les murs-porteurs

L'espace 203 est en partie structuré par deux maçonneries massives :

- Au sud, la limite de l'espace 203 est en partie constituée par le mur MR 2 d'axe est-ouest dont on retrouve à l'étage la même épaisseur de maçonnerie de 0,52 m (**fig. 2**).

- Le mur MR 5 d'axe nord-sud, qui délimite au rez-de-chaussée la galerie 102 et la sépare de l'espace 106, présente la même épaisseur de 0,50 m que le mur MR 2. Une grande porte à arc segmentaire est aménagée dans son épaisseur qui met en communication les parties est et ouest de l'appartement (espaces 203 et 204).

La limite nord de l'espace 203, constituée du mur MR 4, demeure à ce jour peu renseignée.

Le niveau de circulation et le traitement des sols

Le niveau de circulation de l'espace 203 s'inscrit dans la continuité des niveaux reconnus dans les espaces 201 et 202 situés à l'ouest, positionné 0,60 m sous le niveau de circulation de la galerie 200 et de l'espace 204.

Les ouvertures

Une grande ouverture cintrée ouvrant au sud sur la galerie couverte (espace 200) est conservée en limite ouest du mur MR 2. Il s'agit d'une porte-fenêtre à deux volets et petits carreaux, haute de 2,15 m pour 0,80 m de largeur (**fig. 3**). Ces dispositions traduisent une mise en place lors d'une campagne de réaménagement. La niveau d'ouverture de la fenêtre est en effet positionnée en dessous de l'extrados des voûtes de la galerie nord du cloître (**fig. 4**).

Les décors

Cette même pièce, située dans l'angle sud-ouest de l'espace 203 (longueur 3,95 m x 2,97 m), conserve les dispositions et les décors d'un petit cabinet. Deux montants décorés encadrent en fond de pièce, une alcôve d'une profondeur de 0,93 m qui devait accueillir un lit ou un sofa. Les montants portent, sur leur largeur et toute leur hauteur, un motif de pilastre cannelé surmonté d'un chapiteau corinthien (**fig. 5**). Les arêtes des deux montants sont chacune décorées de triton

façonné au mortier, rapporté dans le décor, motif adapté, issu du registre baroque et rococo aixois, que l'on retrouve en support des consoles du balcon de l'Hôtel d'Albertas mises en place à partir de 1724 (Gloton 1979, 349, 408-409). Les surfaces décoratives se poursuivent au niveau du plafond qui est encadré de filets (**fig. 6**).

3. Ce qui doit être précisé

Au regard de leur position et épaisseur, on associe les murs MR 2 et MR 5 aux limites structurantes du couvent des chartreux se prolongent à l'étage. Ces données devront cependant être confirmées par un dégagement des maçonneries permettant de mieux les qualifier.

Les éléments de décor, qui présentent une unité certaine et une qualité d'exécution (plafonds, putti, décors en relief à l'antique), semblent eux, plutôt s'inscrire dans une campagne de réaménagement des volumes des bâtiments, sans que l'on puisse déterminer s'ils correspondent à une phase de transformation liée au couvent des chartreux, ou postérieurement et la restructuration des volumes du cloître.

Une partie des décors reconnus ont été mis en évidence au niveau des séparations de faible épaisseur (entre 6 et 10 cm). Ces dispositions nécessitent une certaine vigilance quant à l'élimination de l'ensemble des cloisons dans le bâtiment nord qui ne relèvent pas toutes d'une même campagne très récente de restructuration de ses volumes.

Les observations réalisées dans l'espace 203 restent à documenter plus largement, notamment pour les dispositions des sols et des plafonds, ainsi que la recherche de décors peints.

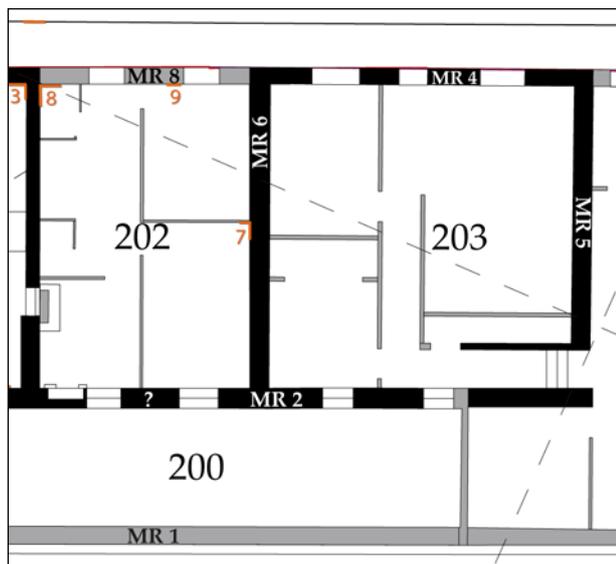


Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 203 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Appartement délimité au sud par le mur MR 2 (à droite sur le cliché). La surélévation du niveau de circulation correspond à la galerie secondaire 102 en rez-de-chaussée, vue depuis l'ouest (cliché C. Auburtin)

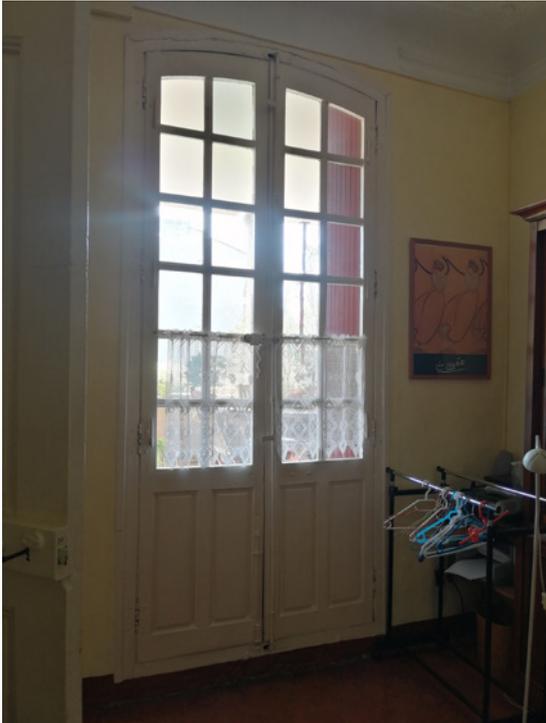


Fig. 3 : Grande porte-fenêtre aux huisseries anciennes éclairant au sud l'espace 203, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 4 : Rattrapage de la différence de niveau entre l'espace 203 et la galerie couverte 200 située au sud, par l'aménagement d'une courte volée de marches dans l'épaisseur du mur MR 2, vue depuis le nord (cliché C. Auburtin)



Fig. 5 : Alcôve encadrée fines cloisons portant un décor de pilastres et chapiteau corinthien façonné et moulé associé à un personnage de bambin au corps de triton, rapporté, vue depuis le sud-est (cliché C. Auburtin)

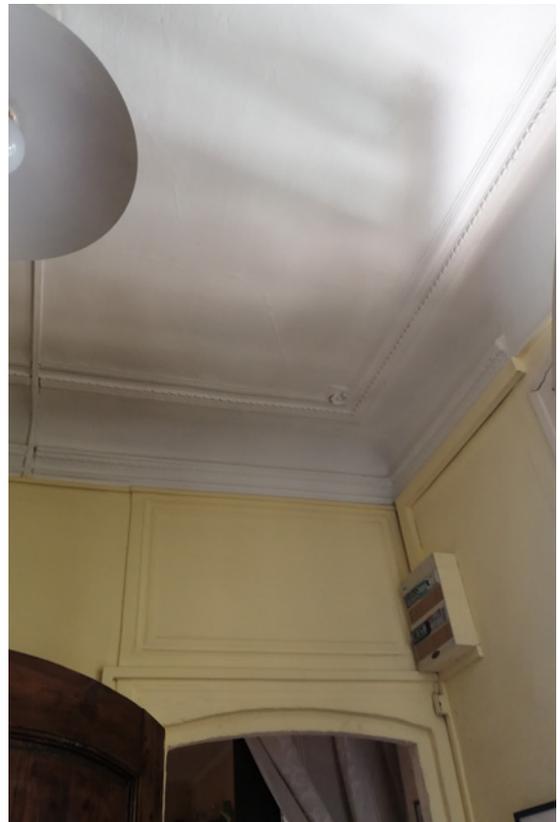
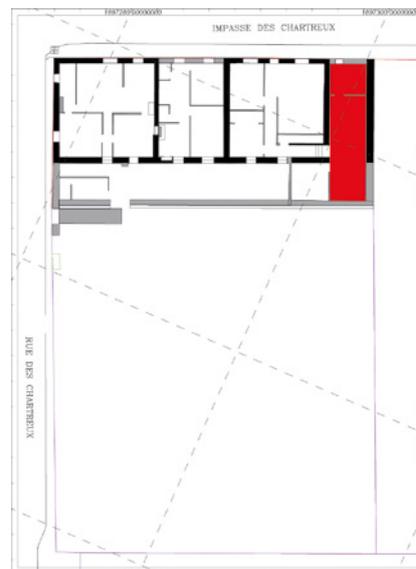


Fig. 6 : Plafond décoré du petit cabinet, vue en contre-plongée (cliché C. Auburtin)

COUVERTURE DE LA GALERIE SECONDAIRE 102 ÉTAGE

ESPACE 204

Observations : - observations directes dans un appartement occupé



1. Généralités

L'espace 204 correspond, dans ses dispositions actuelles, à la moitié est d'un grand appartement positionné à l'aplomb de la galerie de circulation voûtée 102 d'axe nord-sud du rez-de-chaussée et qui occupe l'extrémité est de la galerie d'étage auquel correspond le rehaussement du niveau de circulation dans cette partie de l'appartement. (**fig. 1**).

Cet espace prenait place entre les élévations massives de MR 5 et MR 17. Au nord, l'espace est délimité par le mur 18 qui vient fermer la galerie 102 après la création de l'impasse des Chartreux.

Des éléments de décor façonnés au mortier sont conservés, similaires à ceux reconnus à l'ouest, qui marquent l'unité de l'habitation au niveau des espaces 203-204 entre la fin du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle.

L'appartement étant occupé durant la phase de diagnostic, les descriptions résultent de seules observations directes.

2. Les vestiges

Les murs-porteurs :

L'espace 204 est en partie structuré par deux maçonneries :

- Le mur MR 5 d'axe nord-sud, qui délimite au rez-de-chaussée, à l'ouest, la galerie 102 et la sépare de l'espace 106. Une grande porte à arc segmentaire est ouverte dans le mur MR 5 à la jonction des deux maçonneries MR 2 et MR 5 (**fig. 2**).
- La limite orientale de l'espace 204 est marquée par le prolongement à l'étage du mur MR 17 qui est mitoyen avec la propriété voisine.

Les niveaux de circulation et le traitement des sols :

L'espace 204 est marqué dans la partie est par une surélévation de 0,60 m de son niveau de sol au dessus des voûtes de la galerie 102, qui conserve un tapis de carreaux de terre cuite ancien.

Les décors

Les décors visibles dans l'espace 204 s'inscrivent dans la même phase d'aménagement qui a conduit à la constitution d'un habitat à l'étage :

- l'encadrement de la grande porte ouverte (hauteur 2,15 m x largeur 0,80 m) dans le mur MR 5 est constitué d'un décor de filets surmonté d'un cadre de porte positionné entre deux pilastres cannelés (**fig. 2**),
- le motif de filets est repris au plafond qui est lui-même porteur de tracés et de ruptures qui restituent l'emplacement d'une cheminée adossée au mur MR 5. Un autre décor de pilastre est conservé dans la même pièce en limite nord, dissimulé derrière le mobilier actuel (**fig. 3**).

3. Ce qui doit être précisé

L'espace 204 correspond à la couverture de la galerie 102 dont on ignore les dispositions initiales, inscrite entre les maçonneries MR 2 et MR 5 qui correspondent aux élévations des cellules encadrant la galerie. Les observations réalisées dans l'espace 204 restent à documenter plus largement et nécessitent la réalisation de sondages complémentaires dans les maçonneries, des sondages dans les sols et les plafonds,

Les éléments de décor, qui présentent une unité certaine et une qualité d'exécution (plafonds, putti, décors en relief à l'antique), semblent eux, plutôt s'inscrire dans une campagne de réaménagement des volumes des bâtiments, sans que l'on puisse déterminer s'ils correspondent à une phase liée au couvent des chartreux, ou postérieurement et la restructuration des volumes du cloître.

Des décors peints ainsi que des mises en couleur plus anciennes des différents reliefs décoratifs reconnus sont encore à rechercher par la réalisation de sondages systématiques dans les surfaces murales.



Fig. 1 : Plan de localisation des faits de l'espace 204 (DAO M. Panneau, S. Ranchin)



Fig. 2 : Le mur MR 5, établi perpendiculairement, dans l'axe de la galerie 102, est percé d'une ouverture encadrée d'un décor de filets, surmontée d'un cadre-de-porte délimité par des pilastres, vue depuis l'est (C. Auburtin)



Fig. 3 : Présence de décor de pilastres sur l'un des murs-de-refend établi sur la galerie 102, vu depuis le sud (cliché C. Auburtin)

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

ANNEXE 4

POTENTIEL DENDROCHRONOLOGIQUE ET XYOLOGIQUE

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Estimation du potentiel dendrochronologique du bâtiment

Au terme du diagnostic archéologique, des pièces de bois ont été identifiées afin de procéder à une analyse dendrochronologique et xylogologique. Il s'agit principalement

- des plafonds de type « à la française » des cellules 104 et 106,
- du plafond de type « à la provençale » de l'espace 105,
- des bois de charpente de toiture.

Elles se répartissent en trois catégories de pièces de bois :

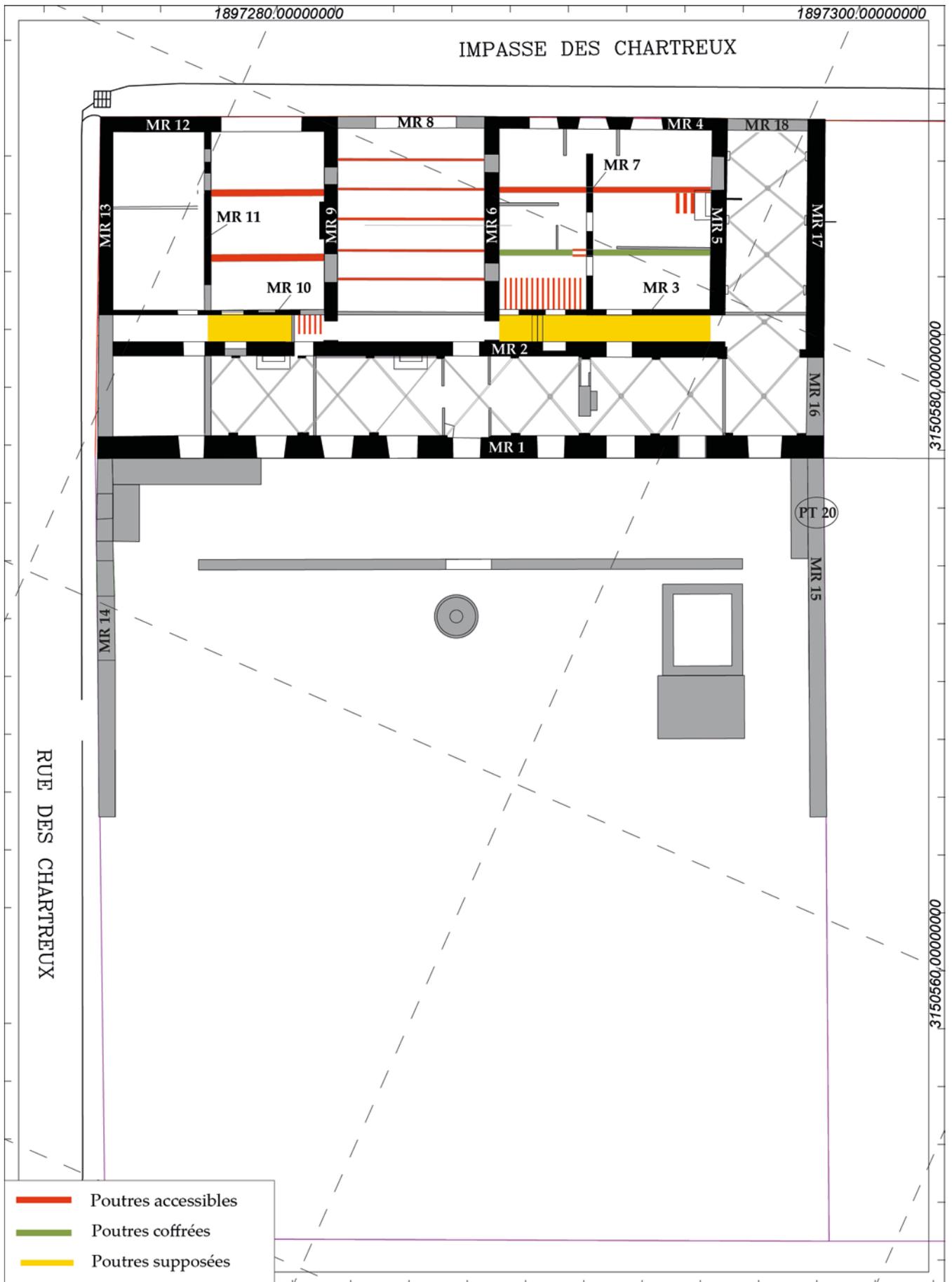
- en rouge : les poutres accessibles,
- en vert : les poutres coffrées,
- en jaune : les poutres supposées.

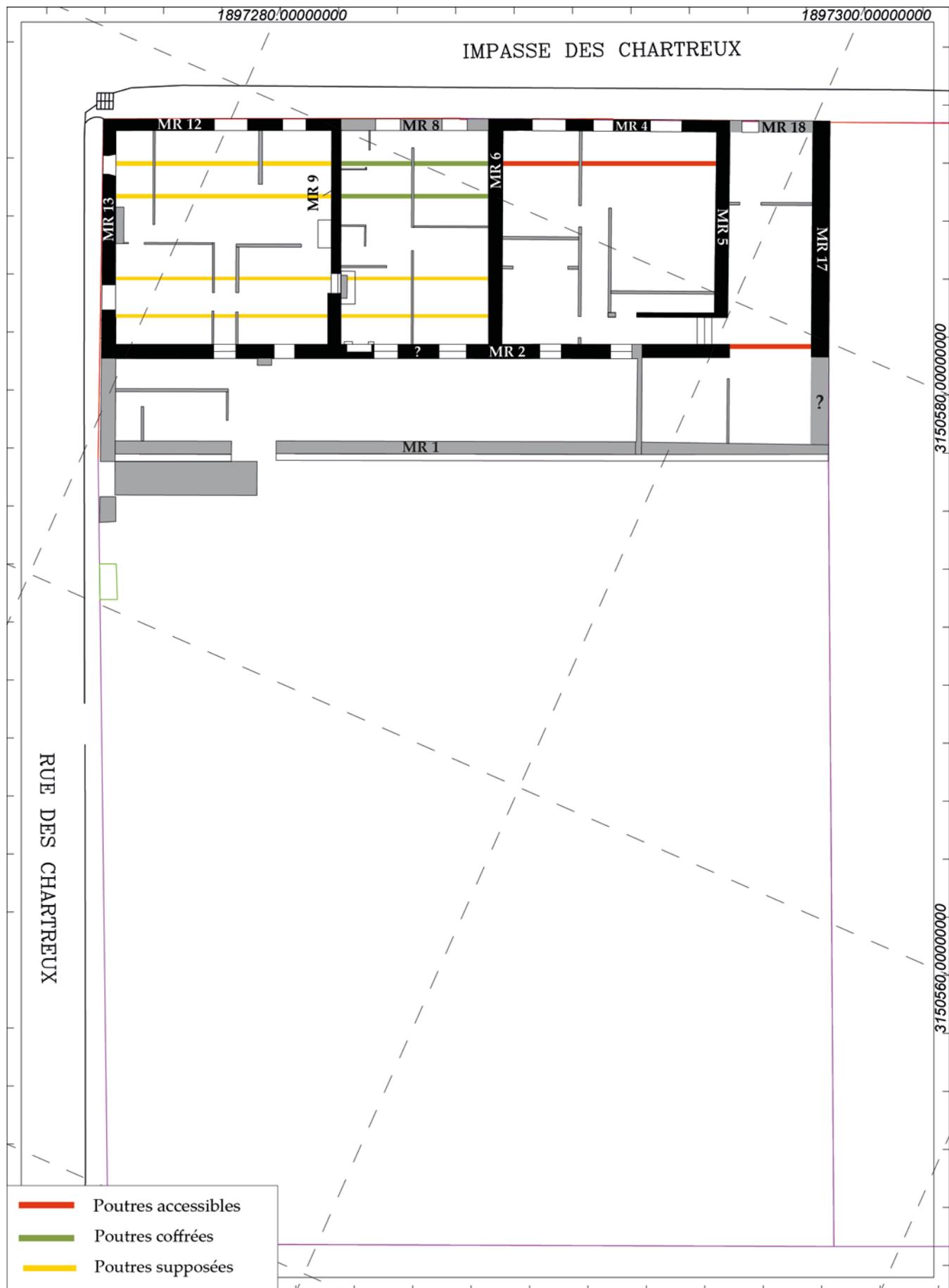
Leurs emplacements ont été reportés par niveau sur les plans du bâtiment, selon ce code couleur.

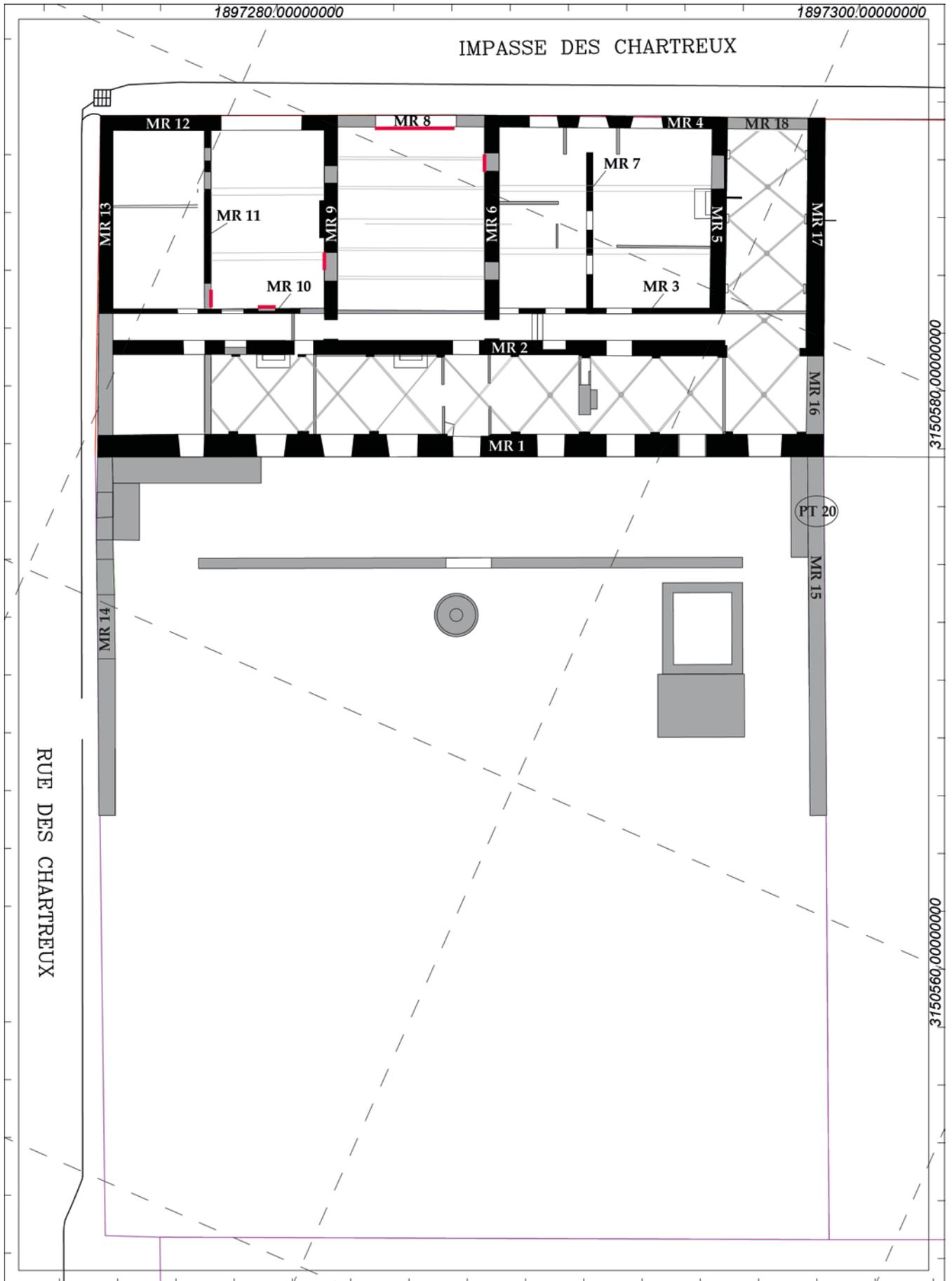
En plus des éléments de charpente complète, ce bâtiment conserve des pièces qualifiées de « petits bois ». Ce sont des linteaux ou des pièces prises dans les maçonneries, de dimensions diverses. Quatre à cinq occurrences ont été identifiées lors du diagnostic archéologique. L'étude de ces « petits bois », associée à celle des bois de charpente, pourrait livrer des informations sur les essences employées. Lorsque les séries de cernes de ces « petits bois » sont suffisamment longues, des dates de mises en place, souvent post-quem (car en emploi), dans le bâtiment, peuvent également renseigner les pratiques de construction.

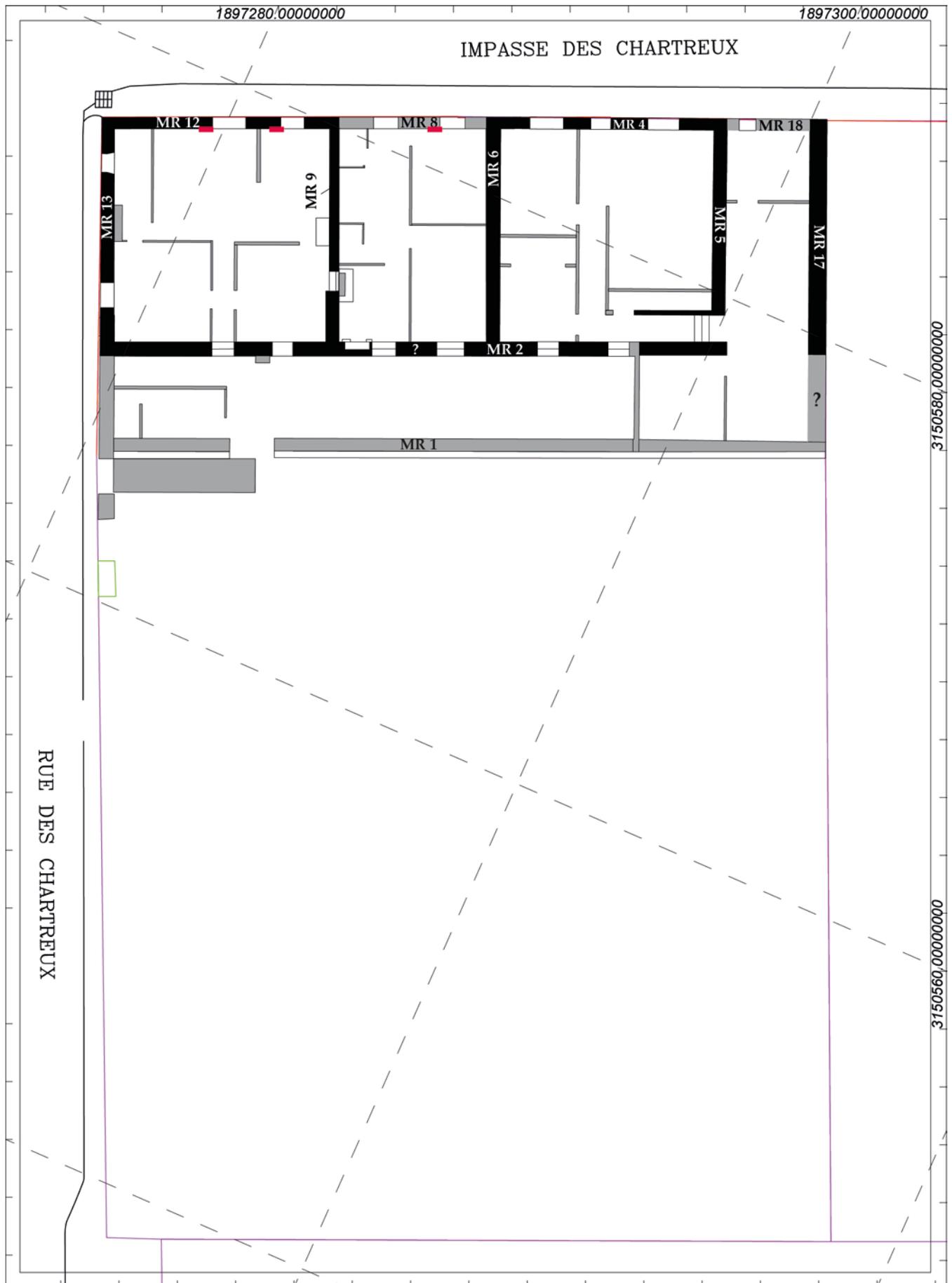
Afin d'obtenir une vision d'ensemble de l'histoire de la construction de ce bâtiment, il faudrait prélever au minimum 18 pièces de bois de charpente et au maximum 22. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, non seulement en fonction de l'accessibilité des poutres lors de l'intervention des dendrochronologues (coffrages retirés, planchers démontés permettant d'accéder aux solives par le dessus, démontage ds faux-plafonds, échafaudages possibles), mais également en fonction de l'état de conservation du bois (galeries d'insectes, moisissures) et du potentiel dendrochronologique des poutres (équarrissage) quasiment impossible à déterminer depuis le sol.

Espace	Sondage	Description	Prélèvement
104	Observation directe	Plafond à la française complet à 3 m de hauteur : - 2 grandes poutres massives transversales de section quadrangulaire 0,30x0,25 m en support des solives du plancher - 24 solives de 7x6 cm - 7 solives de 7x6 cm, suite du plancher de l'espace 104 dans l'espace 103 - 1 linteau de porte limite ouest. Longueur 0,36 m, diam 6 cm - 1 linteau de porte limite est. Longueur 1 m, diam 6 cm - 1 linteau de niche. Longueur linteau 0,65 m, bois observé 0,16 m, diam 6 cm	- 1 prélèvement sur chaque poutre - solives : 4 prélèvements - petits bois : 3 prélèvements
105	Observation directe	Plafond à la provençale complet à 3 m de hauteur. - 5 grandes poutres massives transversales de section circulaire 0,30 m - planches ou quartons dissimulés dans le mortier, à dégager - 1 grand linteau de porte de 2,95 m de longueur à 2,70 m du sol	- 1 prélèvement sur chaque poutre - quartons/planches : 3 - linteau : 1 prélèvement
106	Observation directe Sondage 20 Sondage 23	Plafond à la française complet à 3 m de hauteur dissimulées dans le faux-plafond : - 2 grandes poutres massives transversales de section quadrangulaire 0,30 x 0,25 m en support de l'ensemble des solives du plancher (dont 1 encastrée) - solives de 7x6 cm à l'est de MR 7 - solives de 7x6 cm à l'ouest de MR 7 - solives de 7x6 cm, suite du plancher de l'espace 106 dans l'espace 103	- 1 prélèvement sur chaque poutre - solives : 4 prélèvements
201	Sondage 1 Sondage 2	- 2 chevrons de toiture - extrémité de linteau de fenêtre (planche), longueur 0,50 m x hauteur 8 cm	- linteau : 1 prélèvement - chevron : 1 prélèvement
202	Observation directe Sondage 9	- 5 pannes de toiture circulaires coffrées de 0,15-0,20 m de diam à 2,35 et 2,75 m du sol, rien de visible au dessus du faux-plafond à dégager - 1 linteau de fenêtre, largeur dégagée 0,25 m x section 0,20 m - 2 chevrons de toiture	- 1 prélèvement sur chaque poutre - linteau : 1 prélèvement
203	Observation directe	- 1 panne de toiture circulaire circulaire de 0,15-0,20 m de diam, rien de visible au dessus du faux-plafond à dégager - 1 poutre de soutènement de section quadrangulaire de 0,20 x 0,30 m à 2,30 m du sol	- 1 prélèvement - 1 prélèvement









AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DU MOBILIER

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

Inventaire de la céramique

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

AIX-EN-PROVENCE				Matériau : CERAMIQUE					US 001	
11 rue des Chartreux – 2022				Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)						
N° de parcelle : AP137				Catégorie : objet (boîte n°19)						
N° d'opération : 604				Catégorie : TCA (bac n° 694)						
N° de collection : B359										
Période : contemporaine				Phasage général d'Aix-en-Provence :		N° de Fait / Ensemble :				
Phase :						Contexte US :				
Etat :						US en relation :				
Datation US : à partir de la fin du XIXe siècle										
Observation générale :										
Nom : Lacombe				Date : 05/2022						
Groupe	Catégorie	Origine	Forme/Typologie	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
céramique antique résiduelle					8					
Total céramique antique résiduelle					8					
Sans revêtement	pâte rouge brique		pot de fleurs	1 bd	1	1				
				1 fd	1					amorce du trou circulaire au fond
Total céramique sans revêtement					2	1				
Glaçurée	monochrome avec engobe	Vallauris	culinaire	1 inf	1					
			ind.	1 inf	1					
			poelon	1 bd + manche	1	1				XIXe siècle
			ind.	1 manche	1					
	monochrome sans engobe	pâte beige ind.	non culinaire	F.F.	1 inf	1	1			
					6 inf	6				
décor d'engobe	type Huveaune		pot	1 bd	1	1			décor d'engobe ind.	XVIIe-XVIIIe siècles
			F.F.	1 inf	1					
Total céramique glaçurée					14	4				
Total céramique moderne					16	5				
TOTAL VAISSELLE					24	5				
Terres cuites architecturales	Tomettes		3e génération	1 complète	1	1			marque en creux peu imprimée et donc peu lisible : deux lignes d'écriture dans cartouche circulaire, autour d'une étoile centrale à 6 branches	fin XIXe siècle
	Tuile à emboîtement	Les Milles		1 fgt	1	1			marque en creux : USINE DES MILLES	TPQ milieu XIXe siècle
TOTAL TCA					2	2				
Objet	Bille			1 complète	1	1			Pâte grise, diamètre 1,5 cm	
TOTAL OBJET					1	1				

AIX-EN-PROVENCE				Matériau : CERAMIQUE					US 002			
11 rue des Chartreux – 2022				Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)								
N° de parcelle : AP137				Catégorie : objet (boîte n° 19)								
N° d'opération : 604												
N° de collection : B359												
Période : moderne				Phasage général d'Aix-en-Provence :		N° de Fait / Ensemble :						
Phase :						Contexte US :						
Etat :						US en relation :						
Datation US : XIXe siècle												
Observation générale :												
Nom : Lacombe				Date : 05/2022								
Groupe	Catégorie	Origine	Forme/Typologie	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation		
céramique antique résiduelle					4							
Total céramique antique résiduelle					4							
Glaçurée	monochrome avec engobe	type Huveaune	tian/bassin	1 bd	1	1	001	19400	parois minces et glaçure interne verte	XVIIIe siècle ?		
			F.O.	1 fd	1				parois épaisses			
			F.O.	4 inf	4							
			F.F.	9 inf	9							
				1 fd	1					épais, glaçure rouge interne		
				1 fd	1					peu épais, glaçure brune interne		
	monochrome sans engobe	pâte beige	Vallauris	marmite haute/basse	1 bd	1		003	19402		début XIXe siècle	
				type Val de Durance ?	F.O.	1 fd ?	1	1	006	19404	décor vert rehaussé d'incisions : décor non lisible	XVIe-XVIIe siècle
				ind.	F.F.	1 inf	1	1				
	décor d'engobe	type Huveaune	F.F.		1 inf	1	1			glaçure verte extérieure		
				plat d'équipage	1 bd	1	1	002	19401	décor de cordon jaune sur glaçure rouge	fin XVIIIe siècle ?	
					1 inf	1	1			décor de lignes	XVIe-XVIIe siècle	
décor polychrome	Albisola			1 inf	1	1				XVIIIe siècle		
Total céramique glaçurée					25	8						
Faïence fine	décorée	ind.	tasse ?	1 bd	1	1	004	19403	décor marbré bleu à l'extérieur	TPQ début XIXe siècle		
	Total faïence fine					1	1					
Total céramique moderne					26	9						
TOTAL VAISSELLE					30	9						
Objet	Terre blanche		pipe	1 tuyau	1	1				XVIIIe siècle		
	Terre brun-orangé	Turquie	pipe à plateau, type T3	1 base de founeau	1	1	005	photo	douille à couronne. Décor géométrique tracé à la roulette.	XIXe siècle		
TOTAL OBJET					2	2						

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)				US 005				
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:		N° de Fait / Ensemble : TR 21 Contexte US : comblement US en relation :						
Observation générale :										
Nom : HUGUET					Date : 05/2022					
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	SIG-SG			1 inf	1					15 – IIe s.
	COM-BR-PRO-OCC			1 inf	1					50 – III/IVe s.
AMPHORES	A-GAUL			2 inf	2					Ier s. av. J.-C.- IVe s.
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					4					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)				US 006				
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:		N° de Fait / Ensemble : TR 21 Contexte US : comblement US en relation :						
Observation générale :										
Nom : HUGUET					Date : 05/2022					
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	CALC-ENG			3 inf	3					Ier s. av. J.-C.-III/IVe s.
	COM-CALC			4 inf	4					
	COM-IND			1 inf	1					
TOTAL VAISSELLE					8					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)				US 009				
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:		N° de Fait / Ensemble : Contexte US : épandage US en relation :						
Observation générale :										
Nom : HUGUET					Date : 05/2022					
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	SIG-SG			1 fd	1					15 – IIe s.
				1 inf	1					
	CALC-ENG-AIX	Coupe	01.01.010	1 bd	1		001	19247		dernier tiers Ier s. av. J.-C. - 1e moitié Ier s.
	COM-CALC			5 inf	5					Ier s. av. J.-C.-III/IVe s.
	COM-CALC-AIX			1 inf	1					
	COM-BR-PRO-OCC			1 bd	1					50 – III/IVe s.
				1 inf	1					
CNT-ALP				1 inf	1				75 av. J.-C.-10/20 ap. J.-C.	
AMPHORES	A-GAUL			4 inf	4					Ier s. av. J.-C.-III/IVe s.
	A-GAUL-AIX			1 inf	1					
	A-ITA			1 inf	1					
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					18					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)							US 011	
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:			N° de Fait / Ensemble : TR 24 Contexte US : comblement US en relation :					
Observation générale :										
Nom : HUGUET Date : 05/2022										
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	SIG-SG			1 inf	1					15 – Ile s.
	COM-CALC	Pot		1 bd	1		001	19240		1er s. av.J.-C.-III/IVe s.
		Mortier		1 bd	1		002	19248		
				9 inf	9					
	COM-CALC-AIX			1 inf	1					
COM-BR-PRO-OCC			1 fd	2					50 – III/IVe s.	
AMPHORES	KAOL			1 inf	1					Ep. augustéenne – IIe s.
	A-GAUL		Gauloise	1 anse	1					1er s. av.J.-C.-III/IVe s.
	A-BET		Dr. 20	1 anse	1					40/20 av.J.-C.- fin IIIe s.
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					19					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)							US 012	
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:			N° de Fait / Ensemble : Contexte US : remblai US en relation :					
Observation générale :										
Nom : HUGUET Date : 05/2022										
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	COM-CALC	Forme fermée		1 bd	1				amphorette ?	1er s. av.J.-C.-III/IVe s.
				1 inf	1					
	COM-BR			1 inf	1					
AMPHORES	A-GAUL		Gauloise	1 anse	1					1er s. av.J.-C.-III/IVe s.
				2 inf	2					
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					6					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)							US 017	
Période : moderne Phase : Etat : Datation US : moderne		Phasage général d'Aix-en-Provence:			N° de Fait / Ensemble : Contexte US : US en relation :					
Observation générale : tesson recouvert d'une fine pellicule de mortier										
Nom : Lacombe Date : 05/2022										
Groupe	Catégorie	Origine	Forme/Typologie	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
Glacurée	monochrome avec engobe	type Huveaune ?	F.F.	1 inf	1				glacure extérieure irisée	TPQ milieu XVIe siècle
TOTAL					1					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359		Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)							US 018	
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :		Phasage général d'Aix-en-Provence:			N° de Fait / Ensemble : Contexte US : US en relation :					
Observation générale :										
Nom : HUGUET Date : 05/2022										
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation
VAISSELLE	SIG-SG	Coupe	Drag. 29a	1 bd	1		001	19249		10 – 40
AMPHORES	A-M-I			2 inf	2					40 av. J.-C. – fin 1er s. ap. J.-C.
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					3					

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359			Matériau : CERAMIQUE Catégorie : architecture (bac hors format 2)					US 019				
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :			Phasage général d'Aix-en-Provence:		N° de Fait / Ensemble : CA 26 Contexte US : couverture US en relation :							
Observation générale :												
Nom : HUGUET			Date : 05/2022									
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation		
ARCHITECTURE	TUILE	Tegula		C	3				44 x 55,5 cm			
TOTAL ARCHITECTURE					3							

AIX-EN-PROVENCE 11 rue des Chartreux – 2022 N° de parcelle : AP137 N° d'opération : 604 N° de collection : B359			Matériau : CERAMIQUE Catégorie : vaisselle/amphore (boîte n° 4190)					US 022				
Période : Antique Phase : Etat : Datation US :			Phasage général d'Aix-en-Provence:		N° de Fait / Ensemble : CA 26 Contexte US : remblai US en relation :							
Observation générale :												
Nom : HUGUET			Date : 05/2022									
Groupe	Catégorie	Forme	Type	Éléments représentés	NR	NMI	N° Inv.	N° dessin	Observations spécifiques	Datation		
VAISSELLE	SIG-SG	Coupe	Drag. 37	1 bd	1					60/70 – IIe s.		
	COM-IT ?			1 inf	1							
AMPHORES	A-GAUL			2 inf	2					Ier s. av.J-C.-III/IVe s.		
TOTAL VAISSELLE/AMPHORES					4							

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DES US

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Inventaire des US de l'opération: 604

US	Identification	Description	Fait constitué	US/Fait lié	Strati dessous	Strati dessus	Equivalent / Egal	Localisation
0001	Terre humique	Niveau de terre végétale d'une épaisseur de 0,20 à 0,40 m, commun à l'ensemble des trois sondages sédimentaires ouverts dans le jardin			0016	0002, 0015		dans la zone - (Espace 100, Sondages 31, 32, 33)
0002	Remblai	Remblai argileux hétérogène de 0,50 à 0,70 m d'épaisseur commun à l'ensemble des trois sondages sédimentaires ouverts dans le jardin			0001, 0015	0006, 0011, 0012, 0017, 0018		dans la zone - (Espace 100, Sondages 31, 32, 33)
0003	Remblai	Niveau argileux homogène correspondant à un niveau de jardin			0004, 0008, 0018, 0024, 0026	0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0004	Remblai	Creusement d'une tranchée à fond plat et bords légèrement évasés d'axe nord-nord-est/sud-sud-ouest	TR0021		0005	0003, 0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0005	Colmatage	Comblement inférieur de la tranchée TR 21, constitué d'une couche de petits cailloux disposés aléatoirement. Possible dispositif aidant au drainage	TR0021		0006	0004		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0006	Remblai	Comblement supérieur et colmatage de la tranchée TR 21, constitué d'une matrice argileuse hétérogène	TR0021		0002	0005		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0007	Substrat	substrat de texture limono-argileuse de couleur jaune relativement compact amorcé dans la partie médiane de la parcelle (sondages 31 et 33) à la cote 188,60 m NGF, soit 1,15 m sous le niveau de jardin, jusqu'à la cote 189,75 m NGF à la profondeur de 1,80 m dans la partie sud du jardin. Des passes plus indurées, de texture gréseuse, ont été reconnues dans des zones de terrassement de plus grande profondeur ouvertes aux extrémités nord et est des sondages 31 et 33 aux cotes successives de 188,50 m et de 187,67 m NGF			0003, 0004, 0008, 0012, 0013, 0024, 0026			dans la zone - (Espace 100, Sondages 31, 32, 33)
0008	Creusement	Creusement de la tranchée 22 d'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest	TR0022		0009, 0020	0003, 0007, 0022, 0023		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0009	Remblai	Comblement hétérogène de la tranchée 22, similaire à l'épandage de mobilier 018 qui vient recouvrir la structure	TR0022		0018	0008		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0010	Remblai	Remblai de 0,30 m d'épaisseur, constitué de matériaux de démolition						dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)

Inventaire des US de l'opération: 604

US	Identification	Description	Fait constitué	US/Fait lié	Strati dessous	Strati dessus	Equivalent / Egal	Localisation
0011	Creusement	Creusement d'orientation xxx reconnu dans le sondage 33	TR0024		0002	0014		dans la zone - (Espace 100, Sondage 33)
0012	Epandage	Litage gravillonneux d'une épaisseur de 0,10 m conservé au contact du substrat 007 dans le sondage 31			0002, 0017	0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 31)
0013	Creusement	Creusement de la tranchée ou fosse TR 24	TR0024		0014	0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 33)
0014	Remblai	Niveau argileux de couleur gris-bleu en limite sud du sondage 33			0011	0013		dans la zone - (Espace 100, Sondage 33)
0015	Tuyau	Canalisation de borneaux			0001	0002		dans la zone - (Espace 100, Sondage 31)
0016	Remblai	Structure maçonnée située dans l'angle nord-est du sondage 31. Constituée de moellons non équarris et non liés au mortier, associés à des briques creuses mécaniques	SB0023			0001		dans la zone - (Espace 100, Sondage 31)
0017	Epandage	Litage cendreau			0002	0012		dans la zone - (Espace 100, Sondage 31)
0018	Epandage	Niveau argilo-gravillonneux venant sceller			0002	0003, 0009, 0025, 0027		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0019	Couverture	Couverture de la canalisation CA 26, constituée de tegulae disposées à plat	CA0026		0022	0021		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0020	Amenagement	Fond de la conduite CA 26 constitué de tegulae complètes posées à plat, à l'envers à la base de la tranchée d'installation	CA0026		0021	0008		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0021	Piédroit	Montants de la canalisation CA 26 constitués de moellons grossièrement équarris	CA0026		0019	0020		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0022	Colmatage	Colmatage argilo-gravillonneux de la tranchée d'installation de la canalisation construite CA 26	CA0026		0008, 0023	0019		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0023	Colmatage	Colmatage marneux de la conduite	CA0026		0008	0022		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0024	Creusement	Creusement de la tranchée 25	FO0025		0025	0003, 0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0025	Comblement	Comblement de la tranchée 25	FO0025		0018	0024		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)

Inventaire des US de l'opération: 604

US	Identification	Description	Fait constitué	US/Fait lié	Strati dessous	Strati dessus	Equivalent / Egal	Localisation
0026	Creusement	Creusement de la tranchée 27			0027	0003, 0007		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)
0027	Comblement	Comblement de la tranchée 27			0018	0026		dans la zone - (Espace 100, Sondage 32)

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX

DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DES FAITS

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Inventaire des Faits de l'opération: 604

Fait	Description	US/FAITS constitutifs	US/Faits liés	Strati dessous	Strati dessus	Équivalent / Égal	Localisation
MR 01	Limite méridionale à arcades de la galerie nord du cloître			MR0013, MR0014, MR0015, MR0016, MR0019	SB0023		dans la zone Espace 101
MR 02	Limite septentrionale de la galerie nord du cloître délimitant au nord le couloir d'accès aux cellules. Supporte à l'étage la façade sud des cellules		MR0006, MR0009	MR0013, MR0016, MR0019, TR0021, SB0023	TR0024		dans la zone Espace 101, espace 103
MR 03	Mur séparatif entre le couloir d'accès 103 et le rez-de-chaussée de la cellule 106		MR0004, MR0005, MR0006, MR0007	TR0021, FO0025, CA0026, FO0027			dans la zone Espace 103, espace 106
MR 04	Limite nord de l'espace 106 ouvrant sur l'impasse des Chartreux		MR0003, MR0005, MR0006				dans la zone Espace 106
MR 05	Mur séparant la galerie 102 à l'est et l'espace 106 à l'ouest		MR0003, MR0004	MR0018			dans la zone Espace 102, espace 106
MR 06	Limite ouest de l'espace 106		MR0002, MR0003, MR0004, MR0010	MR0008			dans la zone Espace 105, espace 106
MR 07	Mur-de-refend de l'espace 106		MR0003	TR0024			dans la zone Espace 106
MR 08	Limite nord de l'espace 105				MR0006, MR0009		dans la zone Espace 105
MR 09	Limite est de la cellule 104		MR0002, MR0012	MR0008			dans la zone Espace 104, espace 105
MR 10	Limite sud de la cellule 104 séparatif du couloir d'accès 103		MR0006, MR0011				dans la zone Espace 103, espace 104
MR 11	Limite ouest de la cellule 104		MR0010, MR0012				dans la zone Espace 104
MR 12	Limite nord de l'espace 104		MR0009, MR0011				dans la zone Espace 104
MR 13	Façade ouest du corps de bâtiment sur la rue des Chartreux			MR0014	MR0001, MR0002		dans la zone Espace 101, espace 103
MR 14	Limite de propriété ouest bordant la rue des Chartreux				MR0001, MR0013, TR0024		dans la zone Espace 100

Inventaire des Faits de l'opération: 604

Fait	Description	US/FAITS constitutifs	US/Faits liés	Strati dessous	Strati dessus	Équivalent / Égal	Localisation
MR 15	Limite de propriété est		PT0020		MR0001		dans la zone Espace 100
MR 16	Colmatage de la galerie nord du cloître				MR0001, MR0002, MR0017		dans la zone Espace 101, espace 102
MR 17	Limite est de l'espace 102			MR0016, MR0018			dans la zone Espace 102
MR 18	Limite nord de l'espace 102				MR0005, MR0017, TR0022, FO0025, CA0026, FO0027		dans la zone Espace 102
MR 19	Cloisonnement de la galerie nord du cloître entre la 5e et 6e travée				MR0001, MR0002		dans la zone Espace 101
PT 20	Puits partagé situé en limite est de propriété au niveau du mur MR 15		MR0015				dans la zone Espace 100
TR 21	Tranchée de plantation large et 0,65 m et profonde de 0,48m dans sa partie conservée	0004, 0005, 0006			MR0002, MR0003		dans la zone Espace 100, sondage 32
TR 22	Tranchée de plantation positionnée sur le tracé de la canalisation CA 026	0008, 0009		MR0018	CA0026		dans la zone Espace 100, sondage 32
SB 23	Structure enfouie de type pierrier construite à partir d'un blocage de pierres non assisées et non équarries et de briques mécaniques, située au sud du bassin maçonné encore visible dans le jardin. Associé à lui et certainement destiné à l'évacuation de son trop-plein	0016		MR0001	MR0002		dans la zone Espace 100, sondage 31
TR 24	Fosse ou tranchée dont le creusement d'une profondeur de 1,65 m, aux parois faiblement évaseés, large de en partie haute de 0,90 m à 0,60 m en fond	0011, 0013		MR0002, MR0014	MR0007		dans la zone Espace 100, sondage 33
FO 25	Fosse large de 0,40 m pour une profondeur réduite à 0,20 m AU creusement formé d'un fond et de parois évaseés	0024, 0025		MR0018	MR0003		dans la zone Espace 100, sondage 32

Inventaire des Faits de l'opération: 604

Fait	Description	US/FAITS constitutifs	US/Faits liés	Strati dessous	Strati dessus	Équivalent / Égal	Localisation
CA 26	<p>conduite constituée d'orientation nord-nord-est/sud-sud-ouest reconnue sur une longueur de 2 m. Elle est constituée de l'association de tegulae complètes formant sa base et sa couverture et de moellons grossièrement épannelés encadrant son conduit</p>	0019, 0020, 0021, 0022, 0023		MR0018, TR0022	MR0003		dans la zone Espace 100, sondage 32
FO 27	<p>Fosse 27 de forme quadrangulaire aux angles légèrement arrondis dont seule a été reconnue l'extrémité sud. Elle est située à proximité de la tranchée TR 21 dont elle reprend largeur et profondeur (0,58 m)</p>			MR0018	MR0003		dans la zone Espace 100, sondage 32

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DES MINUTES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Inventaire des Minutes de l'opération: 604

Numéro	Faits et US représentés	Type	Face	Échelle	Auteurs	Localisation 1	Localisation 2
1	MR0001, MR0002, MR0010, MR0013, MR0014	plan	indéterminée	1/50e			Espaces 101, 103
2	MR0003, MR0004, MR0005, MR0006, MR0007	plan	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espace 106
3	MR0001, MR0002, MR0003, MR0005, MR0006, MR0007, MR0009, MR0010, MR0016, MR0017	plan	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espaces 101, 102, 103, 104, 105, 105, 106
4	MR0002, MR0006, MR0008, MR0009, MR0012, MR0013	plan	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire, DUBOIS Ilya		Espaces 200, 201, 202
5	MR0009, MR0010, MR0011, MR0012	plan	indéterminée	1/50e	DUBOIS Ilya		Espace 104
6	MR0002, MR0006, MR0008, MR0009	plan	indéterminée	1/50e			Espace 105
7	MR0006, MR0009, MR0017	coupe	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espaces 102, 103
8	MR0005, MR0017, MR0018	plan	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espace 102
9	MR0001, MR0002, MR0003, MR0008	section	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espace 100, 101, 103, 200, 202
10	MR0001, MR0002, MR0003	section	indéterminée	1/50e	AUBURTIN Claire		Espaces 101, 103, 104, 200, 201
11	US0001, US0002, US0012	coupe	est	1/20e	REY Emilie		Espace 100, sondage 31
12	TR0021, TR0022, FO0025, US0001, US0002, US0003, US0004, US0005, US0006, US0008, US0009, US0019, US0021, US0022, US0023	coupe	sud	1/20e	REY Emilie		Espace 100, sondage 32

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	1	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade sud, depuis le jardin, du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137			Espace 100
numérique	2	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade sud, depuis le jardin, du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137			Espace 100
numérique	3	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Bâtiments appartenant à l'ancien ensemble conventuel dans la rue des Chartreux			Rue des Chartreux
numérique	4	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137 depuis son angle sud-ouest			Impasse des Chartreux
numérique	5	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137 depuis son angle sud-ouest			Impasse des Chartreux
numérique	6	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade ouest DU Corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137 depuis son angle sud-ouest			Rue des Chartreux
numérique	7	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue depuis le haut de la rue des Chartreux			Rue des Chartreux
numérique	8	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Façade ouest du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137 au niveau de la galerie du cloître	MR13		Rue des Chartreux
numérique	9	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte fermant au nord la galerie de l'espace 102	MR18		Impasse des Chartreux
numérique	10	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade nord du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137	MR4, MR12, MR18		Impasse des Chartreux

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	11	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade nord du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137	MR4, MR8, MR12		Impasse des Chartreux
numérique	12	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade est de bâtiment dominant sur la rue des Chartreux dotée de galerie en rez-de-chaussée et de fenêtres à encadrement en pierre de taille à l'étage			Rue des Chartreux
numérique	13	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade est de bâtiment dominant sur la rue des Chartreux dotée de galerie en rez-de-chaussée et de fenêtres à encadrement en pierre de taille à l'étage			Rue des Chartreux
numérique	14	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Façade ouest du corps de bâtiment occupant la frange nord de la parcelle AP 137, au nord de la galerie du cloître	MR13		Rue des Chartreux
numérique	15	indéterminé	vue générale	AUBURTIN Claire	Puits partagé en limite de propriété est	MR15		Espace 100
numérique	16	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Puits partagé en limite de propriété est, au contact de la façade de la galerie nord du cloître			Espace 100
numérique	17	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Puits partagé en limite de propriété encadré de bassins	MR15		Espace 100
numérique	18	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Cuve maçonnée associée au puits partagé	MR15		Espace 100
numérique	19	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Puits partagé en limite de propriété est MR 15, avec mire	MR15		Espace 100
numérique	20	vue zénithale	vue de détail	AUBURTIN Claire	Cuvelage oblongue du puits partagé en limite de propriété est			Espace 100
numérique	21	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Revêtement sur le parement extérieur au niveau des quatrième et cinquième travées (sondage 10)	MR1		Espace 101, sondage 10

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	22	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Blocs en pierre de taille utilisés dans l'encadrement des ouvertures associés à de la maçonnerie de petits moellons pour les surfaces pleines			Espace 101, sondage 10
numérique	23	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Blocs en pierre de taille utilisés dans l'encadrement des ouvertures associés à de la maçonnerie de petits moellons pour les surfaces pleines	MR1		Espace 101, sondage 10
numérique	24	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire		MR1		Espace 101, sondage 10
numérique	25	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite de propriété ouest MR 14, vue depuis l'extérieur dans la rue des Chartreux	MR13, MR14		Espace 100
numérique	26	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite de propriété ouest MR 14, vue la rue des Chartreux, dotée d'une porte à encadrement en pierre de taille	MR14		Espace 100
numérique	27	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite de propriété ouest MR 14, vue la rue des Chartreux, dotée d'une porte à encadrement en pierre de taille	MR14		Espace 100
numérique	28	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite de propriété ouest bordant sur une vingtaine de mètres la rue des Chartreux	MR14		Espace 100
numérique	29	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Aménagement réent du mur MR 14 bordant la rue des Chartreux			Espace 100
numérique	30	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Cuve maçonnée conservée dans le jardin à proximité du puits			Espace 100
numérique	31	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Cuve maçonnée conservée dans le jardin à proximité du puits. En arrière-plan, la façade sud du corps de bâtiment	MR1		Espace 100
numérique	32	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite de propriété est	MR1		Espace 100

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	33	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Puits partagé situé à l'extrémité est du jardin, au contact du mur MR 15 et de la façade sud du bâtiment MR 1	MR1, MR15		Espace 100
numérique	34	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Cuve maçonnée aménagée dans le jardin, à proximité du puits			Espace 100
numérique	35	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Terrasse aménagée à l'emplacement du préau de la galerie nord du cloître	MR1		Espace 100
numérique	36	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Galerie nord du cloître surmontée d'une terrasse couverte accessible par un escalier établi contre la façade sud	MR1		Espace 100
numérique	37	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Escalier établi contre la façade sud permettant d'accéder à la terrasse couverte	MR1		Espace 100
numérique	38	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Terrasse aménagée à l'emplacement du préau de la galerie du cloître bordée par un parapet bas			Espace 100
numérique	39	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parapet bas établi en limite sud de la terrasse aménagée à l'emplacement du préau de la galerie du cloître			Espace 100
numérique	40	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parapet bas établi en limite sud de la terrasse aménagée à l'emplacement du préau de la galerie du cloître			Espace 100
numérique	41	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Terrasse aménagée à l'emplacement du préau de la galerie du cloître			Espace 100
numérique	42	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Arcature ouvrant au sud en rez-de-chaussée la galerie nord du cloître	MR1		Espace 100
numérique	43	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parement intérieur du mur MR 1 en pierre de taille au niveau des ouvertures	MR1		Espace 101, sondage 11
numérique	44	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parement intérieur du mur MR 1	MR1		Espace 101, sondage 11

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	45	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parlement intérieur du mur MR 1. Les moulurations intérieures de l'arcature plein-cintre paraissent partiellement avoir été bûchées	MR1		Espace 101, sondage 11
numérique	46	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parlement intérieur du mur MR 1. Les moulurations intérieures de l'arcature plein-cintre paraissent partiellement avoir été bûchées,	MR1		Espace 101, sondage 11
numérique	47	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Pilier d'angle marquant la jonction entre le mur MR 17 et la galerie nord du cloître qui se poursuit vers l'est, au-delà de son colmatage par le mur MR 16	MR16, MR17		Espace 101, sondage 17
numérique	48	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Maçonnerie du mur MR 17 lié au pilier d'angle marquant la jonction entre et la galerie nord du cloître	MR16, MR17		Espace 101, sondage 17
numérique	49	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Differents aplats de couleur reconnus sur un corbeau en pierre de taille à la jonction des 6e et 7e travées	MR1		Espace 101, sondage 17
numérique	50	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Differents aplats de couleur reconnus sur le parement sud du mur MR 2 dans la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 17
numérique	51	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Differents aplats de couleur reconnus sur le parement sud du mur MR 2 dans la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 17
numérique	52	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Differents aplats de couleur reconnus sur le parement sud du mur MR 2 dans la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 17
numérique	53	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Differents aplats de couleur reconnus sur le parement sud du mur MR 2 dans la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 17

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	54	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Petite fenêtre sur les différents aplats de couleur venus recouvrir la base des nervures de la couverture de l'espace 102	MR17		Espace 102, sondag
numérique	55	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Petite fenêtre sur les différents aplats de couleur venus recouvrir la base des nervures de la couverture de l'espace 102	MR17		Espace 102, sondag
numérique	56	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord de la galerie secondaire 102 bien conservée	MR17		Espace 102
numérique	57	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord de la galerie secondaire 102 bien conservée	MR5		Espace 102
numérique	58	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord de la galerie secondaire 102 bien conservée	MR17		Espace 102
numérique	59	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord de la galerie secondaire 102 bien conservée	MR5		Espace 102
numérique	60	depuis l'est	indéterminée	AUBURTIN Claire	Coup de sabre vertical marquant l'interruption au nord de la galerie 102 fermée par le mur MR 18 en bordure de l'impasse des Chartreux	MR5, MR18		Espace 102
numérique	61	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Limite ouest MR 5 de la galerie secondaire 102 marquée par la présence d'une ouverture colmatée donnant dans l'espace 106	MR5		Espace 102
numérique	62	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Limite ouest MR 5 de la galerie secondaire 102 et amorce de sa couverture conservant des aplats de couleur	MR5		Espace 102
numérique	63	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	64	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Limite est MR 17 de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	65	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Limite est MR 17 et amorce de la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	66	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102 à la jonction avec le mur de fermeture MR 18	MR17, MR18		Espace 102
numérique	67	depuis l'ouest	indéterminée	AUBURTIN Claire	Maçonnerie de moellons sous les enduits du parement du mur MR 17	MR17		Espace 102
numérique	68	depuis le nord	indéterminée	AUBURTIN Claire	Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	69	depuis le nord-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Jonction du mur MR 5 avec la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	70	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de l'applique rapportée à la jonction des arêtes des voûtes surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	71	depuis le nord-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	72	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Corbeau en pierre de taille en support des nervures de la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102. Aplats de couleur sur les nervures	MR17		Espace 102

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	73	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Maçonnerie de moellons du mur MR 17 en limite est de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	74	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	MR 5, limite est de la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	75	depuis l'ouest	indéterminée	AUBURTIN Claire	MR 17, limite ouest de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	76	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur et inscription sur le parement est du mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	77	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription sous les différents aplats de couleur DU parement est du mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	78	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription sous les différents aplats de couleur DU parement est du mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	79	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement est du mur MR 5 la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	80	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	aspect très frais des nervures des voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	81	depuis le sud-est	indéterminée	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur conservés sur le couvrement de l'espace 102	MR5		Espace 102
numérique	82	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur conservés sur le couvrement et les élévations de l'espace 102	MR5		Espace 102
numérique	83	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur conservés au niveau de l'amorce des voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	84	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur conservés sur le couvrement de l'espace 102	MR17		Espace 102
numérique	85	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents aplats de couleur conservés sur le couvrement de l'espace 102	MR17		Espace 102
numérique	86	depuis le sud-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Fraicheur des arêtes des voûtes dans la partie nord de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	87	depuis le sud-ouest	indéterminée	AUBURTIN Claire	Fraicheur des nervures d'arête façonnées au mortier des voûtes de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	88	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Support et amorce de la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	89	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite est MR 17 de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	90	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	91	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Amorce du couvrement de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	92	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Amorce du couvrement de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	93	depuis le sud-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Arrêt de la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102 au contact du mur MR 18 au nord	MR17, MR18		Espace 102

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	94	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Arrêt de la couverture de voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102 au contact du mur MR 18 au nord	MR5		Espace 102
numérique	95	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite ouest de la galerie secondaire 102	MR5		Espace 102
numérique	96	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite est de la galerie secondaire 102	MR17		Espace 102
numérique	97	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Couverture en voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102	MR18		Espace 102
numérique	98	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Couverture en voûtes d'arête surbaissées de la galerie secondaire 102			Espace 102
numérique	99	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite ouest de l'espace 102	MR5		Espace 102
numérique	100	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aspect dégradé du revêtement en partie basse du parement est mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	101	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription conservée entre deux revêtements du parement est du mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	102	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription conservée entre deux revêtements du parement est du mur MR 5	MR5		Espace 102
numérique	103	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différents revêtements conservés sur les murs et supports des nervures des voûtes	MR5		Espace 102
numérique	104	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie sud de la galerie 102, le mur MR 17 lié au pilier d'angle qui marque la jonction entre les espaces 101 et 102	MR17		Espace 102

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	105	depuis le sud-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	L'extrémité du mur MR 2 à la jonction entre les espaces 101 et 102	MR2		Espace 102
numérique	106	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Fermeture au nord de la galerie 102 au moyen d'une cloison légère	MR17		Espace 102
numérique	107	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Fermeture au nord de la galerie 102 au moyen d'une cloison légère qui vient recouper les nervures des voûtes	MR2, MR16, MR17		Espace 102
numérique	108	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Le mur MR 17 lié au pilier d'angle qui marque la jonction entre les espaces 101 et 102. Au premier-plan le colmatage MR 16	MR16, MR17		Espace 102
numérique	109	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Intégration du support de voûte dans le cloisonnement de la galerie 101	MR 1		Espace 101
numérique	110	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Cloisonnement de la galerie 102	MR2, MR16, MR17		Espace 102
numérique	111	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Cloisonnement de la galerie 102 qui empiète sur son couvrement	MR2, MR17		Espace 102
numérique	112	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Travée de jonction entre les galeries 101 et 102 depuis l'ouverture sud	MR1, MR2		Espace 102
numérique	115	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Maçonnerie du mur MR 2	MR2		Espace 103, sondage
numérique	116	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Communications colmatées présentes dans les murs MR 2 et MR 3	MR2, MR3		Espace 103
numérique	117	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond à solives de l'espace 104 se poursuivant au dessus de l'espace 103	MR2, MR3		Espace 103
numérique	118	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond à solives de l'espace 104 se poursuivant au dessus de l'espace 103	MR2, MR3		Espace 103
numérique	119	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Mur MR 2 de près 0,50 m d'épaisseur	MR2		Espace 103
numérique	120	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Mur MR 2 de 0,50 m d'épaisseur bordant l'étroit couloir 103 situé au nord	MR2		Espace 103
numérique	121	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte aménagée dans le mur MR 3 menant à la cellule 104	MR3		Espace 103

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	122	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Couloir 103	MR2, MR3		Espace 103
numérique	123	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Espace 103 conservé et réaménagé dans l'appartement occupé situé à l'ouest de l'ensemble bâti	MR2, MR3		Espace 103
numérique	124	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Espace 103 conservé et réaménagé dans l'appartement occupé situé à l'ouest de l'ensemble bâti	MR2, MR3		Espace 103
numérique	125	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Extrémité du couloir 103 débouchant sur la galerie secondaire 102	MR2, MR3, MR17		Espace 103
numérique	126	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond de l'espace 103 marqué par des ruptures	MR2, MR3		Espace 103
numérique	127	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Cloison réaménagée en limite nord de l'espace 103, au niveau de l'espace 105			Espace 103
numérique	128	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée aménagée dans le mur MR 2 mettant en communication les espaces 101 et 103	MR2		Espace 103
numérique	129	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte à arc segmentaire aménagée dans le mur MR 2 mettant en communication les espaces 101 et 103	MR2		Espace 103
numérique	130	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur sur le parement nord du mur MR 2	MR2		Espace 103, sondage 28
numérique	131	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur sur le parement sud du mur MR 3	MR3		Espace 103, sondage 29
numérique	132	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de la cellule 104 depuis l'impasse des Chartreux	MR9, MR10, MR11		Espace 104
numérique	133	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite ouest MR 11 de l'espace 104	MR11		Espace 104
numérique	134	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 104 depuis l'impasse des Chartreux	MR9, MR10, MR11		Espace 104

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	135	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 104 depuis l'impass des Chartreux surmonté d'un plafond à solives	MR9, MR10, MR11		Espace 104
numérique	136	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite est MR 9 de l'espace 104 percé d'une porte et d'une fenêtre, conservant les éléments d'une cheminée	MR9		Espace 104
numérique	137	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement nord du mur MR 10 fermant au sud l'espace 104	MR10		Espace 104
numérique	138	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Fenêtre aménagée dans le mur MR 9. Inscription peinte sur son linteau	MR9		Espace 104
numérique	139	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Eléments en stuc de hotte de cheminée aménagée contre le mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	140	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte ouverte dans le mur MR 9, au sud de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	141	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie est du mur MR 10 percé d'une ouverture et d'une niche en hauteur, surmontée d'un plafond à solives	MR10		Espace 104
numérique	142	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie ouest du mur MR 10 percé d'une ouverture, surmontée d'un plafond à solives	MR10		Espace 104
numérique	143	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie sud du mur MR 11 percé d'une ouverture, surmontée d'un plafond à solives	MR11		Espace 104
numérique	144	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord du mur MR 11 percé d'une ouverture et d'une niche, surmontée d'un plafond à solives	MR11		Espace 104
numérique	145	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond à solives surmontant l'espace 104	MR10, MR11		Espace 104

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	146	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond à solives surmontant l'espace 104	MR9, MR10, MR11		Espace 104
numérique	147	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Reprise du mur MR 12 pour l'aménagement des montants de la porte ouverte au nord	MR12		Espace 104
numérique	148	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie nord du mur MR 9 à l'est, surmontée d'un plafond à solives	MR9		Espace 104
numérique	149	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Reliquats de l'aménagement d'une cheminée établie contre le mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	150	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de la boîte en stuc de la cheminée conservée en partie haute au niveau des solives	MR9		Espace 104
numérique	151	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte aménagée dans la partie sud du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	152	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Colmatage de la porte ouverte à l'est du mur MR 10	MR10		Espace 104
numérique	153	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Colmatage de la porte ouverte à l'ouest du mur MR 10	MR10		Espace 104
numérique	154	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Colmatage de la porte ouverte au sud du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	155	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Différentes surfaces de couleur conservées sur le parement du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	156	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Colmatage de la porte ouverte au nord du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	157	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Colmatage de la porte ouverte au nord du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	158	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Niche colmatée au nord du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	159	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte et niche colmatées ouvertes au nord du mur MR 11	MR11		Espace 104

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	160	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Sondage au sol, âtre de cheminée en pierre et reliquat de mortier de sol au contact du mur MR 11	MR9		Espace 104, sondage 16
numérique	161	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Sondage au sol, âtre de cheminée en pierre et reliquat de mortier de sol au contact du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	162	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Développement de la cheminée depuis son âtre au sol à la partie haute de sa cheminée	MR9		Espace 104
numérique	163	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Développement de la cheminée depuis son âtre au sol à la partie haute de sa cheminée	MR9		Espace 104
numérique	164	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription peinte au dessus de l'ouverture du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	165	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Inscription peinte au dessus de l'ouverture du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	166	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription au dessus de l'ouverture aménagée dans le mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	167	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du solivage du plafond au dessus de la grande poutre			Espace 104
numérique	168	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du solivage du plafond au dessus de la grande poutre			Espace 104
numérique	169	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Lacune dans le solivage du plafond dans l'angle nord-ouest de la pièce 104 correspondant à un réaménagement			Espace 104
numérique	170	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Partie haute de la hotte de la cheminée conservée au contact des solives du plafond	MR9		Espace 104

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	171	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute de la hotte de la cheminée conservée au contact des solives du plafond	MR9		Espace 104
numérique	172	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Détail de la partie conservée et mise en couleur de la hotte de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	173	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Détail de la partie conservée et mise en couleur de la hotte de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	174	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Liaison de la poutre et du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	175	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de la partie conservée et mise en couleur de la hotte de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	176	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Liaison du mur MR 9 et de l'une des deux poutres de soutènement du plancher à solives	MR9		Espace 104
numérique	177	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Détail des solives et des entrevous du plafond à solives			Espace 104
numérique	178	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de la partie conservée et mise en couleur de la hotte de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	179	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de la partie conservée et mise en couleur de la hotte de la cheminée	MR9		Espace 104
numérique	180	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Vue rapprochée de l'inscription peinte au dessus de l'ouverture aménagée dans le mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	181	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Inscription peinte contemporaine sur le mur MR 10	MR10		Espace 104
numérique	182	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Inscription contemporaine sur le mur MR 10	MR10		Espace 104
numérique	183	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Inscription peinte contemporaine illisible sur le mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	184	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Tracés incisés conservés sur le mur MR 11	MR11		Espace 104

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	185	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée située dans la moitié nord du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	186	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée située dans la moitié sud du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	187	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Fenêtre aménagée dans la partie nord du mur MR 9	MR9		Espace 104
numérique	188	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée située dans la moitié sud du mur MR 11			Espace 104
numérique	189	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Vue rapprochée de la porte colmatée située dans la moitié sud du mur MR 11	MR11		Espace 104
numérique	190	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Détail du plafond de bois conservé malgré la reprise et l'ouverture de la grande porte dans le mur MR 12	MR12		Espace 104
numérique	191	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond de bois conservé malgré la reprise et l'ouverture de la grande porte dans le mur MR 12	MR12		Espace 104
numérique	192	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond de bois conservé malgré la reprise et l'ouverture de la grande porte dans le mur MR 12	MR12		Espace 104
numérique	193	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond de bois conservé malgré la reprise et l'ouverture de la grande porte dans le mur MR 12	MR12		Espace 104
numérique	194	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale du plafond de bois conservé malgré la reprise et l'ouverture de la grande porte dans le mur MR 12	MR12		Espace 104
numérique	195	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue de la cellule 104 depuis l'extérieur, au niveau de l'impass des Chartreux	MR12		Espace 104
numérique	196	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Aspect extérieur de l'espace 105 depuis l'impass des Chartreux	MR8		Espace 105

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	197	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Petite fenêtre verticale aménagée dans le parement en pierre de taille du mur MR 8 à l'est	MR8		Espace 105
numérique	198	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Petite fenêtre verticale aménagée dans le parement en pierre de taille du mur MR 8 à l'est	MR8		Espace 105
numérique	199	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 105			Espace 105
numérique	200	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 105			Espace 105
numérique	201	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 105			Espace 105
numérique	202	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Poutres et plafond bois surmontant l'espace 105	MR9		Espace 105
numérique	203	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Insertion à postériori d'une poutre dans le mur ancien MR 9	MR9		Espace 105
numérique	204	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Insertion à postériori d'une poutre dans le mur ancien MR 9			Espace 105
numérique	205	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Insertion à postériori des poutres dans le mur ancien MR 6	MR6		
numérique	206	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte à encadrement en pierre de taille aménagée dans le mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	207	depuis le sud-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Limite nord réaménagée après la construction du mur MR 8	MR8		Espace 105
numérique	208	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite est MR 6 de l'espace 105	MR6		Espace 105
numérique	209	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte aménagée dans le mur MR 6, limite est de l'espace 105	MR6		Espace 105
numérique	210	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement ouest du mur MR 6 non enduit	MR6		Espace 105
numérique	211	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte située dans la partie nord du mur MR 6, et contact avec le mur MR 8 au nord	MR6, MR8		Espace 105
numérique	212	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement est du mur MR 9	MR9		Espace 105

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	213	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Parlement en pierre de taille du mur MR 8	MR8		Espace 105
numérique	214	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée située dans la moitié sud du mur MR 9	MR9		Espace 105
numérique	215	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Seconde grande porte à encadrement en pierre de taille aménagée dans la partie sud du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	216	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée aménagée dans la moitié sud du mur MR 9	MR9		Espace 105
numérique	217	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond de bois établi au sud de l'espace 105 sur l'emprise de l'espace 103	MR2, MR9		Espace 105
numérique	218	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Reprise dans le plafond bois au niveau de l'angle nord-ouest de l'espace 105	MR8, MR9		
numérique	219	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Angle nord-est de l'espace 105 au niveau de la jonction des murs MR 8 et MR 6	MR6, MR8		Espace 105
numérique	220	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond et poutraison bois de l'espace 105			espace 105
numérique	221	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande fenêtre colmatée située dans la moitié sud du mur MR 6 délimitant l'espace 105 à l'est	MR6		Espace 105
numérique	222	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Insertion à postériori des poutres porteuses dans le mur MR 6, à l'est de l'espace 105	MR6		Espace 105
numérique	223	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Insertion à postériori des poutres porteuses dans le mur MR 6, à l'est de l'espace 105	MR6		Espace 105
numérique	224	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte colmatée dans la partie nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	225	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parlement ouest du mur MR 6	MR6		Espace 105

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	226	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte colmatée dans la moitié sud du mur MR 9	MR9		Espace 105
numérique	227	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Colmatage de briques creuses de la grande porte ouverte au nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	228	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Date incisée "1937" dans le mortier de colmatage de la grande porte aménagée au nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	229	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte aménagée dans la moitié nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	230	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Mur MR 8 fermant au nord l'espace 105	MR8		Espace 105
numérique	231	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement extérieur ouest du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	232	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement extérieur ouest du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	233	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Angle nord-est de l'espace 105 formé par les murs MR 6 et MR 8	MR6, MR8		Espace 105
numérique	234	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte aménagée dans la moitié nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	235	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte aménagée dans la moitié nord du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	236	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement extérieur ouest du mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	237	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande ouverture située dans la moitié sud du mur MR 6, dissimulée derrière des cloisonnements contemporains	MR6		Espace 105
numérique	238	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande ouverture située dans la moitié sud du mur MR 6, dissimulée derrière des cloisonnements contemporains	MR6		Espace 105
numérique	239	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite ouest MR 9 DE L'espace 105	MR9		Espace 105
numérique	240	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale du parement extérieur du mur MR 6	MR6		Espace 105

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	241	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale du parement extérieur du mur MR 9	MR9		Espace 105
numérique	242	depuis le nord-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale du parement extérieur du mur MR 9	MR9		Espace 105
numérique	243	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale du parement extérieur du mur MR 9 et insertion de poutraison dans la maçonnerie ancienne	MR9		Espace 105
numérique	244	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Embrasure et feuillure dissimulées dans le comblement de la grande ouverture aménagée dans le mur MR 6	MR6		Espace 105
numérique	245	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Angle nord-est de l'espace 105 formé par les murs MR 8 et MR 6	MR6, MR8		Espace 105
numérique	246	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du parement du mur MR 9 au niveau du colmatage de la fenêtre à encadrement en pierre de taille visible depuis l'espace 104	MR9		Espace 105
numérique	247	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du parement du mur MR 9 au niveau du colmatage de la fenêtre à encadrement en pierre de taille visible depuis l'espace 104	MR9		
numérique	248	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Vue générale de l'espace 105 depuis l'impasse des Chartreux			Espace 105
numérique	249	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Cloisonnement récent de l'espace 106 accessible depuis l'espace 103 conservant un sol de carreaux de terre cuite et un plafond à solives	MR3, MR7		Espace 106
numérique	250	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Sol à carreaux de terre cuite dans le réduit pris sur l'espace 106	MR3, MR7		Espace 106
numérique	251	depuis le sud-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 7 et MR 3	MR3, MR7		Espace 106

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	252	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond à solives de l'espace 106 visible dans le réduit ouvrant sur l'espace 103			Espace 106
numérique	253	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives et cimaises de l'espace 106 visible dans le réduit ouvert sur l'espace 103	MR3		Espace 106
numérique	254	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives et cimaises de l'espace 106 visible dans le réduit ouvert sur l'espace 103	MR3, MR7		Espace 106
numérique	255	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives et cimaises de l'espace 106 visible dans le réduit ouvert sur l'espace 103			Espace 106
numérique	256	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives et cimaises de l'espace 106 visible dans le bloc sanitaire ouvert sur l'espace 103	MR6		Espace 106
numérique	257	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives et cimaises de l'espace 106 visible dans le bloc sanitaire ouvert sur l'espace 103	MR6		Espace 106
numérique	258	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte à double-vantaux située dans le mur MR 5 réaménagée en armoire	MR5		Espace 106
numérique	259	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte à double-vantaux située dans le mur MR 5 réaménagée en armoire	MR5		Espace 106
numérique	260	depuis le sud-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Sol à carreaux de terre cuite dans le réduit pris sur l'espace 106			Espace 106
numérique	261	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Sol à carreaux de terre cuite dans le réduit pris sur l'espace 106			Espace 106
numérique	262	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Revêtement du parement ouest du mur-de-refend MR 7	MR7		Espace 106
numérique	263	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Liaison des murs MR 3 et MR 7	MR3, MR7		Espace 106
numérique	264	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail de la liaison des murs MR 3 et MR 7	MR3, MR7		Espace 106

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	265	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Vue des deux poutres soutenant le plafond à solives. Une coffrée au premier-plan			Espace 106
numérique	266	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Liaison des murs MR 3 et MR 7	MR3, MR7		Espace 106, sondage 18
numérique	267	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Liaison des murs MR 3 et MR 7	MR3, MR7		Espace 106
numérique	268	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Sondages réalisés dans le tableau de la porte aménagée dans le mur MR 5	MR5		Espace 106, sondage 19
numérique	269	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire		MR5		Espace 106
numérique	270	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Maçonnerie hétérogène du piédroit de la porte aménagée dans le mur MR 5	MR5		Espace 106
numérique	271	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Sondage à la base de l'arc segmentaire de l'ouverture aménagée dans le mur MR 5	MR5		Espace 106, sondage 19
numérique	272	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Vantaux de la porte réaménagée en armoire dans le mur MR 5	MR5		Espace 106
numérique	273	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte réaménagée en armoire dans le mur MR 5	MR5		Espace 106
numérique	274	depuis le nord-ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Sondages réalisés dans le tableau de la porte aménagée dans le mur MR 5	MR5		Espace 106, sondage 20
numérique	275	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	276	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	277	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	278	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	279	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond à solives peint reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	280	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond à solives peint reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	281	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du plafond à solives peint reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106 et insertion à postériori du conduit de cheminée			Espace 106, sondage 20
numérique	282	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail des surfaces peintes du plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106
numérique	283	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail des surfaces peintes du plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	284	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail des surfaces peintes du plafond à solives reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	285	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail des surfaces peintes du plafond à solives et cimaises reconnu dans le faux-plafond de l'espace 106			Espace 106, sondage 20
numérique	286	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande poutre de 8 m de long supportant le plafond à solives			Espace 106
numérique	287	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parement est du mur MR 6	MR6		Espace 106, sondage 21
numérique	288	depuis le sud-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Angle nord-ouest de l'espace 106 formé par les murs MR 4 et MR 6	MR4, MR6		Espace 106, sondage 22
numérique	289	depuis le sud-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Angle nord-ouest de l'espace 106 formé par les murs MR 4 et MR 6	MR4, MR6		Espace 106, sondage 22
numérique	290	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Revêtement de ciment-prompt du mur MR 4	MR4		Espace 106, sondage 22
numérique	291	depuis le sud-est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Angle nord-ouest de l'espace 106 formé par les murs MR 4 et MR 6	MR4, MR6		Espace 106, sondage 22

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	292	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	293	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives encastree et conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	294	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106, soutenu par le mur-de-refend MR 7	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	295	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail des solives et cimaises du plafond ancien conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106			Espace 106, sondage 23
numérique	296	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Jonction du mur MR 7 et du plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	297	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Jonction du mur MR 7 et du plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	298	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du parement ouest du mur MR 7 partiellement buché au niveau du plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	299	vue en contre-plongée	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond à solives conservé dans le faux-plafond dans la moitié ouest de l'espace 106	MR7		Espace 106, sondage 23
numérique	300	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plats de couleur reconnus au dessus de la grande porte ouverte dans le mur MR 5	MR5		Espace 106, sondage 31

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	301	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plats de couleur reconnus au dessus de la grande porte ouverte dans le mur MR 5	MR5		Espace 106, sondage 201
numérique	302	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Maçonnerie hétérogène du parement sud du mur MR 2	MR2		Espace 200, sondage 201
numérique	303	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Petit réduit aménagée dans la galerie couverte	MR2		Espace 200
numérique	304	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Intérieur du petit réduit aménagée dans la galerie couverte au contact du mur MR 2	MR2		Espace 200
numérique	305	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Petit logement aménagée dans la galerie couverte			Espace 200
numérique	306	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire				Espace 200
numérique	307	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parapet et piliers délimitant la terrasse couverte au sud			Espace 200
numérique	308	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parapet et piliers délimitant la terrasse couverte au sud			Espace 200
numérique	309	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Terrasse couverte délimitée au nord par le mur MR 2	MR2		Espace 200
numérique	310	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Intérieur du petit réduit aménagée dans la galerie couverte			Espace 200
numérique	311	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Dénivelé de 0,58 m entre les espaces 200 et 201 marqué au niveau du seuil d'entrée par une courte volée de 3 marches	MR2		Espace 201
numérique	312	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Dénivelé de 0,58 m entre les espaces 200 et 201 marqué au niveau du seuil d'entrée par une courte volée de 3 marches	MR2		Espace 201

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	313	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Dénivelé de 0,58 m entre les espaces 200 et 201 marqué au niveau du seuil d'entrée par une courte volée de 3 marches	MR2		Espace 201
numérique	314	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute du parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 1
numérique	315	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 1
numérique	316	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute du parement sud du mur MR 12 à l'étage et extension du sondage sur les enduits de revêtement	MR12		Espace 201, sondage 1
numérique	317	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute du parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 1
numérique	318	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute du parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 1
numérique	319	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Sol de mortier de l'étage sous le revêtement récent de carreaux			Espace 201, sondage 2
numérique	320	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	321	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture et son environnement	MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	322	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Partie haute du parement sud du mur MR 12 à l'étage sous la toiture	MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	323	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 12 et MR 9 à l'étage	MR9, MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	324	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement du mur MR 12 reconnu dans les sondages 2 et 3	MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	325	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 12 et MR 9 à l'étage	MR9, MR12		Espace 201, sondage 2
numérique	326	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 12 et MR 9 à l'étage	MR9, MR12		Espace 201, sondage 3

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	327	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement nord du mur MR 2 rehaussé à l'étage	MR2		Espace 201, sondage 3
numérique	328	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement nord du mur MR 2 rehaussé à l'étage	MR2		Espace 201, sondage 3
numérique	329	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement nord du mur MR 2 rehaussé à l'étage et extension vers l'est sur sondage	MR2		Espace 201, sondage 3
numérique	330	depuis le sud-est	vue générale		Jonction des murs MR 12 et 13	MR12, MR13		Espace 201, sondage 3
numérique	331	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Dénivelé de 0,60 m entre les espaces 200 et 202			Espace 202
numérique	332	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Pannes coffres du pan nord de la toiture			Espace 202
numérique	333	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Espace 202 en contrebas de 0,60 m au nord de la galerie couverte 200	MR2		Espace 202
numérique	334	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Volée de marches conservé dans l'encadrement du fenêtre au sud de l'espace 202, dans le mur MR 2	MR2		Espace 202
numérique	335	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement ouest du mur MR 6 à l'étage. Indice d'ouverture réaménagée dans le mur	MR6		Espace 202, sondage 7
numérique	336	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Aspect de l'espace 202 avant l'ouverture du sondage 7			Espace 202, sondage 7
numérique	337	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement ouest du mur MR 6 à l'étage dégagé sur 3 m de hauteur	MR6		Espace 202, sondage 7
numérique	338	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement ouest du mur MR 6 à l'étage	MR6		Espace 202, sondage 7
numérique	339	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Indices de réaménagements au contact du mur MR 6	MR6		Espace 202, sondage 7
numérique	340	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Détail du parement ouest du mur MR 6 à l'étage			Espace 202, sondage 7
numérique	341	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 9 à l'ouest et MR 8 au nord	MR8, MR9		Espace 202, sondage 8

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	342	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 9 à l'ouest et MR 8 au nord	MR8, MR9		Espace 202, sondage 8
numérique	343	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Jonction des murs MR 9 à l'ouest et MR 8 au nord	MR8, MR9		Espace 202, sondage 8
numérique	344	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement sud du mur MR 8 doté d'une ouverture	MR8		Espace 202, sondage 9
numérique	345	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Parement sud du mur MR 8 doté d'une ouverture	MR8		Espace 202, sondage 9
numérique	346	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Détail du parement sud du mur MR 8 à l'étage sous la toiture	MR8		Espace 202, sondage 9
numérique	347	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Appartement Charraix. Surélévation du niveau de circulation de l'appartement lié à la présence de la galerie 102 d'axe nord-sud à l'extrémité est de l'appartement	MR2, MR17		Espace 203
numérique	348	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Réduit reprenant l'emplacement d'une trémie d'escalier			Espace 203
numérique	349	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Poutre de la toiture au nord de l'espace 203			Espace 203
numérique	350	depuis le sud-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Réaménagements des espaces au nord de l'espace 203			Espace 203
numérique	351	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite nord de l'espace 203			Espace 203
numérique	352	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Limite nord de l'espace 203	MR8		Espace 203
numérique	353	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Poutraison du pan nord de la toiture de l'espace 203			Espace 203
numérique	354	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Mur MR 2 marquant la limite sud de l'appartement	MR2		Espace 203
numérique	355	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond décoré conservé dans l'espace 203			Espace 203
numérique	356	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Rupture dans le traitement des sols de l'espace 203			Espace 203

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	357	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Rupture dans le traitement des sols de l'espace 203			Espace 203
numérique	358	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Rupture dans le traitement des sols de l'espace 203	MR2		Espace 203
numérique	359	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Rupture dans le traitement des sols de l'espace 203			Espace 203
numérique	360	vue en contre-plongée	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond décoré conservé dans l'espace 203			Espace 203
numérique	361	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte aménagée à l'étage dans le mur MR 5 encadrée de pilastres et surmontée d'un cartouche	MR5		Espace 203
numérique	362	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Plafond décoré conservé dans l'espace 203	MR17		Espace 203
numérique	363	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte-fenêtre à huisserie ancienne ouverte dans le mur MR 2 et dominant sur l'espace 200	MR2		Espace 203
numérique	364	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Décor de cabinet : chérubin à queue de triton rapporté et pilastre			Espace 203
numérique	365	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Renforcement aménagé encadré de deux montants à décor de pilastres et chapiteau corinthien associé à un chérubin à queue de triton			Espace 203
numérique	366	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Renforcement aménagé encadré de deux montants à décor de pilastres et chapiteau corinthien associé à un chérubin à queue de triton			Espace 203
numérique	367	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte ancienne encadré d'un décor de filet et cartouche			Espace 203
numérique	368	depuis l'ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte aménagée dans le mur MR 5 décorée de filet et d'un cartouche encadré de pilastres	MR5		Espace 203

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	369	depuis le sud-ouest	vue générale	AUBURTIN Claire	Alcôve aménagée encadrée de deux montants à décor de pilastre et chapiteau corinthien associé à des personnages de chérubin à queue de triton			Espace 203
numérique	370	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Plafond décoré conservé dans les pièces de l'espace 203			Espace 203
numérique	371	depuis le nord	vue générale	AUBURTIN Claire	Gestion du dénivelé entre les espaces 200 et 203 géré par la mise en place d'une volée de deux marches	MR2		Espace 203
numérique	372	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Alcôve aménagée encadrée de deux montants à décor de pilastre et chapiteau corinthien associé à des personnages de chérubin à queue de triton			Espace 203
numérique	373	depuis le nord-est	vue générale	AUBURTIN Claire	Grande porte-fenêtre aménagée dans le mur MR 2 au sud de l'espace 203	MR2		Espace 203
numérique	374	depuis l'est	vue générale	AUBURTIN Claire	Porte ancienne et décor associé conservée dans l'espace 203			Espace 203
numérique	375	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parlement intérieur nord du mur de la galerie du cloître constitué d'arcades à encadrement en pierre de taille	MR1		Espace 101, sondag
numérique	376	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parlement intérieur nord du mur de la galerie du cloître constitué d'arcades à encadrement en pierre de taille	MR1		Espace 101, sondag
numérique	377	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Mouluration d'arcades partiellement conservé au niveau du parlement intérieur nord du mur de la galerie du cloître	MR1		Espace 101, sondag

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	378	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Parlement intérieur nord du mur de la galerie du cloître constitué d'arcades à encadrement en pierre de taille	MR1		Espace 101, sondage 30
numérique	379	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Pilier d'angle marquant la jonction entre le mur MR 17 (à gauche sur le cliché) et la galerie nord du cloître qui se poursuit vers l'est, au-delà de son colmatage par le mur MR 16 (à droite, au sud du pilier)	MR16, MR17		Espace 101, sondage 30
numérique	380	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Maçonnerie du mur MR 17 dans lequel est établi le pilier d'angle marquant la jonction entre le mur MR 17 et la galerie nord du cloître qui se poursuit vers l'est	MR17		Espace 101, sondage 30
numérique	381	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur sur l'un des corbeaux de la grande galerie nord du cloître	MR1		Espace 101, sondage 27
numérique	382	depuis le sud	vue générale	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur successifs des élévations de la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 30
numérique	383	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur successifs des élévations de la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 30
numérique	384	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur successifs des élévations de la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 30
numérique	385	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Aplats de couleur successifs des élévations de la galerie nord du cloître	MR2		Espace 101, sondage 30
numérique	386	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Dégagement de la fosse quadrangulaire FO 27	FO27, US3, US26, US27		Espace 100, sondage 32
numérique	387	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Dégagement de la fosse quadrangulaire FO 27	FO27, US3, US26, US27		Espace 100, sondage 32
numérique	388	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Dégagement de la fosse quadrangulaire FO 27	US3, US26, US27		Espace 100, sondage 32

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	389	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	390	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	391	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	392	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	393	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	394	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	395	depuis le nord	indéterminée	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US24		Espace 100, sondage 32
numérique	396	depuis le nord	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite en tegulae appréhendée dans la partie sud du jardin	CA26, US19, US22, US23		Espace 100, sondage 32
numérique	397	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Comblement hétérogène de la tranchée 21	TR21, US3, US4, US5		Espace 100, sondage 32
numérique	398	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Comblement hétérogène de la tranchée 21	TR21, US3, US4, US5		Espace 100, sondage 32
numérique	399	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Comblement hétérogène de la tranchée 21	TR21, US3, US4, US5		Espace 100, sondage 32
numérique	400	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé dans l'extrémité est du sondage 32, berme sud	US1, US2, US3, US7		Espace 100, sondage 32
numérique	401	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé dans l'extrémité est du sondage 32, berme sud	US1, US2, US3, US7		Espace 100, sondage 32
numérique	402	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Comblement de la tranchée 22	MR8, MR9, TR22		Espace 100, sondage 32
numérique	403	depuis le sud	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé dans l'extrémité est du sondage 32, berme sud	TR22, US3, US8, US9		Espace 100, sondage 32
numérique	404	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé à l'extrémité sud de la tranchée 31	US1, US2, US7, US12		Espace 100, sondage 31

Inventaire des Photos de l'opération: 604

Type	Numéro	Orientation	Vue	Auteur	Sujet	Faits et US représentés	Localisation	Précision
numérique	405	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé à l'extrémité sud de la tranchée 31, berme est	US1, US2, US7, US12		Espace 100, sondag
numérique	406	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Log réalisé à l'extrémité sud de la tranchée 31	US1, US2, US7, US12		Espace 100, sondag
numérique	407	vue zénithale	vue de détail	AUBURTIN Claire	Substrat rocheux	US7		Espace 100, sondag
numérique	408	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Substrat rocheux	US7		Espace 100, sondag
numérique	409	vue zénithale	vue de détail	AUBURTIN Claire	Substrat rocheux	US7		Espace 100, sondag
numérique	410	depuis l'ouest	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite de borneaux en limite est du jardin	US1, US2, US15		Espace 100, sondag
numérique	411	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite de borneaux en limite est du jardin	US1, US2, US15		Espace 100, sondag
numérique	412	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite de borneaux en limite est du jardin	US1, US2, US15		Espace 100, sondag
numérique	413	depuis l'est	vue de détail	AUBURTIN Claire	Conduite de borneaux en limite est du jardin	US1, US2, US15		Espace 100, sondag

AIX-EN-PROVENCE

11, RUE DES CHARTREUX DIAGNOSTIC

INVENTAIRE DES POINTS TOPOGRAPHIQUES

Juillet 2022

Direction Archéologie et Muséum
Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence

Numero	# POINT	X (RGF93)	Y (RGF93)	Z (NGF)	Commentaire
1	2	1897279.864	3150584.534	191.89	STATION
1	3	1897269.051	3150579.839	189.92	PT_REF
1	4	1897271.89	3150588.006	190.13	PLAN_PLAQUE_1
1	5	1897271.687	3150588.447	190.13	PLAN_PLAQUE_1
1	6	1897272.138	3150588.646	190.18	PLAN_PLAQUE_1
1	7	1897270.695	3150574.972	189.9	PLAN_PLAQUE_1
1	8	1897271.245	3150575.241	189.88	PLAN_PLAQUE_1
1	9	1897271.838	3150573.863	189.85	PLAN_PLAQUE_1
1	10	1897271.265	3150573.617	189.87	PLAN_PLAQUE_1
1	11	1897275.245	3150577.029	189.77	PLAN_PLAQUE_2
1	12	1897275.79	3150577.261	189.76	PLAN_PLAQUE_2
1	13	1897275.543	3150577.814	189.76	PLAN_PLAQUE_2
1	14	1897275.022	3150577.598	189.77	PLAN_PLAQUE_2
1	15	1897287.398	3150588.325	190.1	PLAN_PLAQUE_3
1	16	1897287.605	3150587.872	190.09	PLAN_PLAQUE_3
1	17	1897286.458	3150587.354	190.09	PLAN_PLAQUE_3
1	18	1897286.235	3150587.799	190.1	PLAN_PLAQUE_3
1	19	1897275.853	3150576.897	193.06	PT_REF
1	20	1897269.551	3150577.405	192.98	PT_REF
1	21	1897261.712	3150595.057	191.74	PT_REF
1	22	1897298.061	3150586.568	195.13	PLAN_FE1
1	23	1897298.061	3150586.589	193.96	PLAN_FE1
1	24	1897297.528	3150586.381	193.96	PLAN_FE1
1	25	1897297.542	3150586.365	195.12	PLAN_FE1
1	26	1897293.062	3150584.502	191.25	ALTI_REF
1	27	1897295.409	3150585.497	193.18	PLAN_FE2
1	28	1897295.424	3150585.482	195.12	PLAN_FE2
1	29	1897294.371	3150585.044	195.09	PLAN_FE2
1	30	1897294.368	3150585.05	193.18	PLAN_FE2
1	31	1897292.985	3150584.443	195.11	PLAN_FE3
1	32	1897292.974	3150584.448	193.89	PLAN_FE3
1	33	1897292.511	3150584.215	193.89	PLAN_FE3
1	34	1897292.393	3150584.213	195.1	PLAN_FE3
1	35	1897291.351	3150583.716	195.11	PLAN_FE4
1	36	1897291.334	3150583.728	193.92	PLAN_FE4
1	37	1897290.354	3150583.268	193.93	PLAN_FE4
1	38	1897290.321	3150583.266	195.12	PLAN_FE4
1	39	1897288.024	3150582.26	194.94	PLAN_FE5
1	40	1897288.017	3150582.26	193.64	PLAN_FE5
1	41	1897287.154	3150581.889	193.64	PLAN_FE5
1	42	1897287.15	3150581.88	194.93	PLAN_FE5
1	43	1897285.724	3150581.275	194.94	PLAN_FE6
1	44	1897285.731	3150581.271	193.65	PLAN_FE6
1	45	1897284.853	3150580.896	193.66	PLAN_FE6
1	46	1897284.846	3150580.896	194.95	PLAN_FE6
1	47	1897282.477	3150579.847	194.68	PLAN_FE7
1	48	1897282.465	3150579.851	193.67	PLAN_FE7
1	49	1897281.675	3150579.513	193.67	PLAN_FE7
1	50	1897281.707	3150579.479	194.7	PLAN_FE7

Numero	# POINT	X (RGF93)	Y (RGF93)	Z (NGF)	Commentaire
1	51	1897280.54	3150578.997	194.57	PLAN_FE8
1	52	1897280.543	3150579.032	193.06	PLAN_FE8
1	53	1897279.4	3150578.502	193.07	PLAN_FE8
1	54	1897279.406	3150578.496	194.58	PLAN_FE8
1	55	1897279.843	3150578.69	189.91	PLAN_PO1
1	56	1897279.842	3150578.727	192.58	PLAN_PO1
1	57	1897282.634	3150579.922	192.57	PLAN_PO1
1	58	1897282.63	3150579.938	189.86	PLAN_PO1
1	59	1897284.421	3150580.694	192.25	PLAN_FE9
1	60	1897284.047	3150580.534	192.25	PLAN_FE9
1	61	1897284.036	3150580.544	190.94	PLAN_FE9
1	62	1897284.403	3150580.699	190.92	PLAN_FE9
1	63	1897285.066	3150580.984	191.61	PLAN_PO2
1	64	1897285.125	3150580.939	192.66	PLAN_PO2
1	65	1897287.852	3150582.193	192.64	PLAN_PO2
1	66	1897287.837	3150582.198	191.54	PLAN_PO2
1	67	1897288.555	3150582.508	191.41	PLAN_FE10
1	68	1897288.548	3150582.509	191.9	PLAN_FE10
1	69	1897288.294	3150582.329	191.9	PLAN_FE10
1	70	1897288.236	3150582.344	191.47	PLAN_FE10
1	71	1897291.439	3150583.782	192.59	PLAN_FE11
1	72	1897290.547	3150583.388	192.59	PLAN_FE11
1	73	1897290.569	3150583.389	190.6	PLAN_FE11
1	74	1897291.453	3150583.772	190.6	PLAN_FE11
1	75	1897292.061	3150584.061	189.94	PLAN_PO3
1	76	1897292.182	3150584.115	192.42	PLAN_PO3
1	77	1897293.058	3150584.507	192.42	PLAN_PO3
1	78	1897293.058	3150584.49	190.02	PLAN_PO3
1	79	1897293.923	3150584.83	190.6	PLAN_FE12
1	80	1897293.928	3150584.851	192.59	PLAN_FE12
1	81	1897294.926	3150585.268	192.61	PLAN_FE12
1	82	1897294.925	3150585.258	190.6	PLAN_FE12
1	83	1897297.167	3150586.27	189.99	PLAN_PO4
1	84	1897297.16	3150586.236	192.49	PLAN_PO4
1	85	1897299.947	3150587.38	192.5	PLAN_PO4
1	86	1897299.957	3150587.401	190.01	PLAN_PO4
1	87	1897286.053	3150573.603	189.61	PLAN_CELLULE
1	88	1897282.309	3150571.738	189.73	PLAN_CELLULE
1	89	1897280.195	3150576.362	189.79	PLAN_CELLULE
1	90	1897271.821	3150572.143	195.21	PT_REF
1	91	1897300.492	3150587.572	191.92	PLAN_CAD
1	92	1897275.636	3150576.798	191.73	PLAN_CAD
1	93	1897272.358	3150570.946	191.61	PLAN_CAD2
1	94	1897268.283	3150580.199	192.51	PLAN_CAD2
1	95	1897262.561	3150593.138	192.86	PLAN_CAD2
1	96	1897283.013	3150558.909	189.692	STATION
1	97	1897285.58	3150565.716	189.91	PT_REF
1	98	1897298.804	3150572.95	192.064	PT_REF
1	99	1897303.635	3150575.027	192.722	PT_REF

Numero	# POINT	X (RGF93)	Y (RGF93)	Z (NGF)	Commentaire
1	100	1897282.994	3150560.269	189.601	PLAN_PO1_RUE
1	101	1897282.995	3150560.274	191.765	PLAN_PO1_RUE
1	102	1897283.993	3150558.088	191.756	PLAN_PO2_RUE
1	103	1897283.974	3150558.104	189.593	PLAN_PO2_RUE
1	104	1897284.397	3150558.24	189.673	PLAN_PO2_RUE
1	105	1897283.365	3150560.498	191.816	PLAN_PO2_RUE
1	106	1897280.729	3150564.972	196.415	PLAN_PIGNON
1	107	1897280.709	3150564.977	193.193	PLAN_PIGNON_BAS
1	108	1897282.546	3150561.147	192.034	PT_REF
1	109	1897293.754	3150567.527	189.954	STATION
1	110	1897291.68	3150575.534	191.282	MR_PARCELLE
1	111	1897292.068	3150574.697	191.317	MR_PARCELLE
1	112	1897292.27	3150574.232	191.164	MR_PARCELLE
1	113	1897293.525	3150571.422	191.156	MR_PARCELLE
1	114	1897293.828	3150570.769	191.163	MR_PARCELLE
1	115	1897293.867	3150570.78	191.165	MR_PARCELLE
1	116	1897293.894	3150570.739	191.168	MR_PARCELLE
1	117	1897292.841	3150570.334	189.963	PLAN_PO_SUD
1	118	1897292.832	3150570.324	192.116	PLAN_PO_SUD
1	119	1897293.885	3150570.741	192.107	PLAN_PO_SUD
1	120	1897293.887	3150570.728	189.935	PLAN_PO_SUD
1	121	1897299.173	3150573.055	189.958	PLAN_PO_SUD
1	122	1897299.166	3150573.05	192.107	PLAN_PO_SUD
1	123	1897298.193	3150572.615	192.127	PLAN_PO_SUD
1	124	1897298.208	3150572.609	189.966	PLAN_PO_SUD
1	125	1897304.176	3150575.275	189.971	PLAN_PO_SUD
1	126	1897304.167	3150575.252	192.122	PLAN_PO_SUD
1	127	1897303.621	3150575.021	192.552	PLAN_PO_SUD
1	128	1897303.596	3150575.158	192.344	PLAN_PO_SUD
1	129	1897303.207	3150574.84	189.995	PLAN_PO_SUD
1	130	1897301.072	3150573.962	190.442	PLAN_FE_SUD
1	131	1897301.53	3150574.221	191.828	PLAN_FE_SUD
1	132	1897301.096	3150573.916	192.571	PLAN_FE_SUD
1	133	1897296.247	3150571.836	190.43	PLAN_FE2
1	134	1897296.707	3150572.035	191.981	PLAN_FE2
1	135	1897296.153	3150571.782	192.489	PLAN_FE2
1	136	1897295.773	3150571.611	190.421	PLAN_FE2
1	137	1897291.7	3150569.773	190.289	PLAN_FE3
1	138	1897291.633	3150569.808	191.838	PLAN_FE3
1	139	1897291.144	3150569.58	192.478	PLAN_FE3
1	140	1897290.648	3150569.363	191.833	PLAN_FE3
1	141	1897290.712	3150569.339	190.3	PLAN_FE3
1	142	1897288.419	3150568.391	190.37	PLAN_FE4
1	143	1897288.393	3150568.368	191.933	PLAN_FE4
1	144	1897288.872	3150568.574	192.452	PLAN_FE4
1	145	1897289.288	3150568.81	191.921	PLAN_FE4
1	146	1897289.441	3150568.782	190.326	PLAN_FE4
1	147	1897285.943	3150567.313	190.326	PLAN_FE5
1	148	1897285.946	3150567.315	191.848	PLAN_FE5

Numero	# POINT	X (RGF93)	Y (RGF93)	Z (NGF)	Commentaire
1	149	1897286.432	3150567.519	192.42	PLAN_FE5
1	150	1897287.032	3150567.7	191.858	PLAN_FE5
1	151	1897287.003	3150567.712	190.286	PLAN_FE5
1	152	1897283.537	3150566.239	190.478	PLAN_FE6
1	153	1897283.516	3150566.217	191.939	PLAN_FE6
1	154	1897283.876	3150566.366	192.38	PLAN_FE6
1	155	1897284.197	3150566.518	192.353	PLAN_FE6
1	156	1897284.214	3150566.539	192.049	PLAN_FE6
1	157	1897284.358	3150566.556	190.471	PLAN_FE6
1	158	1897286.117	3150567.228	193.403	ALTI_SOL_R+1
1	159	1897287.029	3150568.043	194.271	PLAN_BALUSTRADE
1	160	1897298.324	3150572.975	194.266	PLAN_BALUSTRADE
1	161	1897304.93	3150575.74	196.665	PLAN_TOIT
1	162	1897281.205	3150565.398	196.594	PLAN_TOIT
2	163	1897306.58	3150552.662	189.638	STATION
2	164	1897305.832	3150562.175	189.666	SD_HT_1
2	165	1897308.093	3150563.206	189.781	SD_HT_1
2	166	1897308.275	3150563.103	189.791	SD_HT_1
2	167	1897311.268	3150556.445	189.696	SD_HT_1
2	168	1897310.958	3150554.58	189.595	SD_HT_1
2	169	1897309.139	3150553.998	189.665	SD_HT_1
2	170	1897307.142	3150558.407	189.62	SD_HT_1
2	171	1897308.398	3150555.835	189.009	CLOU_COUPE_1
2	172	1897305.95	3150561.754	189.031	CLOU_COUPE_1
2	173	1897308.497	3150562.127	189.45	PLAN_US015
2	174	1897310.929	3150557.151	189.324	PLAN_US015
2	175	1897308.124	3150559.584	188.478	NIV_GEOL
2	176	1897306.802	3150550.606	189.609	SD_HT_2
2	177	1897307.351	3150549.502	189.523	SD_HT_2
2	178	1897306.791	3150548.983	189.467	SD_HT_2
2	179	1897307.341	3150547.909	189.522	SD_HT_2
2	180	1897298.991	3150543.936	189.426	SD_HT_2
2	181	1897298.614	3150544.541	189.455	SD_HT_2
2	182	1897296.593	3150544.208	189.522	SD_HT_2
2	183	1897296.732	3150545.716	189.458	SD_HT_2
2	184	1897303.4	3150548.851	189.583	SD_HT_2
2	185	1897303.655	3150546.761	188.291	TR_21
2	186	1897303.19	3150547.882	188.29	TR_21
2	187	1897303.859	3150548.159	188.25	TR_21
2	188	1897304.289	3150547.044	188.372	TR_21
2	189	1897303.718	3150547.283	188.098	TR_21_FOND
2	190	1897301.115	3150545.524	188.035	TR_22
2	191	1897300.419	3150547.156	188.085	TR_22
2	192	1897301.117	3150547.507	188.166	TR_22
2	193	1897301.88	3150545.831	188.108	TR_22
2	194	1897301.591	3150545.834	187.783	TR_22.FOND
2	195	1897305.08	3150549.484	188.984	CLOU_COUPE_2
2	196	1897306.658	3150550.199	188.968	CLOU_COUPE_2
2	197	1897305.065	3150548.899	188.469	CLOU_COUPE_2

Numero	# POINT	X (RGF93)	Y (RGF93)	Z (NGF)	Commentaire
2	198	1897299.276	3150546.629	188.484	CLOU_COUPE_2
2	199	1897297.407	3150556.929	189.834	SD_HT_3
2	200	1897302.278	3150555.31	189.662	SD_HT_3
2	201	1897297.856	3150556.706	189.808	TR_23
2	202	1897302.928	3150553.605	190.412	TR_23